TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE Nº 11 660 — DERNIÈRE ÉDITION — DIMANCHE 25 — LUNDI 26 JUILLET 1982





Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

4,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 3,00 dir ; Tunisie, 280 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 80 pes ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 50 dr ; Libye, 0,350 DL ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1 000 l. ; Liban, 350 P. ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 5,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl ; Portugal, 50 esc ; Sénégal, 290 F CFA ; Suède, 5,00 kr. ; Suisse, 1,40 f ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 10

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex Paris nº 650572
C.C.P 4207 23 PARIS

Tél. : 246-72-23

Les difficultés économiques de l'Occident

Solidarité européenne

A quelque chose malheur est bon. Pour avoir tant déploré leur manque d'unité, leur impuissance à s'organiser, ou tout simplement à adopter des positions communes, les Européens peuvent se réjouir aujourd'hui de l'occasion que leur fournit la crise — ou plutôt les crises — qui les oppose aux Etats-Unis d'affirmer leur solidarité. Tant dans l'affaire de l'acier qu'à propos du gazoduc sibérien, les témoignages ne manquent pas.

C'est M. Schmidt qui, à peine connue la décision de Paris sur l'embargo américain, fait savoir qu'il soutient cette position et s'en justifie dans les mêmes termes que les responsables français, même s'il demande qu'on ne « dramatise » pas ce qui est à ses yeux une « querelle de famille ». C'est M. Colombo, ministre italien des affaires étrangères, qui regrette le caractère unilatéral des décisions américaines et reproche à Washington de faire à Moscou « un extraordinaire cadeau sur un plateau ».

Cette solidarité déborde d'ailleurs les frontières européennes, puisqu'à Ottawa M. Trudeau se refuse lui aussi à « se mettre à genoux devant l'une ou l'autre des grandes puissances » et accuse les Etats-Unis de poursuivre leurs intérêts nationaux « d'une façon que nous croyons dangereuse pour l'expansion économique mondiale ». Et tout indique que le Japon, autre partenaire décidément malheureux sommet de Versailles, voit les choses de la même façon, même s'il ne le dit pas aussi fort.

On aurait tort pourtant de surestimer la portée de cette « rébellion » ou de penser par exemple qu'un édifice européen nouveau et plus solide va s'élever sur les ruines de l'unité atlantique. En premier lieu, l'alliance a survécu à des crises encore plus graves survenues dans le passé, par exemple après le rejet de la Communauté européenne de défense ou le retrait de la France du commandement intégré.

En second lieu, il n'est pas sûr que la solidarité manifestée aujourd'hui résistera aux pressions de Washington, pour peu que celles-ci prennent une forme suffisamment énergique.

Enfin et surtout, il en faudrait beaucoup plus pour susciter la volonté politique qui a empêché la construction européenne de progresser. La réaction provoquée par les mesures américaines ne confirme rien de plus que ce qu'en dit M. Michel Jobert dans « le Matin » : que « l'Europe existe, aussi hésitante soit-elle politiquement, comme une réalité économique ». Autrement dit, on s'oppose aux décisions de Washington parce que celles-ci touchent au portefeuille, non pas parce qu'elles heurtent une volonté clairement affirmée à propos de ce qui n'est qu'en apparence l'objet principal du débat : les relations avec l'U.R.S.S.

Sur ce point, en effet, il n'y a guère plus d'harmonie qu'auparavant entre les « mous » de Bonn, toujours attachés à la politique de détente, les « durs » de Londres et les « semi-durs » de Paris. Le seul point commun entre eux est ce que les « ultra-durs » qui entourent M. Reagan appellent déjà la « finlandisation économique de l'Europe », mais qui n'est en fait et plus simplement qu'un refus de mêler à ces querelles les échanges économiques Est-Ouest.

(Lire nos informations p. 2.)

• Forte aggravation du déficit commercial de la France

• Augmentation des prix de 1 % en juin aux États-Unis

Le commerce extérieur de la France a connu, en juin, un déficit record de 13,2 milliards de francs contre 3,1 milliards de francs le mois précédent. Selon le ministère du commerce extérieur, une des causes de cette détérioration sans précédent serait les mouvements monétaires qui ont renchéri nos importations, notamment celles d'automobile et d'autres biens de consommation destinés aux ménages.

Les Etats-Unis, de leur côté, ont enregistré une forte hausse des prix en juin, égale à celle du mois précédent (1 %). On estime, cependant, que cette poussée des prix ne devrait pas affecter la tendance à la modération des taux d'intérêt, ceux-ci devant continuer à fléchir, outre-Atlantique, du moins au cours des prochains mois. Les relations économiques entre l'Europe et les États-Unis pourraient s'en trouver améliorées malgré les contentieux qui subsistent. Au conflit à propos du gazoduc euro-sibérien, s'ajoutent, en effet, les difficultés sur l'acier.

Les ministres des Dix ont tenu, samedi 24 juillet, à Bruxelles, une réunion extraordinaire pour fixer leur position après le refus américain de prendre en considération leur offre d'une diminution de 10 % des exportations européennes d'acier.

Il faut certes se méfier des statistiques mensuelles, de leur côté spectaculaire et déformant. Les résultats du commerce extérieur de mai n'avaient-ils pas apporté un léger mieux (— 3,1 milliards) ? Mais M. Jobert, qui avait qualifié le déficit de 10,15 milliards de francs (après correction des variations saisonnières) du mois d'avril de « *résultat excécrable* », n'aura sans doute pas d'adjectif pour celui de juin, les pires résultats qu'ait connus la France sur un mois intrinsèquement.

Au cours du mois de juin les importations se sont montées à 67,183 milliards de francs et les exportations à 55,403 milliards en données brutes. En données corrigées des variations saisonnières les achats à l'extérieur s'élèvent à 63,452 milliards et les ventes à l'étranger à 50,174 milliards de francs.

Le solde s'établit donc à — 13,278 milliards de francs avec un taux de couverture de 79,1 %. Il faut remonter à juin 1968 pour trouver un taux de couverture aussi faible (78,2 % avec un déficit de 1,1 milliard de francs).

Cette détérioration s'explique, selon le ministre du commerce extérieur, par plusieurs motifs indépendants les uns des autres.

(Lire la suite page 11.)

Les guerres du Proche-Orient

• L'armée israélienne se heurte toujours à des commandos palestiniens au Sud-Liban

• L'Irak repousse une offensive iranienne

L'armée israélienne a de nouveau bombardé vendredi 23 juillet pendant une heure et demie des positions palestiniennes au sud de Beyrouth et près de l'aéroport de Khaldé. Elle a, le même jour, bouclé la ville de Saïda au sud du pays où se trouveraient encore des « terroristes » palestiniens. D'après Radio-Israël, des mercenaires iraniens auraient également été découverts à Saïda dans la nuit de jeudi à vendredi (lire page 4 l'article de notre envoyé spécial Jean Gueyras).

En Irak, l'armée affirme avoir repoussé, après de très violents combats, une nouvelle offensive iranienne lancée dans la nuit du vendredi au samedi 24 juillet, à l'est de Bassorah. Selon l'agence de presse irakienne, depuis le début de la nouvelle offensive iranienne, 2 328 soldats ennemis ont été tués, 17 tanks, 5 camions et 27 véhicules iraniens détruits. L'agence ajoute que les Iraniens ont bombardé vendredi des faubourgs et des objectifs économiques à Khaneqin, sur le front nord, et près de la route de Bagdad.

De son côté, Radio-Téhéran affirme que plus de 60 soldats irakiens ont été tués lors d'une infiltration des « combattants de l'islam » sur « l'un des fronts ouest ». Radio-Téhéran indique également que les tirs de la défense antiaérienne ont empêché vendredi des avions irakiens de s'approcher des villes de l'ouest de l'Iran.

Consolider le front intérieur

De notre envoyé spécial

Bagdad. — La capitale irakienne a l'aspect rassurant que tiennent à lui donner ses dirigeants à six semaines du septième sommet des non-alignés, qui devrait se tenir du 6 au 10 septembre. La guerre meurtrière qui se poursuit près de Bassorah, unique port du pays, à quelque 500 km au sud, ne semble présente ici qu'incidemment, à travers les titres des journaux, les communiqués militaires lus à la radio et à la télévision, l'uniforme kaki que portent les ministres et les principaux responsables.

Les bruits et les lumières de la peuvent-ils cependant faire oublier que l'Irak a eu, depuis le début du conflit, en septembre 1980, entre quarante mille et soixante mille morts, et quarante-deux mille prisonniers ? A l'occasion de la fin du Ramadan, le président Saddam Hussein est allé prier à Nejef, l'une des villes saintes des chiites, où il a rendu hommage aux martyrs et appelé l'armée à résister à « *l'agresseur iranien* ». Il s'est également rendu dans la province voisine, à Hilla, près des ruines de Babylone, tandis que le vice-président du conseil de commandement de la Révolution (C.C.R.), instance suprême du pays, M. Ezzat Ibrahim, allait prier à Kerballah, l'autre ville sainte, pour souligner le patriotisme des masses chiites, qui représentent 60 % de la population et 80 % des musulmans.

PAUL BALTA.

(Lire la suite page 4.)

Les relations gréco-turques

Vers une reprise du dialogue

La Grèce et la Turquie ont conclu un moratoire suspendant pour « un certain nombre de mois » toute déclaration ou action « susceptible de nuire au climat indispensable au dialogue », a-t-on appris à Athènes. Cet accord avait été précédé de douze consultations entre le secrétaire d'Etat grec aux affaires étrangères et l'ambassadeur de Turquie dans la capitale hellénique. Les ministres des affaires étrangères des deux pays doivent se revoir à Ottawa en octobre, à l'occasion d'un sommet de l'OTAN.

Ce moratoire vise deux types de comportement, dont on semble avoir compris, à Athènes comme à Ankara, qu'ils finissaient par nuire aux deux parties : les déclarations vindicatives, sinon belliqueuses, et les violations de l'espace aérien ou des eaux territoriales. A cet effort de compréhension, les mises en garde américaines n'ont sans doute pas été totalement étrangères. Washington était las de voir ses deux alliés égéens se livrer à une perpétuelle guérilla verbale, et M. Haig, alors secrétaire d'Etat, avait tenté, au cours de sa « tournée », en Grèce et en Turquie à la mi-mai, de faire comprendre à ses interlocuteurs successifs que leur chantage à la fermeture des bases américaines ne convaincrait pas le département d'Etat de la nécessité d'arbitrer leur différend en faisant pression sur l'un ou sur l'autre.

Les violations aériennes ou navales étaient surtout le fait de la Turquie. On paraissait, en effet, assez peu soucieux, à Ankara, délibérément ou non, d'observer strictement les limites territoriales. Il faut dire à la décharge des Turcs que l'éparpillement des îles grecques en mer Egée, y compris le long des côtes ottomanes, transforme en véritable casse-tête la question des eaux territoriales et de l'espace aérien. De plus la limite des premières actuellement de 6 milles nautiques, et celle du second de 10 milles.

Chaque violation était dénoncée avec vigueur par Athènes, où l'on s'était enflammé contre la présence en Egée de six sous-marins turcs, qui auraient, en juin, franchi le détroit des Dardanelles : cette fois-là, l'inadvertance n'était guère plaidable, ni la pureté des intentions. Mais avant même cet incident particulièrement vif, la Grèce avait tenté d'attirer à plusieurs reprises l'attention internationale sur l'« *expansionnisme turc* ». M. Papandréou, dont le triomphe électoral d'octobre dernier avait eu une composante indiscutablement nationaliste, ne mâchait pas ses mots depuis son arrivée au pouvoir contre les ambitions qu'il prêtait à Ankara.

BERNARD BRIGOULEIX

(Lire la suite page 2.)

SUR LE RETOUR DES DÉTENUS POUR TOXICOMANIE
ACCORD ENTRE LA FRANCE ET LA THAÏLANDE

(Lire page 14 l'article de JACQUES DE BARRIN.)

AU JOUR LE JOUR

Espèces

Les baleines veulent vivre. Laissons-les vivre, vient de décider une conférence internationale réunie à Brighton, en l'absence des intéressées. Faisons pendant quelques années la trêve de la chasse aux cétacés.

C'est une grande victoire pour les écologistes, qui réclament, à juste titre, la protection de cette espèce en voie de disparition. Reste à régler le sort du menu fretin d'une autre espèce menacée : l'espèce humaine. A quand la trêve de la chasse à l'homme ?

BRUNO FRAPPAT.

La France face aux terrorismes

Cinq attentats en une semaine, dont le dernier, l'assassinat du directeur adjoint de l'O.L.P., dans la capitale française : le réveil du terrorisme inquiète les autorités et la population. La liste est longue, déjà, des actions terroristes dont la France est le théâtre depuis de nombreuses années, et la conjonction des derniers attentats ne doit pas faire oublier que le terrorisme frappe à intervalles plus ou moins réguliers, plus ou moins aveuglément, pour des motifs dont la variété est extrême.

Le ministre de l'intérieur avait pu se flatter à juste titre, il y a quelques mois, d'avoir enrayé le terrorisme « interne ». La situation, à cet égard, est en train de changer puisque, en Corse, les attentats ont repris. Quant au terrorisme « externe », né des conflits sur lesquels la France a peu de prise, il reste presque impossible à maîtriser.

Au-delà des événements des derniers jours, un livre récent de Xavier Raufer, intitulé « Terrorisme : maintenant la France ? », et, surtout, les journées d'études de l'Institut de criminologie de Paris permettent de mieux comprendre la diversité des terrorismes auxquels la France est confrontée, leurs évolutions, les raisons pour lesquelles la France peut être une cible « privilégiée » et même la psychologie du terroriste.

par LAURENT GREILSAMER

Les extrémistes, un temps assoupis, se réveillent. En France, Paris et régions confondus. Les faits sont là indubitables, têtus. Doucement mais sûrement, par « plate » (avril 1981-mars 1982). Sur l'île — apaisée par la libération des militants autonomistes et séparatistes, rassurée par la disparition de la Cour de sûreté de l'Etat et animée d'un double sentiment d'intérêt et de crainte pour son tout nouveau « statut particulier », — la trêve, annoncée unilatéralement par le Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.) le 3 avril 1981, lors d'une visite de M. Mitterrand, est bel et bien oubliée. Autre trêve peut-être rompue ; celle des terroristes arméniens du groupe Orly.

Le Pays basque français, la Guadeloupe et la Bretagne, aux aussi, plus d'une année après l'arrivée de la gauche au pouvoir, sont repris de légères secousses. L'activisme séparatiste n'y est pas mort comme le confirment, épisodiquement, telle ou telle interpellation de militant ou de sympathisant, telle découverte d'une cache d'armes, tel attentat. Incontestablement, la politique de décentralisation engagée par le gouvernement Mauroy a joué un rôle apaisant : les mouvements séparatistes et autonomistes ont vu une partie de leurs revendications « désamorcées ». Mais incontestablement aussi, cet acquis politique perd désormais de son poids et va s'amenuisant (1).

En matière de « terrorisme interne », les régions ne sont pas seules en cause.

(Lire la suite page 6.)

(1) Deux cent trente-huit attentats ont été commis en Corse depuis janvier. Notre correspondant à Bastia, Dominique Antoni, a analysé la situation de l'île dans *le Monde* du 15 juin. D'autre part, Marie-Christine Robert a rendu compte des évolutions du mouvement breton dans *le Monde* daté 31 janvier-1er février et du 24 avril, et notre envoyé spécial Philippe Boggio, de la situation guadeloupéenne, dans *le Monde* des 29 et 30 juin.



L'ART DES NOUVEAUX RÉALISTES A NICE

Une « révolution » par le langage

« *Un beau scandale* », disait Pierre Restany devant la première exposition, au Salon de mai à Paris, en 1960, de la première « voiture compressée » de César. Il n'y a plus de scandale aujourd'hui, même à Nice, où les Nouveaux Réalistes font l'objet d'une évocation rétrospective.

A Nice, d'où les premiers artistes de ce mouvement sont originaires, on les ignorait, tout simplement. C'est à Paris qu'ils furent prophètes, dans la Rive gauche des années 60. Les fils prodigues sont devenus des artistes de renommée qui ont leur place dans les musées d'art moderne du monde. Pourquoi la ville du soleil, qui compte actuellement un nombre remarquable de musées de toutes sortes, n'exposerait-elle pas dans ses nouvelles galeries d'art contemporain, ces Nouveaux Réalistes dont le premier d'entre eux fut si directement marqué par la lumière azuréenne ?

Les grandes peintures bleues d'Yves Klein, c'est comme un morceau du ciel niçois, dont seuls les oiseaux perturbent la parfaite monochromie. Le peintre en concluait qu'il fallait « *tuer les oiseaux* », gâcheurs de la sérénité dont l'art avait besoin en ces années de transe de l'abstraction lyrique. Les taches des « tachistes » étaient des oiseaux agités dans le ciel de la peinture. Mais ce « fait » artistique d'Yves Klein n'a trouvé son sens qu'après, grâce à un critique. Si, comme le montre l'exemple dadaïste, c'est d'ordinaire par l'artiste que le « scandale » arrive, cette fois, c'est par un homme de plume.

Pierre Restany est l'inventeur du label « Nouveau Réalisme » C'est lui qui a donné leur « cohérence » aux travaux hétérogènes d'Yves Klein, Arman et Raysse ; Tinguely, Niki de Saint-Phalle et Spoerri ; Hains, Dufrêne, Villeglé, Deschamps, César et Christo.

JACQUES MICHEL.

(Lire la suite page 7.)

Le Monde

étranger

LA CRISE EURO-AMÉRICAINE ET SES PROLONGEMENTS

Washington « n'a pas l'intention de lever les sanctions contre l'U.R.S.S. »

affirme le vice-président Bush

S'adressant à la chaîne américaine de télévision ABC, M. Cheysson, ministre français des relations extérieures, a répété, vendredi 23 juillet, que les Etats-Unis et l'Europe « ne parlaient plus le même langage ». Accusant Washington d'avoir pris une « décision unilatérale » dans l'affaire du gazoduc, le ministre a souligné que « le problème n'est pas d'accorder une aide économique à l'U.R.S.S. ; il est de promouvoir la liberté du commerce à travers le monde, ce qui constitue la politique commune des Occidentaux ». « S'il est vrai que nous bénéficions du commerce avec l'U.R.S.S. sur le plan de l'emploi, a ajouté le ministre, il en va de même pour les fermiers américains dont l'emploi est garanti par leurs ventes de blé à l'U.R.S.S. »

Correspondance

Washington. — S'adressant dans l'Etat de l'Illinois à des travailleurs ayant perdu leur emploi, suite à la fermeture de leur entreprise qui exportait vers l'U.R.S.S., le vice-président Bush a déclaré, vendredi 23 juillet, que l'attitude de la France n'entraînerait aucun changement de la politique américaine. Certes, il a admis que la « défaillance » de la France affaiblirait les effets de l'embargo, mais, a-t-il ajouté, *« le président Reagan n'a pas l'intention de lever les sanctions économiques contre l'U.R.S.S. »*. Les ouvriers américains, victimes indirectes des sanctions, manifestent ainsi leur solidarité envers leurs camarades polonais, a-t-il dit en substance.

De son côté, M. Reagan s'est limité à dire aux journalistes qu'il n'avait pas encore décidé si le gouvernement américain allait ou non saisir les tribunaux ou une instance judiciaire internationale pour trancher la controverse juridique entre les Etats-Unis et la France. Les Américains affirment en effet que Alsthom-Atlantique, en signant son contrat avec General Electric, avait accepté d'observer la loi américaine sur les exportations, y compris une clause standard relative à une éventuelle interdiction d'exporter de l'équipement construit sous licence américaine vers l'U.R.S.S. et les pays de l'Est. En d'autres termes, la compagnie française, dans l'optique américaine, avait accepté le risque de ne pas être autorisée à vendre à l'U.R.S.S. l'équipement fabriqué sous licence.

Quant au gouvernement français, il est considéré comme étant dans son tort pour avoir enjoint à une compagnie française de ne pas observer un contrat commercial. *« Les Etats-Unis sont sur un solide terrain légal ; ce sont les gouvernements européens qui menacent le caractère sacré des contrats, qui est le fondement du commerce »*, écrit à ce sujet le *Wall Street Journal*, adversaire de longue date du gazoduc sibérien.

Aussi bien, dans le même journal, M. Irving Kristol, un des chefs de file de la droite intellectuelle républicaine, estime que le projet de gazoduc n'est pas une transaction commerciale ordinaire, mais plutôt *« un programme d'aide »* à l'U.R.S.S., de la même nature que *« les projets de développement »*. Les alliés européens, écrit-il, veulent encourager la croissance économique de l'U.R.S.S., en pensant diminuer ainsi l'appétit d'expansion des Soviétiques. Bref, ils pratiquent une politique d'apaisement. M. Kristol craint que M. Shultz ne se distingue pas de son prédécesseur, M. Haig, qui avait toujours défendu le point de vue des Européens.

Le *Christian Science Monitor* n'est pas du même avis. Sans doute, écrit-il, il n'y a pas lieu de faire des concessions et d'octroyer des crédits à l'U.R.S.S., mais des sanctions ne sont pas seulement inefficaces ; elles jettent le doute sur le sérieux des firmes américaines comme partenaires commerciaux. Et le journal conclut : *« Seuls des adversaires peuvent être satisfaits quand les Etats-Unis se querellent avec une alliée comme la France, qui a fait preuve de tant de coopération dans le domaine militaire, bien que n'étant pas dans l'OTAN. »*

HENRI PIERRE.

Le président du C.N.P.F. estime que l'attitude américaine pourrait favoriser le Japon et l'Union soviétique

L'embargo américain sur le matériel destiné au gazoduc euro-sibérien continue de susciter de vives réactions. Le président du C.N.P.F., qui se trouve actuellement en visite à Washington, a lancé vendredi 23 juillet une mise en garde selon laquelle la décision de l'administration Reagen pourrait avoir à la fois des *« retombées négatives »* sur le monde des affaires aux Etats-Unis, et *« jouer en faveur du Japon, et même du développement technologique de l'U.R.S.S. »*.

Soulignant que le matériel destiné au gazoduc *« n'est pas de la haute technologie »*, M. Gattaz, qui s'adressait à la presse, a ajouté que *« le Japon est prêt à conquérir de nouveaux marchés »* si les relations traditionnelles entre les sociétés françaises et américaines sont modifiées. Le président du C.N.P.F. a souligné par ailleurs l'inquiétude des milieux d'affaires français face aux projets du gouvernement américain d'imposer des taxes de 20 à 30 % sur les exportations d'acier français. Il a exprimé l'espoir que le gouvernement américain revienne sur sa décision et qu'*« une solution honorable »* puisse être trouvée à ces deux problèmes.

D'autre part, Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture, a déclaré au cours d'une conférence de presse à Washington, qu'*« aucun embargo n'est jamais efficace, qu'il s'agisse de blé ou du gazoduc soviétique »*.

A Washington, le quotidien *Washington Post* publie le 24 juillet un document interne du département d'Etat selon lequel une réduction des exportations vers l'U.R.S.S. pourrait, dans un premier temps, être plus coûteuse pour les pays occidentaux *que pour les Soviétiques*.

L'analyse publiée par le *Post* souligne qu'une diminution de moitié en 1982 et 1983 des exportations vers l'U.R.S.S. de produits manufacturés des principaux pays industrialisés occidentaux aurait pour conséquence une baisse de croissance de *l'économie soviétique* évaluée à 4,5 milliards de dollars pour les deux années.

La même réduction diminuerait le produit national brut des pays exportateurs de 30 milliards de dollars, selon cette même étude.

Ce tracé est le plus vraisemblable pour l'acheminement du gaz sibérien vers l'Europe occidentale, encore que les lieux de passage précis ne soient pas révélés. Le tracé U.R.S.S., Pologne, R.D.A., R.F.A. a, en effet, été abandonné pour des raisons politiques et techniques. D'où le doublement vraisemblable du gazoduc transtchécoslovaque existant. Entre 1982 et 1984 devrait être achevé le gazoduc méridional Urengoy-Tioumeng-Tchécoslovaquie et construite la première conduite du gazoduc nord-sibérien. En 1985-1987, une deuxième conduite parallèle à la première devrait être posée. Vers 1990, Urengoy pourrait être relié aux gisements de la presqu'île nord-sibérienne de Yamal.

M. MAUROY : « les États-Unis ne peuvent pas imposer la loi du plus puissant »

Dans une interview publiée samedi 24 juillet par *Liberté*, quotidien communiste du Nord, M. Pierre Mauroy déclare notamment, à propos de l'attitude des Etats-Unis : *« L'attitude américaine est particulièrement préoccupante. Je ne peux pas imaginer que les Etats-Unis n'aient pas l'intention de respecter les engagements qui ont été pris par les sept chefs d'Etat et de gouvernement lors du sommet de Versailles. Je pense notamment à l'accord monétaire, au dialogue Nord-Sud et à l'ensemble des questions commerciales. L'exemple de la sidérurgie mérite d'être relevé. Les Etats-Unis ne peuvent tailler des réglementations sur mesure et imposer la loi du plus puissant. Telle n'est pas notre conception des relations commerciales. L'exemple de l'industrie aéronautique nous a déjà prouvé, ces dernières années, la réalité du protectionnisme américain. Ce n'est pas ainsi que nous concevons nos relations commerciales. Elles doivent être fondées sur la liberté des échanges. Nous ne sommes, en tous les cas, pas disposés à laisser se poursuivre une guerre sourde contre les intérêts et les technologies européennes en général et françaises en particulier (...). Nos pays ont les moyens de se sortir de la crise. Les nouvelles prévisions de l'O.C.D.E. le montrent. La reprise a toutefois besoin de s'appuyer sur un développement des investissements. Car sans investissements, nous ne créerons pas d'emplois stables. Or cette reprise des investissements est entravée par les taux d'intérêt excessifs que nous subissons et qu'une plus grande compréhension entre pays industrialisés permettrait de réduire. Sur ce plan aussi les Etats-Unis ont pris une lourde responsabilité et ils contribuent à prolonger la crise. »*

Evoquant, d'autre part, le blocage des prix et des revenus le premier ministre indique : *« A l'issue de la période de blocage et après une reprise progressive des hausses de salaire, les salariés devront retrouver le pouvoir d'achat qu'ils avaient au premier semestre 1982. En contrepartie, bien sûr, les titulaires de revenus élevés contribueront, pendant une période plus longue que les quatre mois de blocage, à l'indispensable effort de solidarité. La sortie du blocage, que nous négocierons cet été avec les partenaires sociaux, aura ainsi permis un resserrement de l'éventail des revenus conforme à notre souci de justice sociale et de réduction des inégalités (...). Ne nous méprenons pas sur les véritables priorités sociales. N'oublions pas, par exemple, que la moitié des salaires français bénéficient en fait de la garantie de l'emploi. Concentrons-nous sur ceux qui ont, par priorité, besoin de notre solidarité : les chômeurs, les handicapés, les familles touchées par la maladie, la mort ou la misère, les jeunes sans formation, les personnes âgées qui doivent se contenter du minimum vieillesse. »*

LA COMMISSION DE BRUXELLES : l'Europe ne peut être rendue responsable des difficultés de la sidérurgie américaine

Avant que le Conseil communautaire ne tienne sa réunion extraordinaire, samedi 24 juillet, la Commission européenne a publié un communiqué à propos du contentieux sur l'acier avec les Etats-Unis.

Elle estime *« inexactes et contestables »* les raisons invoquées par le département du commerce américain pour rejeter l'offre d'une diminution de 10 % des exportations faite par les sidérurgistes européens. La Commission conteste qu'il y ait un *« lien causal »* entre les exportations d'acier européen — qui ne représentent que 6 % du marché européen et 8 % du marché français — et la mauvaise situation conjoncturelle de la sidérurgie américaine. Celle-ci, fait-on remarquer à Bruxelles, travaille à 43 % de sa capacité de production, alors que ce taux était de plus de 80 % dans les six premiers mois de 1981. *« Les exportations européennes ne peuvent être rendues responsables de cette dégradation qui est essentiellement due à la mauvaise situation économique aux Etats-Unis »*, conclut la Commission.

LE PLAN SIDÉRURGIQUE FRANÇAIS SERA APPLIQUÉ déclare M. Chevènement

Après avoir pris connaissance du dossier de la sidérurgie, M. Jean-Pierre Chevènement, qui vient de prendre le portefeuille de l'industrie, a déclaré que le plan arrêté par le gouvernement français sera mis en œuvre. Des « concertations et des compléments d'instructions s'avéreront cependant nécessaires sur un certain nombre de points d'applications qui pourront faire l'objet d'ajustements ».

Après examen, une décision définitive sera prise à la fin du mois de septembre. Le ministre « entend que les procédures mises en œuvre pour favoriser la reconversion des régions affectées débouche rapidement sur des résultats concrets », et se propose, en particulier, de développer la « filière acier » en aval des installations.

DIPLOMATIE

VERS UNE REPRISE DU DIALOGUE GRÉCO-TURC

(Suite de la première page.)

La visite du premier ministre turc dans l'« *Etat fédéré* » du nord de Chypre, c'est-à-dire dans la zone d'occupation turque, avait mis un comble à l'exaspération d'Athènes.

Pourtant, un premier espoir d'apaisement était apparu avec l'adoption au dernier sommet de l'OTAN à Bonn, en juin, d'une déclaration commune dans laquelle les délégations d'Athènes et d'Ankara exprimaient leur intention de favoriser la recherche d'une solution à leurs conflits. Le moratoire annoncé jeudi officialise donc cette démarche.

Il reste beaucoup à faire à Athènes et à Ankara pour régler le fond du contentieux. Prudemment, on n'a pas voulu, de part et d'autre, se fixer de terme précis. Sans parler de la question de Chypre, que les Nations unies sont toujours impuissantes à résoudre depuis le débarquement turc de 1974, ce contentieux porte sur plusieurs points délicats.

La question des eaux territoriales, qu'Athènes voudrait voir portées de 6 à 12 milles nautiques, en induit d'autres : droits de pêche, forages en mer, définition du plateau continental, circulation maritime et aérienne...

M. Papandréou, à qui l'on prête l'ambition de lancer une grande « politique balkanique », et qui ne détesterait probablement pas discuter avec la Turquie du problème de Chypre par-dessus la tête du président Kyprianou, dont il désapprouve les nouvelles positions, pourrait saisir cette *occasion* d'entamer un dialogue — même très prudent — avec Ankara.

BERNARD BRIGOULEIX.

A TRAVERS LE MONDE

Bulgarie

● LEGER REMANIEMENT DU GOUVERNEMENT. — M. Stanich Bonev, vice-premier ministre, a été nommé président du comité du plan, en remplacement de M. Kiril Zarev qui perd aussi sa fonction de vice-premier ministre. Celle-ci a été attribuée à M. Gueorgui Karamanev qui demeure ministre du commerce extérieur. — *(A.F.P.)*

Grande-Bretagne

● *DANS L'ENQUETE SUR LES DEUX ATTENTATS COMMIS PAR L'IRA* mardi 20 juillet à Londres, la police estime avoir sensiblement progressé. Selon le *Daily Mail*, elle connaîtrait maintenant l'identité du terroriste irlandais qui a ordonné cette double opération meurtrière. Celle-ci vient de faire une dixième victime : un des soldats grièvement blessé par l'explosion, âgé de trente-six ans et père de deux enfants, est mort vendredi soir à l'hôpital de Westminster où il agonisait depuis trois jours. — *(A.F.P., A.P.)*

U.R.S.S.

● LE PEN-CLUB FRANÇAIS a invité l'orientaliste et philosophe soviétique Igor Ogourtsov, qui purge actuellement une peine de cinq années de relégation dans le nord de l'U.R.S.S., après avoir passé quinze ans dans des camps à régime sévère, à émigrer en France comme « invité permanent » du PEN, dont il est membre associé. Il fonde cette démarche sur un appel lancé à M. Mitterrand par la famille du philosophe pour que ce dernier — dont la santé est gravement compromise — puisse émigrer en France. La ville d'Aix-en-Provence, dont M. Ogourtsov est citoyen d'honneur, a aussi invité le savant et sa famille.

Agé de quarante-cinq ans, l'intéressé est en butte aux persécutions parce qu'en 1964 il a créé un groupe de réflexion qui voulait exercer une influence spiritualiste sur la société. Il avait diffusé en U.R.S.S. les écrits de Jacques Maritain et d'Emmanuel Mounier. Ce qui avait motivé en 1967 sa condamnation pour « activités antisoviétiques ».

AMÉRIQUES

Bolivie

GRÈVES ET PÉNURIE ALIMENTAIRE

La Paz *(A.F.P.)*. — La nomination à la présidence de la République du général Guido Vildoso a amplifié le mouvement de protestation et d'inquiétude qui règne dans le pays.

Dans plusieurs villes, le manque quasi total de pain, de viande, d'huile et d'autres produits indispensables a conduit une partie de la population à participer à des « marches de la faim » pour protester contre la politique économique des autorités militaires. D'autre part, les grèves se multiplient, à l'appel de la Centrale ouvrière bolivienne (COB).

Les partis politiques et organisations syndicales, pourtant divisés, se sont également mobilisés pour exiger la poursuite du processus démocratique mis en route en 1980 avant le dernier coup d'Etat militaire.

Le « groupe des sept », qui rassemble plusieurs partis de gauche, réclame la réunion immédiate du congrès élu il y a deux ans, afin de porter à la tête de l'Etat l'ancien président Hernan Siles Zuazo.

La Confédération des entreprises privées a, pour sa part, affirmé que le pays ne résistera pas à une année supplémentaire de régime militaire. Le dollar, qui valait 25 pesos boliviens en février dernier, en vaut aujourd'hui 160.

Selon un expert des Nations unies, plus du tiers des aliments consommés dans le pays étant importés, la chute du peso a entraîné une hausse des prix de 500 % et la masse monétaire en circulation n'est plus suffisante.

● *Les inondations qui ont affecté le Nicaragua en juin* ont été particulièrement importantes et ont provoqué des dégâts considérables, que les experts des Nations unies estiment comparables à *« ceux de deux tremblements de terre »*. Après le tremblement de terre de 1972, le Nicaragua avait alors reçu l'équivalent de 1 milliard de doolars d'aide internationale, une aide que Somoza et son clan s'étaient d'ailleurs en grande partie attribuée. Le Nicaragua sandiniste n'a reçu que 390 millions de dollars d'aide

AVEC L'APPUI MILITAIRE DES ÉTATS-UNIS

Le Honduras intervient de plus en plus dans les pays voisins

Tegucigalpa *(Reuter)*. — Le Honduras, proche allié des Etats-Unis en Amérique centrale, paraît s'engager de plus en plus dans les conflits sanglants de ses voisins, le Nicaragua et le Salvador.

Le haut commandement de l'armée hondurienne à Tegucigalpa affirme que des troupes ont été concentrées le long des frontières afin de parer à l'« agression » du gouvernement de gauche nicaraguayen et d'empêcher l'infiltration des guérilleros du Salvador.

Mais, vue de ces deux derniers pays, la politique du Honduras apparaît sous un jour différent : les maquisards salvadoriens affirment que deux mille soldats honduriens ont combattu le mois dernier dans les rangs de l'armée salvadorienne, lors de sa grande offensive contre la guérilla.

Le gouvernement de Managua soutient, pour sa part, que le Honduras fournit des bases opérationnelles aux partisans de l'ancien régime somoziste, lesquels se livrent à une « *invasion silencieuse* » du Nicaragua, soutenue par la C.I.A.

Le gouvernement de Tegucigalpa dément avec persistance les deux accusations. Mais de sources diplomatiques en Amérique centrale, on confirme que des militaires honduriens — l'armée du Honduras compte quinze mille hommes — ont bien participé à des opérations antiguérilla au Salvador.

Les adversaires sandinistes du gouvernement hondurien mettent en garde contre un engagement militaire du Honduras qui risque de transformer les conflits localisés de l'Amérique centrale en une guerre généralisée.

Le Honduras accuse à son tour les Nicaraguayens et les guérilleros salvadoriens de mener une campagne de désinformation pour préparer une *agression armée*.

En avril dernier, le sous-secrétaire américain à la défense, M. Francis West, avait annoncé que les Etats-Unis négociaient une amélioration des pistes aériennes du Honduras, afin de faciliter les missions de recherches et de secours des appareils opérant à partir de porte-avions américains.

Il avait ajouté que le Honduras avait besoin de l'assistance militaire américaine pour surveiller ses frontières et se défendre des incursions extérieures.

Le président hondurien, M. Roberto Suazo Cordova, s'est rendu à la mi-juillet à Washington, où il a obtenu du président Reagan l'engagement d'une aide américaine pour régler les problèmes économiques de son pays et combattre la subversion.

« Les Honduriens peuvent compter sur nous », a déclaré M. Reagan, qui a annoncé que 17 millions de dollars d'équipements militaires pourraient s'ajouter aux 10 millions et demi de dollars déjà consentis cette année.

Selon certains diplomates, le lien entre Washington et le Honduras serait la première étape d'une alliance militaire officielle englobant aussi le Salvador et le Guatemala.

Dans les milieux progressistes de Tegucigalpa, on craint que la tension aux frontières et les actes de violence à l'intérieur du pays ne servent d'excuse pour étouffer la démocratie issue des élections de novembre 1981, après dix années de régime militaire.

● *Les avocats des missionnaires français* Aristide Camio et François Gouriou, condamnés à quinze et dix ans de prison par le tribunal militaire de Belem qui les a reconnus coupables d'« incitation à la révolte », craignent pour la vie de leur clients, a-t-on appris récemment.

Selon les avocats, les deux prêtres *« subissent des pressions psychologiques. Lorsqu'ils font leur toilette, un soldat reste auprès d'eux sous le prétexte qu'ils pourraient tenter de se suicider, au moment de leur promenade, ils sont accompagnés par cinq soldats qui pointent leur baïonnette sur eux. La dernière visite de l'avocat José Carlos de Castro n'a pu se faire qu'en présence d'un soldat armé. »* *« Tous ces faits,* disent les défenseurs, *nous font craindre pour l'intégrité physique des Pères et nous nous attendons au pire »*. — *(A.F.P.)*

IUROY : « les États-Unis
ivent pas imposer la loi
du plus puissant »

ASIE

L'AFFAIRE D'ESPIONNAGE ÉCONOMIQUE A SILICON VALLEY

Les États-Unis, le Japon et la guerre technologique

La justice californienne a délivré un mandat d'amener contre huit employés et un ancien employé de la firme japonaise Hitachi, inculpés pour vol de documents et qui ne s'étaient pas présentés jeudi 22 juillet à l'audience. En cas de condamnation, ils encourent une peine maximale de cinq ans de prison, et il est possible que les Etats-Unis demandent au Japon leur extradition. Selon la société Hitachi, accusée, avec Mitsubishi, d'espionnage industriel dans le domaine informatique, ces mandats d'arrêt « n'ont aucune valeur au Japon ». *Les deux sociétés ont l'intention de plaider non coupable dans cette affaire, qui, comme l'écrit notre correspondant au Japon, suscite une vague de chauvinisme et tend un peu plus les relations entre Tokyo et Washington.*

De notre correspondant

Tokyo. — Depuis plus d'un mois, le Japon ressasse avec amertume à la « une » de ses innombrables journaux l'affaire d'espionnage Hitachi-Mitsubishi / F.B.I.-I.B.M. (*le Monde* du 25 juin). Piège, trahison, complot politique, déloyauté d'un ami, perfidie d'un allié : plus qu'une « injustice » à l'égard de deux firmes privées, l'affaire est ressentie ici comme une insulte à la nation.

Au-delà de son caractère de roman d'espionnage, l'intrigue est révélatrice de l'intensité de la guerre technologique qui se développe entre le Japon et les Etats-Unis : une guerre où les coups sont à la mesure d'enjeux planétaires. Elle jette ensuite une lumière crue, mais pas vraiment nouvelle, sur certains moyens employés par les Japonais pour combler leur retard et réduire la suprématie américaine

Elle atteste aussi de la volonté américaine de mettre le holà à cette menace, fût-ce au prix d'un stratagème qui fait perdre la face à un allié. Enfin, elle fait apparaître une fois encore les différences de mentalité, de principes et de pratiques, qui subsistent entre les partenaires occidentaux et japonais dans le cadre du libre-échange. Des deux côtés du Pacifique, l'affaire fait l'objet d'une présentation, d'interprétations et de commentaires radicalement différents.

C'est en juin dernier que la justice américaine, après une enquête secrète du F.B.I., a inculpé, en deux cas séparés, treize ingénieurs de la société Hitachi et quatre de Mitsubishi de conspiration pour vol et transfert hors des Etats-Unis de documents et procédés de fabrication secrets appartenant à I.B.M.

Diatribe chauvine

Pour arriver à ses fins, le F.B.I. avait monté un bureau de consultants spécialisé, comme tant d'autres en Californie, dans la vente d'informations techniques. Les Japonais, qui ont tout un réseau de bureaux et d'informateurs dans cette « Mecque » de la technologie qu'est la Silicon Valley, ont bientôt mordu à l'appât. Les représentants d'Hitachi et de Mitsubishi, des ingénieurs hautement spécialisés, auraient été mis au courant du caractère secret (et donc des risques de poursuites judiciaires) de certains documents qu'ils souhaitaient se procurer ou que les agents américains leur ont fait miroiter. Ces risques auraient été acceptés en toute connaissance de cause.

Pour les Américains, il s'agit d'un complot : les Japonais agissaient sur ordre de leurs compagnies : ils ont été pris en flagrant délit : la justice suit son cours. L'affaire, de leur point de vue, est purement criminelle et n'a rien de politique. La tactique employée est légale aux Etats-Unis. Elle a déjà servi, dans l'affaire ABSCAM (1), à piéger des sénateurs tentés par des pétro-dollars corrupteurs. Cela dit, on se frotte les mains dans la Silicon Valley de ce premier coup d'arrêt officiel et éclatant donné au ratissage technologique des Japonais.

La réaction japonaise a été celle de l'outragé. Hitachi a reconnu certains faits, notamment les paiements : Mitsubishi a commencé par tout nier, avant de reconnaître implicitement certaines évidences. Les deux compagnies ont adopté une ligne de défense simple qui dit en substance : nous avons toujours légalement acheté informations et technologies aux Etats-Unis, nous ignorions avoir acheté des secrets... que nous n'avons pas demandés. Notre bonne foi a été abusée par un subterfuge déloyal : nous sommes victimes et non coupables. Boucs émissaires d'un complot politique visant à briser la compétitivité japonaise. Bref, il s'agissait d'une opération de routine à 622 000 dollars.

A cette contestation des faits s'est ajoutée, parmi un flot d'arguments relevant de la diatribe chauvine, une querelle juridique plutôt spécieuse. Les accusés sont présentés *a priori* comme des enfants de chœur victimes de leur naïveté dans un monde étranger non seulement plein de duplicité mais surtout ignorant des lois et coutumes japonaises. A l'instar d'Hitachi, et même d'un haut fonctionnaire de la justice, on répète à l'envi que les inculpés « *n'ont violé aucune loi japonaise* » et que le stratagème du F.B.I. serait illégal au Japon, sauf exception.

La notion de « crime » n'est évidemment pas la même partout. Mais celui dont il est question n'étant pas du ressort de la justice japonaise, il semble pour le moins déplacé que l'on conteste le bien-fondé des lois américaines dès lors que leur rigueur s'applique à des Japonais. C'est néanmoins en se fondant sur cette conception exclusive qu'Hitachi affirme vouloir s'opposer à l'extradition de certains de ses employés. « *La loi japonaise n'est pas encore universelle. Hitachi et Mitsubishi auront sans doute oublié de copier celles des Etats-Unis* », remarquait, caustique, un professeur japonais.

Pour l'éditorialiste d'un grand quotidien : « *Les employés d'Hitachi et de Mitsubishi ne doivent pas avoir honte* (...). *Si l'information a été volée par le vendeur, cela ne concerne pas l'acheteur.* » Un autre ajoute : « *Dans l'éthique orientale, la tromperie est plus grave que le vol : c'est le F.B.I. qui est coupable.* » Les vices de la société américaine sont opposés aux vertus japonaises.

Des retards technologiques

Les Japonais serrent les rangs derrière leurs compagnies, leurs lois et leurs coutumes : c'est là l'un des aspects essentiels de leur force. Les inculpés deviennent des victimes ou des héros loyaux tombés aux avant-postes de la guerre technologique : les consultants et techniciens américains, des employés déloyaux prêts à se vendre et à tout vendre pour une poignée de dollars. Attitude inimaginable ici, mais dont on s'efforce de profiter au maximum chez ceux qui la tolèrent.

Ces réactions émotionnelles, qui confinent souvent au complexe de supériorité, ne doivent cependant pas masquer l'infériorité et la dépendance qui subsistent à l'égard de la science américaine. Cela, de nombreux commentateurs japonais le soulignent. L'affaire a mis en évidence certaines réalités souvent obscurcies par un discours triomphaliste. Elle conduit à s'interroger sur le bien-fondé, et sur la substance, de l'image flatteuse que le Japon s'attache quotidiennement à donner de lui-même, sans trop souligner ce qu'elle doit aux apports extérieurs. De ce point de vue, le choc, en ramenant à plus de réalisme, pourrait être salutaire.
18

Malgré des progrès remarquables et remarqués, et malgré de gros efforts de recherche et de développement le Japon est en retard sur les Etats-Unis et l'Europe occidentale dans le domaine des sciences fondamentales et des technologies de pointe : ordinateurs, biochimie, aérospatiale, satellites (...). Par contre, il a dépassé ses partenaires dans les secteurs conventionnels : électroménager, électronique grand public, automobile (...). Le phénomène de dépendance est particulièrement notable du côté des ordinateurs grand format et des programmations, où certaines entreprises japonaises — telles qu'Hitachi et Mitsubishi — ont axé leur succès sur l'acquisition des technologies mises au point par I.B.M. et sur la fabrication de modèles compatibles avec ceux du géant américain.

Ici comme dans tant d'autres domaines, les Japonais font la différence grâce à leurs qualités exceptionnelles d'adaptation, d'innovation, de production de masse au meilleur rapport qualité-prix, et au marketing. Certaines firmes, mais pas toutes, font ainsi l'économie de coûteux programmes de recherche et triomphent à moindres frais en battant la concurrence avec ses propres armes. Pareille stratégie suppose néanmoins une collecte frénétique des nouvelles technologies. Ce qui présente, on le voit aujourd'hui, certains inconvénients et quelques risques (2).

Dans le cas présent, il semble qu'un vent de panique ait soufflé chez les électroniciens japonais après l'annonce par I.B.M., fin 1981, de la sortie imminente d'un ordinateur à l'architecture révolutionnaire et doté de systèmes prévenant les contrefaçons. La perspective était catastrophique pour les tenants japonais de la compatibilité. Elle l'est encore plus aujourd'hui après leur tentative avortée (3). Dans le contexte d'une guerre technologique exacerbée par la recherche de la suprématie sur des créneaux à l'avenir prometteur, les Etats-Unis, après s'être longtemps laissé « traire » comme une vache à brevets, paraissent décidés à mettre des limites à la concurrence, japonaise ou autre.

« Renvoyer l'ascenseur »

La révélation d'autres affaires d'espionnage industriel, le renforcement des mesures de prévention, ne sont pas à écarter. A un autre niveau, l'embargo sur le transfert de technologies américaines fabriquées par les alliés européens et japonais de Washington, mais susceptibles de bénéficier à l'U.R.S.S., témoigne d'un durcissement à la mesure de l'enjeu. Tout cela risque d'aggraver, notamment entre Washington et Tokyo, un contentieux commercial, militaire et émotionnel de plus en plus lourd.

Ces développements constituent de sérieux revers pour les industries de pointe japonaises, pour leur image de marque, leurs projets, leur confiance en elles-mêmes. Pour limitée qu'elle soit, l'affaire d'espionnage risque de jeter le discrédit sur l'ensemble. Ce n'est, disent certains, que la pointe de l'iceberg. Au regard des efforts énormes de ces industries et de leurs succès, qui ne sont pas tous dus, loin s'en faut, à l'art de la copie conforme, pareille généralisation serait aussi inexacte qu'exagérée. Certains, irrités par les succès nippons, ne manqueront sans doute pas d'y recourir.

Cela dit, les Japonais pourraient transformer ces revers en succès, et redorer leur blason, s'ils se donnaient enfin tous les moyens de passer de l'état d'imitateurs à celui de créateurs à part entière. S'ils se décidaient, ensuite, à faire profiter le monde de leurs découvertes scientifiques et techniques tout comme ils ont eux-mêmes bénéficié, depuis plusieurs siècles et fort libéralement, des découvertes et des techniques de l'Occident. Un pays qui se glorifie d'être la deuxième puissance économique occidentale, et la première dans bien des domaines, devrait être enfin en mesure de « renvoyer l'ascenseur ». La puissance et l'indépendance sont aujourd'hui à ce prix. L'image de marque et le prestige aussi. Mais, plus qu'un changement de stratégie, cela suppose surtout un changement de mentalités.

R.-P. PARINGAUX.

(1) Affaire au cours de laquelle des agents du F.B.I. s'étaient déguisés en Arabes pour « piéger » des congressistes (*le Monde* du 5 février 1980 et daté 11-12 janvier 1981).

(2) I.B.M. investit annuellement plus d'un milliard et demi de dollars dans la recherche et le développement, Hitachi trois fois moins. D'autre part, pour tenter de mettre son industrie informatique au niveau de celle des Etats-Unis, le gouvernement japonais lui a fourni 500 millions de dollars de subventions au cours des dix dernières années.

(3) Depuis l'affaire, les actions d'Hitachi en Bourse sont tombées de 740 à 540 yens.

● *Vente de chasseurs F-5.* — Le Pentagone a informé, récemment, le Congrès de son intention de vendre à la Malaisie seize avions F-5 pour « *permettre à ce pays de renforcer ses capacités défensives face à l'agression vietnamienne, soutenue par l'U.R.S.S., dans la région* ». Cette vente, a ajouté le Pentagone, est rendue nécessaire par la récente décision de l'Australie de réduire le nombre de ses appareils de combat basés en Malaisie. — (*A.F.P.*)

EUROPE

Suède

A DEUX MOIS DES ÉLECTIONS

Les sondages laissent prévoir une victoire des sociaux-démocrates

De notre correspondant

Stockholm. — Les Suédois semblent se préparer au retour de M. Palme à la tête du gouvernement, après les élections législatives du 19 septembre. Pour les uns, ce sera le début de la « *remise en ordre de l'économie* ». Selon d'autres, un peu plus de collectivisme et de bureaucratie, image dont la gauche a du mal à se débarrasser. Les sondages créditent les sociaux-démocrates de 46 % des intentions de vote, contre 44 % pour les trois partis de la majorité « bourgeoise ». Avec les voix communistes, l'avance de la gauche est de sept points. Mais l'écart entre les deux blocs a tendance à diminuer. D'autre part, un nouveau venu, le parti de l'environnement, qui regroupe des écologistes et des électeurs mécontents des formations établies, gagne du terrain : il pourrait brouiller les cartes s'il obtient les 4 % des voix nécessaires pour être représenté au Riksdag.

Les sociaux-démocrates n'ont jamais abordé des élections dans d'aussi bonnes conditions depuis 1970. Ils profitent des querelles entre les trois partis de la majorité et de deux crises gouvernementales. La dernière remonte au printemps 1981. Les conservateurs — furieux que leurs partenaires se soient entendus avec la gauche sur un projet de réforme fiscale très compliqué — se sont alors retirés de la coalition. L'alliance centriste-libérale au pouvoir ne dispose que de 102 sièges sur 349 au Riksdag et elle est soumise à un tir croisé de la gauche social-démocrate et communiste et de l'opposition conservatrice. On voit mal comment une nouvelle coalition tripartite pourrait voir le jour après le 19 septembre.

Le coup d'envoi de la campagne a été donné fin mai à l'occasion du débat sur la réforme de l'assurance maladie. A partir de janvier 1983, les trois premières journées d'absence au travail pour cause de maladie ne seront plus indemnisées. Le gouvernement veut ainsi faire des économies d'un million et demi de couronnes par an, et enrayer l'absentéisme.

Cette réforme est exploitée par les sociaux-démocrates, qui accusent les bourgeois de vouloir tirer un trait sur les acquis sociaux. Non sans démagogie, M. Palme promet de rétablir l'indexation intégrale des retraites sur le coût de la vie, les modalités de l'allocation-chômage, et de mettre fin à l'austérité dans un secteur public qui absorbe pourtant plus de 65 % des dépenses de l'Etat et des communes.

Pour financer ces mesures, les socialistes envisagent une hausse de la T.V.A. et éventuellement des impôts directs. Le déficit budgétaire, qui atteint pour le présent exercice plus de 75 milliards de couronnes, soit 13 % du P.N.B., ne semble guère les inquiéter du moins avant les élections.

Le projet controversé des « fonds de salariés »

L'emploi sera un autre grand thème de la campagne. Accusé par la gauche de diriger le « *gouvernement du chômage* », le premier ministre réplique en affirmant que la Suède est sans doute « *championne du monde* » en matière de lutte contre le sous-emploi. En mai, le chômage était de 2,7 % de la population active, mais il a quand même augmenté de moitié en un an et ces statistiques ne tiennent pas compte des personnes en recyclage ou employées à des travaux conjoncturels. Certaines études montrent que le taux de chômage réel est de l'ordre de 10 %.

Le gouvernement minoritaire a du mal à expliquer les « bienfaits » de sa politique d'austérité, qui a provoqué une baisse de 10 % du pouvoir d'achat depuis 1976. Pourtant, la dévaluation de la couronne de 10 % en septembre 1981 a entraîné un excédent de la balance commerciale au cours du premier trimestre et la réduction du déficit de la balance des paiements courants. Le ralentissement de l'inflation se confirme. On prévoit pour 1982 une hausse des prix d'environ 8 %, contre 9,5 % en 1981. Les points noirs demeurent les investissements industriels, qui diminueront de 15 % cette année, et la chute de l'activité, de l'ordre de 40 % dans le bâtiment.

Centristes, libéraux et conservateurs vont axer leur campagne contre le projet social-démocrate et syndical d'intéressement collectif des salariés aux bénéfices des entreprises, qui à leurs yeux implique un changement de société. Présenté en 1975, plusieurs fois remanié depuis, ce projet prévoit la création de fonds régionaux alimentés par une partie des profits de l'industrie et une taxe sur la masse salariale. Les sommes réunies serviraient à acquérir des actions dans les sociétés pour les aider à financer leurs investissements. Les Suédois voient « rouge » — toutes les enquêtes démoscopiques le montrent — parce que les sections syndicales d'entreprises seraient, dans un premier temps, propriétaires de ces nouveaux portefeuilles d'actions.

La Confédération générale du travail (L.O.) tient dur comme fer à ce projet, qui lui donnerait une large influence sur l'orientation des investissements. Le parti, en revanche, est beaucoup plus prudent et se dit prêt au dialogue avec l'industrie — une façon de faire marche arrière sans en avoir l'air... M. Palme et son équipe ont amorcé une nouvelle retraite en déclarant que les P.M.E. ne seraient pas soumises au système de partage des bénéfices.

La majorité bourgeoise peut compter sur le soutien du patronat, qui depuis près d'un an a multiplié les « campagnes d'information » contre les « *fonds de salariés* ». Les sociaux-démocrates savent que ce débat va les gêner, mais demeurent confiants.

ALAIN DEBOVE.

Espagne

ACCUSÉ DE « NÉGLIGENCE »

Le directeur de la télévision a donné sa démission

De notre correspondant

Madrid. — Alors que l'Espagne se trouve pratiquement en période pré-électorale, le directeur de la radiotélévision, M. Carlos Robles Piquer, a donné le jeudi 23 juillet sa démission, neuf mois après avoir été nommé à ce poste d'où il contrôlait les deux chaînes de télévision du pays.

Ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, il s'était attiré les foudres du parti socialiste, qui l'accusait de partialité. Il avait également fait l'objet de vives critiques au sein du parti gouvernemental, l'Union du centre démocratique (U.C.D.). Celui-ci lui reprochait de faire la part trop belle à son beau-frère, M. Manuel Fraga Iribarne, ancien ministre de l'information du général Franco, et leader du parti Alliance populaire, qui cherche à créer une « grande droite » pour faire échec aux socialistes aux prochaines élections.

Alors qu'on lui reprochait son contrôle de l'information, c'est paradoxalement pour avoir été accusé de « négligence » par le conseil directeur de la radiotélévision que M. Carlos Robles Piquer a démissionné. Il a laissé diffuser, en effet, un programme d'actualité intitulé « Coup d'Etat à la turque », qui a été jugé, dans un pays encore sous le coup du putsch manqué de février 1981, trop favorable aux militaires.

Le conseil des ministres a nommé vendredi son successeur : M. Eugenio Nasarre, trente-six ans, journaliste, démocrate-chrétien et conseiller du premier ministre.

D'autre part, les préparatifs s'accélèrent en vue des élections législatives, qui doivent avoir lieu normalement en avril 1983, mais qui seront sans doute avancées à l'automne prochain.

L'un des transfuges du parti gouvernemental, M. Oscar Alzaga, a présenté, mercredi, la nouvelle formation qu'il dirige, le parti démocrate populaire, d'inspiration démocrate-chrétienne. M. Alzaga, qui a le soutien de douze députés et huit sénateurs ayant appartenu à l'U.C.D., a invité un autre parti nouvellement créé, le parti démocrate libéral, à le rejoindre pour former une coalition de la droite avec l'Alliance populaire de M. Fraga, seule capable, selon lui, de barrer la route au socialisme.

M. Alzaga prédit à l'U.C.D. « *un échec monumental* » aux élections. Il estime que le centre va disparaître de la scène politique espagnole après avoir joué son rôle dans la transition du franquisme à la démocratie. On pense que l'ancien premier ministre, M. Adolfo Suarez, va mettre fin à son silence pour annoncer la formation de son propre parti, ce qui donnera sans doute le coup de grâce à l'U.C.D.

(*Intérim.*)

Plutôt que des Mirage 2000

LE GOUVERNEMENT DÉCIDE D'ACHETER 84 CHASSEURS AMÉRICAINS F-18

(*De notre correspondant.*)

Madrid. — Le gouvernement espagnol a approuvé, le vendredi 23 juillet, l'achat de quatre-vingt-quatre chasseurs F-18A construits par la société américaine McDonnell Douglas. Ce contrat, d'une valeur de 3 milliards de dollars, est le plus important achat d'armement jamais effectué par l'Espagne.

Le gouvernement a pris sa décision avec plus d'un an de retard sur les plans prévus pour le remplacement des Phantom et des F-5 de l'armée de l'air espagnole, qui seront désuets dans deux ans. Il a fallu quatre ans à une commission spéciale des ministères de la défense, de l'armée de l'air et de l'industrie pour recommander l'achat du F-18 au lieu de ses rivaux, le chasseur français Mirage 2000, le F-16 de la General Dynamics, et le Tornado construit par le consortium européen Panavia (anglo-italo-allemand).

La commission a écarté le Mirage 2000 afin de diversifier les fournisseurs de l'Espagne, qui possède déjà des Mirage-III et des Mirage F-1. Le Tornado semble avoir été abandonné pour des raisons techniques, malgré l'avis du parti socialiste qui préférait un avion européen. Le F-16, adopté par la Belgique, les Pays-Bas, le Danemark et la Norvège, est resté le dernier concurrent du F-18, mais General Dynamics a apparemment perdu la bataille pour n'avoir pas offert autant de compensations industrielles que son concurrent.

Le gouvernement espagnol pensait à l'origine acheter cent quarante-quatre appareils, mais il a dû réduire le nombre à quatre-vingt-quatre en raison de l'augmentation du prix des F-18 et de la hausse du dollar par rapport à la peseta.

(*Intérim.*)

Pologne

● M. JAWORSKI, président de la section du syndicat indépendant pour la région de Kielce et membre de la commission nationale, qui s'était réfugié dans la clandestinité depuis le 13 décembre, s'est livré jeudi 22 juillet à la milice locale.

L'agence PAP précise, sans doute pour inciter d'autres syndicalistes à suivre son exemple, qu'il a pu regagner librement son domicile « *après avoir été entendu par la milice et avoir fourni des explications* ». — (A.F.P.)

PROCHE-ORIENT

La situation au Liban

La hantise de la partition

Au moment où les Israéliens bombardaient une nouvelle fois Beyrouth-Ouest, vendredi *23 juillet, les Nations unies et les Etats-unis*, chacun de leur côté, ont essayé de relancer le processus diplomatique. Mais le Conseil de sécurité a suspendu ses consultations à huis clos sur le Liban, après un quart d'heure de débats qui ne reprendront pas avant le début de la semaine. Ni Washington ni le gouvernement libanais n'étaient, semble-t-il, favorables à la poursuite des discussions pour le moment. Quant aux efforts américains, hors de l'ONU, ils ne se poursuivent pas sous les meilleurs auspices puisque les « négociations secrètes », qui se seraient poursuivies ces temps derniers en vue de l'ouverture d'un dialogue direct entre les Etats-Unis et les Palestiniens, auraient échoué. C'est du moins ce qu'a déclaré vendredi à Washington M. Roger Eddé, secrétaire général adjoint du Bloc national libanais. Le département d'Etat a toutefois démenti que de telles négociations aient eu lieu. M. Shamir a confirmé vendredi qu'il irait « très prochainement » aux Etats-Unis. Le même jour, le chef de la diplomatie israélienne avait affirmé que l'opération Paix pour la Galilée avait été lancée le 6 juin avec « l'accord total » de Washington.

L'envoyé spécial américain, M. Habib, a quitté vendredi Damas — où il s'était entretenu durant quatre heures avec le président Assad — pour l'Arabie Saoudite, où le roi Fahd vient de réaffirmer son souhait de voir l'Egypte « réintégrer rapidement le giron arabe ».

A Paris, M. Cheysson, dans une déclaration faite vendredi à l'hebdomadaire arabe « El Mostaqbal », a estimé qu' « il y aura peut-être un jour un Liban neutre dans sa totalité, mais que, dans un premier temps, on pourrait essayer de neutraliser Beyrouth en la rendant aux seuls Libanais ». Le ministre des relations extérieures a néanmoins exclu la possibilité de voir « se concrétiser rapidement des solutions définitives ».

L'ancien président du Conseil, M. Mendès France, répondant à une lettre du président Bourguiba, lui écrit, dans une missive publiée vendredi à Tunis, que « trop de temps a été perdu » au Liban, mais qu'il fallait continuer à lutter pour « surmonter les fanatismes et les amertumes ».

De notre envoyé spécial

Beyrouth. — A chaque jour sa « punition ». Le calme, qui était revenu vendredi matin dans la capitale libanaise, n'a été que de brève durée. Vers midi, les Kfir israéliens qui, tôt dans la matinée, s'amusaient à franchir la barrière du son, au-dessus de *Beyrouth*-Ouest, ont commencé à larguer leurs bombes sur leur objectif de prédilection : le *« quadrilatère maudit »* limité au sud par l'aéroport de Khaldé et au nord par la corniche Mazraa. Borj-Brajneh, Bir-Hassan, Sabra, Chatila, autrefois des camps palestiniens, aujourd'hui presque vidés de leurs réfugiés, sont en train de se transformer peu à peu en autant de paysages lunaires. Comme d'habitude, le vaste quartier de Fakhani, situé entre l'université arabe et le front de mer, et qui abritait naguère les quartiers généraux des organisations palestiniennes, n'a pas été épargné.

Les bombardements de jeudi et de vendredi, bien que relativement limités, pourraient être de mauvaise augure pour l'avenir. Les optimistes estiment qu'il ne s'agit que de simples avertissements et de nouvelles tentatives pour terroriser la population qui s'accroche encore désespérément à ces quartiers. D'autres, cependant, parmi les mieux informés, lient ces pilonnages aux impressionnants renforts d'artillerie arrivés depuis une semaine déjà dans la plaine de Khaldé et sur *les hauteurs de Choueifat*, qui surplombent la grande banlieue de Beyrouth. Les experts militaires occidentaux de la capitale libanaise n'arrivent pas à expliquer cette extraordinaire concentration de bouches à feu autour de Beyrouth autrement que par l'intention prêtée *aux Israéliens de « raser totalement les camps palestiniens, considérés comme autant de vestiges symboliques de l'action passée de l'O.L.P. »*.

Certains considèrent, en revanche, que cet acharnement destructeur contre les quartiers palestiniens de Beyrouth constitue un signe de désarroi et l'aveu d'impuissance d'une armée bien « huilée » qui se trouve devant une situation à laquelle elle n'était nullement préparée. Dans ce cas, les bombardements de jeudi et de vendredi ne seraient que des mouvements de mauvaise humeur devant le « pourrissement » de la situation et face au début d'une certaine forme de résistance organisée contre l'occupation israélienne du sud.

Le couvre-feu imposé par les autorités israéliennes à Saïda, dans la nuit de jeudi à vendredi, indique que de graves événements s'y sont déroulés. Le mutisme imposé par les Israéliens ne permet pas de reconstituer avec précision les faits. Selon *la radio* la Voix de la Palestine, un commando a attaqué à la mitraillette et au R.P.G., jeudi soir, un poste de commandement israélien installé dans le sérail de Saïda, sur la place centrale de la ville, tuant deux officiers israéliens et blessant des dizaines de militaires. Selon d'autres informations concordantes, de sources libanaise et occidentale, l'armée israélienne a totalement encerclé la ville pour y effectuer des perquisitions systématiques et procéder à des arrestations avec le concours d'éléments phalangistes récemment introduits à Saïda par les Israéliens pour les aider à y rétablir l'ordre.

Il est remarquable de noter, à ce propos, que les Israéliens n'ont rien fait pour faciliter ou susciter le retour de l'armée libanaise dans le Sud où, théoriquement, après l'élimi*nation des forces palestiniennes*, elle aurait dû être chargée de la délicate mission de reprise en main. Apparemment, Jérusalem n'a aucune confiance dans les militaires libanais et préfère s'adresser aux Kataeb, aux unités du commandant Haddad et à certaines milices chiites placées par *les Israéliens sous les ordres de* personnages inféodés aux nouveaux occupants.

Le comportement israélien au sud commence à susciter des réactions de *mécontentement. Pour avoir dit* tout haut ce que beaucoup pensent, le député chiite de Nabatieh, *M. Abdelatif El-Zein, appartenant* à la tendance modérée représentée par le président (chiite) de la Chambre, M. Kamel El-Assad, a été arrêté vendredi par les militaires israéliens, qui l'ont interrogé longuement sur *ses propos « anti-israéliens »*, au quartier général du *commandant Haddad, avant de le* relâcher dans la soirée, à la suite de pressions de la *présidence* de la République.

L'inquiétude *s'est fait jour* à Beyrouth, et des voix s'élèvent dans les milieux libanais les plus officiels pour prêter à Israël de sombres des*seins annexionnistes* dans le Sud, par le truchement du commandant Haddad et de ses amis chiites. Cette annexion larvée serait le début de la partition du Liban, *qui commence* ici à hanter les esprits.

JEAN GUEYRAS.

Libres opinions

CES PALESTINIENS QU'ON ASSASSINE

par CHARLES SAINT-PROT (*)

DEVANT ses partisans, M. Begin clamait récemment, lors d'un meeting à Tel-Aviv, qu'Israël avait liquidé 90 % des « terroristes ». Il semble que M. Begin soit trop optimiste, car ceux qu'il appelle les « terroristes » constituent les quatre millions de Palestiniens.

En effet, dans la logique extrémiste du régime israélien, tout Palestinien qui revendique la reconnaissance de ses droits nationaux légitimes est un terroriste ; or il n'existe pas un seul Palestinien qui ne revendique pas le droit à l'identité et à vivre libre sur son territoire national gouverné par un Etat souverain.

Les milliers de Palestiniens qui sont tués au Liban et à Beyrouth, et l'assassinat de Fadl Dani, représentant adjoint du bureau de l'O.L.P. à Paris, démontrent que les Palestiniens ne sont pas les terroristes, mais qu'ils sont les victimes du terrorisme d'Etat pratiqué par le régime israélien. Ce sont les Palestiniens que l'on assassine impunément, car, de Beyrouth à Paris, leurs meurtriers ne sont jamais inquiétés.

La disparition d'un diplomate palestinien à Paris n'est pas fortuite, elle s'inscrit dans un cadre très précis : la volonté délibérée de liquider les Palestiniens et leur représentant légitime, l'O.L.P. N'est-ce pas le but poursuivi par l'armée israélienne au Liban ?

Est-il besoin de répéter que ce plan est à courte vue. Après la mort de milliers de Palestiniens au Liban, après la mort d'un représentant de l'O.L.P., qui s'inscrit sur une déjà longue liste, il reste plus de quatre millions de Palestiniens dont on ne liquidera *pas la juste aspiration à préserver leur identité nationale.* On peut tuer des hommes, on ne tue pas les idées qu'ils incarnent, et les hommes comme Fadl Dani incarnent l'idée la plus immortelle et la plus respectable : celle de l'indépendance nationale.

(*) Président du Comité pour la paix au Proche-Orient.

ISRAËL DONNE DES PRÉCISIONS SUR LES ARMES PALESTINIENNES SAISIES AU LIBAN

Dans le cadre de la campagne d'« information » lancée par le gouvernement israélien pour justifier l'opération « Paix en Galilée », l'ambassade d'Israël à Paris diffuse un premier et mince recueil de documents saisis par les forces israéliennes dans les postes de commandements palestiniens.

Selon Israël, l'arsenal dont se sont emparé ses forces au Liban s'élevait le 27 juin dernier à : 4 000 tonnes de munitions, 223 véhicules blindés, 623 canons de tous calibres, près de 18 000 armes automatiques légères.

Le dossier israélien reproduit plusieurs documents palestiniens essentiellement saisis à Saïda. L'un de ceux-ci, trouvé au quartier général du « Front arabe de libération », et daté du 18 juillet 1981, soit une semaine avant le cessez-le-feu obtenu par M. Habib le 24 juillet, ordonne la destuructions des agglomérations du nord d'Israël.

Un autre document en date du 4 juin 1982, émanant celui-ci du Fath, a trait à la *« mobilisation des enfants des combattants à partir du 1er juin 1982 et ce jusqu'au 30 septembre 1982 »*. Le

Le document israélien publie d'autre part une liste d'officiers du bataillon des « Martyrs de septembre » formés à l'étranger, notamment en Chine, en U.R.S.S., en *Hongrie*, au Vietnam, en Algérie, au Pakistan et à Cuba.

La guerre du Golfe

Consolider le front intérieur

(Suite de la première page.)

Contrastant avec les images de recueillement et de mobilisation, les lampions sur l'esplanade du nouvel aéroport international lui donnent un air de fête : installés pour la célébration du renversement de la monarchie, le 14 juillet 1958, ils y sont restés. La nuit, la rocade conduisant à la capitale et les autoroutes en voie d'achèvement qui mènent vers Koweït et Amman sont illuminés *a giorno*. Les installations destinées à accueillir les délégations des pays non alignés sont pratiquement achevées.

Brusquement cependant, mercredi matin, à l'aube, deux Phantom iraniens ont effectué un raid au-dessus de la capitale. C'était le premier depuis le raid israélien du 7 juin 1981, qui avait permis de détruire la centrale nucléaire de Tamuz. S'agissait-il cette fois d'une première « offensive psychologique » pour dissuader les non-alignés de venir, ou bien les Iraniens voulaient-ils détruire la raffinerie de Dora et la centrale thermo-électrique proche, déjà attaqués le 30 septembre 1980 et le 7 juin 1981 ? Le fait est que l'un des appareils a été abattu et s'est écrasé à proximité de la raffinerie : le pilote, le colonel Abbas Doran, a péri, mais le copilote, le lieutenant Mansour Kazenian, a été capturé.

Le régime a profité de l'occasion pour souligner l'efficacité de la D.C.A., qui, il est vrai, a été considérablement renforcée depuis un an. De leur côté, les experts militaires occidentaux indiquent que l'ouest de l'Irak est protégé par un système de radar installé par les Français. Destiné à prévenir des attaques comme celle qui a détruit Tamuz, son efficacité est prouvée, selon eux, par le fait que les avions de reconnaissance israéliens sont repérés malgré leur système de brouillage et que la chasse irakienne prend l'air aussitôt pour les refouler.

Quoi qu'il en soit, les autorités envisageraient de fermer l'aéroport international du 15 août au 15 septembre pour limiter son utilisation aux participants au sommet, afin de mieux assurer leur sécurité. Elles laissent entendre que cinquante chefs d'Etat ont déjà fait savoir qu'ils participeraient à ces assises. Dans les milieux diplomatiques, on estime que ces derniers pourraient bien venir si les Irakiens réussissent à contenir l'offensive iranienne dans le secteur de Bassorah mais que, dans le cas contraire, ils se feraient représenter par leurs ministres.

En attendant, le président Saddam Hussein s'attache à consolider le front intérieur après avoir traversé lui-même, semble-t-il, une passe difficile. En effet, après l'offensive déclenchée par Téhéran dans la nuit du 29 au 30 avril pour récupérer le Khouzistan et qui avait abouti à la reprise de Khorramchahr le 24 mai, les médias avaient très peu parlé du chef de l'Etat. Lui-même ne se montrait pratiquement plus en public, s'abstenant en particulier de rendre visite à des familles endeuillées par la guerre, comme il avait coutume de le faire. A l'époque, nombre de diplomates étrangers considéraient qu'il était « mort politiquement », mais maintenu en place par les membres du C.C.R., jusqu'au sommet des non-alignés pour permettre à l'Irak d'en assumer la présidence.

C'était mal connaître la pugnacité de M. Saddam Hussein. Il réapparaissait en effet vers la mi-juin et le 20, annonçait qu'en raison de l'invasion du Liban par Israël les troupes irakiennes allaient évacuer toutes les fractions du territoire iranien qu'elles occupaient, y compris des positions stratégiques, comme Qasr-el-Chirin, d'où elles étaient pratiquement inexpugnables.

Cette évacuation devint effective le 30. Mais, à la suite de contestations de Téhéran, M. Tarek Aziz, vice-premier ministre et idéologue du régime, vient de préciser, au cours d'une conférence de presse, que l'Irak avait conservé six poches frontalières d'une superficie de 372 kilomètres carrés situées à des distances de 160 kilomètres à l'est de Bagdad, et deux autres de 19 kilomètres carrés près de Bassorah « occupées illégitimement » par l'Iran dans les années 20 et dont la restitution était prévue par les accords d'Alger de 1975. Il est piquant de constater que M. Tarek Aziz fait référence à des textes pourtant dénoncés par l'Irak en septembre 1980, tandis que l'Iran, qui soutient leur validité, refuse néanmoins de renoncer à ces poches.

Entre-temps, M. Saddam Hussein avait convoqué dans le plus grand secret le 9e congrès du commandement régional du Baas — le précédent remontait à 1974 — qui a siégé du 26 au 27 juin. Sur les seize membres du conseil du commandement de la révolution, huit ont été destitués, quatre d'entre eux, MM. Tayeb Abdul Karim (ministre du pétrole), Taher Tewfik (industrie et mines), Saadoun Remdane (transport et communication), Abdel Fattah Mohamed Amine (administrations locales), perdant également leur portefeuille (*le Monde* du 30 juin).

Le communiqué promettait également la publication du « rapport politique central » lu au congrès — il ne l'a toujours pas été — qui explique probablement les raisons de ces modifications. On peut néanmoins penser que M. Saddam Hussein a rallié la majorité pour écarter les membres du C.C.R. qui l'avaient critiqué. Il est à noter qu'ils n'ont pas été éliminés de façon singlante comme cela a été le cas dans le passé. En outre, le régime a annoncé la libération de prisonniers politiques kurdes et communistes *« pour leur permettre de participer à la libération de leur pays »* sans qu'il soit possible pour le moment de mesurer la portée exacte de cette décision. D'aucuns se demandent si elle ne vise pas à la fois à améliorer l'image du régime et à accentuer les divisions des multiples partis d'opposition qui cherchent à s'unir — ils ont signé des « chartes d'alliance » en novembre 1980 et au printemps 1981 — sans toutefois y parvenir sérieusement.

Face à ces péripéties, la population semble moins décidée à contester le pouvoir en place, voire à le renverser, comme l'y *invite l'imam Khomeiny*, qu'à défendre son territoire et à préserver son niveau de vie. En septembre 1980, elle n'avait pas bien compris les raisons pour lesquelles le régime avait jugé bon d'attaquer l'Iran, encore que la violence de la radio de Téhéran en langue arabe contre les régimes du Golfe avait de quoi l'inquiéter. Aujourd'hui, elle constate qu'en refusant la paix proposée par Bagdad pour soutenir le Liban et les Palestiniens et en attaquant le territoire irakien, les dirigeants de la république islamique donnent raison *a posteriori* à la propagande baasiste qui les accusait de se comporter non plus en musulmans, mais en *« ennemis héréditaires »* et en *« alliés objectifs »* d'Israël pour diviser la nation et l'affaiblir.

PAUL BALTA.

AFRIQUE

LA VISITE DE M. SAVARY AU MAROC

Rabat souhaite un accroissement du nombre des enseignants français

De notre correspondant

Rabat. — La visite que M. Alain Savary, ministre français de l'éducation nationale accomplit du 25 au 27 juillet à Rabat était attendue *depuis longtemps* par les Marocains et tout spécialement par leur ministre de l'éducation, M. Azeddine Laraki.

En effet, l'année 1982 promet de marquer un tournant dans la coopération culturelle et technique franco-marocaine. Cette coopération connaît depuis plusieurs années une crise *due à la diminution rapide des effectifs* des coopérants français, elle-même conséquence du processus d'arabisation et de marocanisation. Ce double principe avait été posé au lendemain de l'indépendance, notamment sous l'influence du grand parti nationaliste de l'Istiqlal. La *diminution du nombre des professeurs* français n'a pas été compensée par l'arrivée d'un nombre suffisant d'enseignants marocains, car les écoles chargées de les former n'ont vraiment commencé à fonctionner qu'il y a deux ou trois ans. Dans l'intervalle, l'explosion démographique (de neuf à vingt-trois millions d'habitants en vingt-cinq ans) a accru dans des proportions dramatiques le manque d'enseignants.

Sans revenir sur les deux principes « sacrés » de l'arabisation et de la marocanisation, M. Laraki, qui appartient à l'Istiqlal, entend néanmoins marquer une pause. Après l'arabisation de l'enseignement primaire, le processus a été entamé pour le premier cycle de l'enseignement secondaire, mais il a été limité pour le moment aux matières non scientifiques. On s'est en effet aperçu des innombrables problèmes que soulèvent *l'arabisation et la marocanisation* accélérées et qui peuvent se résumer ainsi : baisse catastrophique de la qualité des études françaises, même si la diffusion de la langue française s'est trouvée élargie du fait des efforts de scolarisation, sans pour autant que l'étude de l'arabe en ait beaucoup bénéficié.

Dans ces conditions, M. Laraki a, à plusieurs reprises, répété qu'il fallait à tout prix éviter une « *déperdition de la langue française* ». On continuera donc d'enseigner le français à partir de l'âge de sept à huit *ans et, dans le premier cycle secon*daire, l'arabisation restera limitée. Quant au deuxième cycle, il ne commencera pas à être arabisé avant 1988.

Rabat entend donc maintenir le nombre actuel des postes occupés par des Français dans le second cycle de l'enseignement secondaire (2 028, *contre* 135 *dans* le premier cycle du secondaire). A ces « *copérants de substitution* » s'ajoute un nombre de plus en plus grand de « *coopérants formateurs* » : 646. Dans l'enseignement supérieur, on compte 438 Français et 346 dans les écoles normales supérieures.

L'enseignement technique, encore embryonnaire au Maroc, emploie 127 coopérants *français, et les différents* ministères techniques 552. A ces effectifs s'ajoutent 872 professeurs détachés à statut spécial, 400 enseignants recrutés sur place et 206 V.S.N.A. (volontaires du service national actif). En incluant les professeurs de statut général, on arrive à près de 6 000 coopérants français culturels et techniques au *Maroc*.

Les Marocains voudraient voir ce nombre augmenter encore, notamment au bénéfice des nouvelles universités créées à Tétouan et Meknès, ou prévues à Agadir, El-Djedida et Kenitra, sans compter une école supérieure de chimie à Safi.

Face à *ces demandes, le nombre* de candidats français diminue. Cela ne tient pas uniquement à une certaine désaffection pour les emplois à l'étranger. N'a-t-on pas, il y a un mois, brusquement annoncé en France que les professeurs non titulaires ne pourraient plus être candidats pour travailler au Maroc ? Or 75 % des effectifs de l'enseignement supérieur et près de la moitié de ceux de l'enseignement secondaire ne sont pas titulaires.

ROLAND DELCOUR.

Le Monde

politique

L'ASSEMBLÉE A ABROGÉ ET MODIFIÉ CERTAINES DISPOSITIONS DE LA « LOI PEYREFITTE »

Liberté et sécurité : concilier l'inconciliable

Un peu plus d'un an et demi après son adoption, la loi « sécurité et liberté » a franchi une étape décisive vers sa propre mort. Paradoxalement — si l'on songe à la mobilisation de la gauche pour abattre un édifice pénal jugé essentiellement répressif — cela s'est fait dans une certaine indifférence. Si l'on se réfère aussi aux souhaits exprimés par les socialistes, le bilan n'est que moyennement satisfaisant. Parce que le réalisme du pouvoir conduit toujours à quelques renoncements.

Les treize mois d'hésitations au cours desquels le garde des sceaux et le ministre de l'intérieur ont fait publiquement état de leurs divergences — un peu plus de *sécurité* ou un peu plus de liberté — ont laissé des traces. M. Defferre avait mis sa *démission* dans la *balance* : il y a donc un peu plus de sécurité que prévu. Sur ce point, la thèse de M. Foyer (R.P.R.), qui s'est attaché à distinguer l'inspiration « badintérienne » et l'inspiration « *defferriste* », selon son expression, n'est pas fausse. Les dispositions relatives aux contrôles d'identité, que la gauche qualifiait de « scélérates », constituaient un symbole. Or, dans une certaine mesure, elles perdurent.

Il est vrai cependant que des garanties importantes pour les citoyens ont été créées. Mais elles joueront surtout « a posteriori ». Et les contrôles préventifs — en l'absence de tout délit — demeurent, même s'ils ne s'exerceront que « dans des lieux déterminés » et si « la sûreté des personnes et des biens se trouve immédiatement menacée ». Ce sont là notions parfaitement subjectives. Tout gardien de la paix, sans l'autorisation du parquet, « ni même d'un gradé », a tenu à préciser M. Defferre, pourra effectuer des contrôles préventifs. Les relations du parti socialiste et du syndicat de la magistrature ne vont pas s'améliorer... M. Jean-Pierre Michel, l'un des fondateurs de ce syndicat, pouvait-il s'abstenir lors du vote sur l'article 13 relatif aux contrôles ? Sans doute pas. Les socialistes n'avaient pas, en la matière, la même marge de manœuvre que le groupe communiste qui, lui, n'a pas participé à ce scrutin.

Il n'empêche. En abrogeant notamment les dispositions les plus répressives sur le sursis, la récidive, les circonstances atténuante, en limitant la portée de la procédure de « saisine directe » — devenue « procédure d'urgence », — en supprimant les incarcérations pour des délits « sociaux », la gauche a incontestablement étendu le champ des libertés et, quant à la création d'une peine de substitution — le travail d'intérêt général, — elle a pris une initiative empreinte de générosité, à laquelle s'est associée l'opposition.

« Un texte de libération des criminels » : M. Peyrefitte aura — un moment — payé de sa personne pour tenter de sauver ce qu'il pouvait de la loi dont il est l'auteur. L'ancien garde des sceaux n'a pas voulu pourtant assister à l'acte de décès. Il est vrai que M. Peyrefitte a reconnu qu'il s'intéressait surtout à la façon dont il pouvait apparaître à la télévision. L'opposition — toute l'opposition — a donc approuvé par défaut la loi « sécurité et liberté » que, en 1980, M. Chirac avait jugée « indigne ». M. Pons, à l'époque, s'était horrifié de dispositions « monstrueuses ». Où est la logique ?

Le nouveau texte — « Liberté et sécurité » ? — n'est qu'une première étape. Une réforme d'ensemble du code pénal sera proposée au Parlement. Ce n'est qu'après que l'on pourra juger si la gauche a réussi à concilier ce qui apparait difficilement conciliable : la sécurité et la liberté.

LAURENT ZECCHINI.

Vendredi matin 23 juillet, l'Assemblée nationale poursuit la discussion des articles du projet de loi portant abrogation et révision de certaines dispositions de la loi du 2 février 1981, dite loi « sécurité et liberté » (*le Monde* des 3 juin, 17 et 22 juillet).

● Exécution des peines

L'article 3 abroge une série de dispositions renforçant le régime applicable depuis 1978 aux permissions de sortir ainsi qu'aux mesures de semi-liberté, libération conditionnelle, fractionnement ou suspension de peine et placement à l'extérieur. La loi « sécurité et liberté » restreignait l'octroi de ces mesures de faveur et prévoyait qu'elles ne pouvaient être accordées dans certains cas qu'avec l'accord de l'administration. Contre l'avis du gouvernement, qui aurait souhaité renvoyer le débat sur cette question à la réforme d'ensemble du régime d'exécution des peines, l'Assemblée adopte un amendement de la commission des lois qui prévoit que le juge de l'application des peines peut désormais décider seul des mesures d'individualisation de la peine lorsque celle-ci est supérieure à trois ans. Un droit de recours du parquet est néanmoins prévu.

A l'initiative du groupe communiste, l'Assemblée adopte ensuite un amendement prévoyant qu'il peut être mis fin à la période de sûreté décidée contre un condamné lorsque celui-ci « *présente des gages sérieux de réadaptation sociale* ». Le code de procédure pénale parle actuellement de gages « *exceptionnels* » (article 720-4). La période de sûreté est celle au cours de laquelle un condamné ne peut bénéficier d'une permission de sortir et d'autres mesures de faveur.

Avant l'article 4, l'Assemblée adopte un amendement de la commission supprimant l'article 266 du code pénal. Cet article, introduit par la loi « sécurité et liberté », étendait la répression de l'association de malfaiteurs aux délits suivants : proxénétisme, vol aggravé, destructions ou détériorations aggravées et extorsion de fonds.

● Coups et blessures

L'article 4 concerne les dispositions relatives aux coups et blessures volontaires. Contre l'avis du gouvernement, l'Assemblée adopte un amendement de M. Sergheraert (n.i., Nord), approuvé par la commission, tendant à spécifier, à l'article 309 du code pénal, que le certificat médical précisant la durée de l'incapacité de travail devra comporter la mention : « *Ce certificat est destiné à être produit en justice.* » Dans l'esprit de son auteur et dans celui de la majorité, cet amendement répond au souci de responsabiliser le médecin qui, parfois, « *ne lésine pas sur le nombre de jours donnés à des victimes qui sont en état de travailler* ». En revanche, pour le garde des sceaux, cette disposition risque de donner au corps médical « *l'impression que l'Assemblée considère que les médecins rédigent leurs certificats différemment, selon que ceux-ci sont destinés ou non à la justice* ».

Après avoir adopté l'article 4, l'Assemblée adopte un amendement de la commission abrogeant l'incrimination de séquestration de moins d'un jour assortie d'une peine d'un mois à deux ans d'emprisonnement, instituée par la loi « sécurité et liberté ». Cette incrimination pouvait concerner des agissements commis à l'occasion d'actions collectives qui pouvaient, selon la commission, porter atteinte à l'exercice de droits collectifs.

A l'article 5, l'Assemblée comble une lacune de la loi « sécurité et liberté », qui avait omis de réprimer la tentative de vol avec violence. Cette omission avait échappé au gouvernement de l'époque lors de la « navette » du projet Peyrefitte entre les deux assemblées.

● Police des chemins de fer

Après l'article 8, l'Assemblée examine un amendement de la commission et de M. Ducoloné (P.C., Hauts-de-Seine) tendant à abroger un article de la loi « sécurité et liberté » sur la police des chemins de fer. Cet article punit d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 1 000 à 30 000 F, ou de l'une de ces deux peines seulement, toute personne ayant employé un moyen quelconque en vue d'entraver ou de gêner la circulation des véhicules. Pour M. Ducoloné, cette disposition est « *uniquement inspirée par le souci de punir sévèrement l'exercice d'activités syndicales* ». Pour M. Michel (P.S., Haute-Saône), elle permet, par exemple, de « *sanctionner les employés d'E.D.F. dont la grève avait pour effet d'arrêter les trains* ». Regrettant cette suppression, M. Foyer (R.P.R., Maine-et-Loire) pose la question suivante : « *Le pouvoir (...) acceptera-t-il que les obstacles mis à la circulation ferroviaire deviennent un moyen de manifester une opinion politique, ou une revendication, ou d'exprimer du mécontentement ?* » L'amendement est ensuite adopté.

L'article 10 tend notamment à rétablir la rédaction antérieure à la loi du 2 février 1981 des articles 399 et 511 du code pénal afin de redonner à l'assemblée générale du tribunal et de la cour, le pouvoir de déterminer le nombre des audiences correctionnelles, pouvoir que la loi « sécurité et liberté » avait confié, après avis, au président du tribunal. M. Forni (P.S., territoire de Belfort), président et rapporteur de la commission des lois, souligne qu'il n'y a pas de raison de « *privilégier la hiérarchie* ».

L'article 11 rétablit le texte antérieur à 1981 de l'article 144 du code pénal sur la détention provisoire : celle-ci ne pourra être prononcée en matière correctionnelle que si la peine encourue est égale ou supérieure à deux ans d'emprisonnement ; y compris à l'encontre des personnes appréhendées au cours d'une enquête relative à un délit flagrant.

● Contrôles d'identité

L'article 13 refond les dispositions de la loi « sécurité et liberté » sur les contrôles d'identité. Le texte du gouvernement prévoit qu'en plus des contrôles réalisés en cas d'infraction, la police pourra procéder à des contrôles préventifs (ou administratifs), c'est-à-dire en l'absence de tout crime ou délit. Deux limites sont néanmoins fixées par le gouvernement à ces contrôles préventifs : il faut que « *la sûreté des personnes et des biens se trouve immédiatement menacée* », en outre, ces contrôles doivent avoir lieu « *dans des lieux déterminés* ».

M. Aubert (R.P.R., Alpes-Maritimes) déclare notamment : « *Vous maintenez le principe des contrôles d'identité, mais en le camouflant au moyen d'une discrimination scandaleuse et inconstitutionnelle entre citoyens, la qualité de « délinquant potentiel » étant appréciée d'après les apparences et en fonction des intuitions et des réflexes des forces de l'ordre* ». M. Odru (P.C., Seine-Saint-Denis) rappelle que son groupe est hostile aux contrôles d'identité administratifs à titre préventif. M. Clément (U.D.F., Loire) souligne qu'il préfère « *prendre le risque d'interroger un passant qui stationne la nuit devant une banque, plutôt que de laisser échapper un criminel* ». M. Forni souligne que « *la vague notion d'ordre public* », prévue par la loi « sécurité et liberté », est remplacée par celle de « *menace de sécurité des personnes et des biens* ».

M. Badinter parle du contrôle préventif en indiquant : « *La loi du 2 février 1981 l'autorisant, « notamment » en cas d'atteinte à l'ordre public, il était libre !* Le texte proposé par le gouvernement, insiste-t-il, évite que ce contrôle puisse s'exercer lors de manifestations.

M. Defferre, ministre d'État, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, assure que « *quand il s'agit de la sécurité des biens et des personnes, tous les membres du gouvernement sont d'accord pour autoriser les policiers à déclencher des contrôles d'identité* ». Il ajoute : « *Quant aux gardiens de la paix, qui règlent la circulation ou font des rondes, ils auront le droit, s'ils constatent une menace immédiate contre la sécurité des personnes ou des biens, de procéder, sans demander l'autorisation du parquet ni même d'un gradé de la police judiciaire, à des contrôles préventifs.* »

L'Assemblée repousse, par 329 voix contre 146, un amendement du groupe R.P.R. proposant une nouvelle rédaction des dispositions sur les contrôles d'identité, prévoyant notamment la possibilité pour tout agent de la force publique de procéder à des contrôles « *en cas de recherches judiciaires* » ainsi qu'à des contrôles préventifs « *là où la sûreté des personnes et des biens se trouve immédiatement menacée* ». L'Assemblée repousse ensuite deux amendements présentés par M. Ducoloné. Le premier tend à spécifier que les contrôles d'identité peuvent s'exercer à l'égard de toute personne vis-à-vis de laquelle existent « *des indices graves et concordants* » (et non pas seulement « *un indice* ») permettant de penser qu'elle a commis ou s'apprête à commettre une infraction ; le second amendement a pour objet de supprimer les contrôles administratifs réalisés préventivement. M. Aubert souligne que, contrairement au groupe socialiste, les députés communistes ont « *le courage* » de faire part de leur hostilité aux contrôles préventifs ajoutés au texte du gouvernement après arbitrage de MM. Mitterrand et Mauroy (voir *le Monde* du 21 avril).

L'Assemblée repousse également un amendement de M. Clément tendant à porter de quatre heures à six heures le temps pendant lequel une personne peut être retenue dans un local de police aux fins de vérification de son identité ; puis un amendement de M. Aubert tendant à préciser que les opérations de contrôle devront s'effectuer avec « *courtoisie* ».

Après l'adoption de plusieurs amendements de la commission visant à accroître les garanties dont sont entourés les contrôles d'identité, les principales dispositions adoptées par l'Assemblée sont les suivantes :

« *L'application des règles prévues par le présent chapitre est soumise au contrôle des autorités judiciaires* (...).

» *Les officiers de police judiciaire et, sur l'ordre et sous la responsabilité de ceux-ci, les agents de police judiciaire et agents de police judiciaire adjoints (...) peuvent inviter à justifier, par tout moyen, de son identité toute personne à l'égard de laquelle existe un indice faisant présumer :*

» — *Qu'elle a commis ou tenté de commettre une infraction ;*

» — *Ou qu'elle se prépare à commettre un crime ou un délit ;*

» — *Ou qu'elle est susceptible de fournir des renseignements utiles à l'enquête en cas de crime ou délit ;*

» — *Ou qu'elle fait l'objet de recherches ordonnées par une autorité judiciaire.*

» *L'identité de toute personne peut être également contrôlée selon les mêmes modalités, dans des lieux déterminés, là où la sûreté des personnes et des biens se trouve immédiatement menacée.*

» *Si l'intéressé refuse ou se trouve dans l'impossibilité de justifier de son identité, il peut, en cas de nécessité, être retenu sur place ou dans le local de police où il est conduit aux fins de vérification de son identité. Dans tous les cas, il est présenté immédiatement et sans délai à un officier de police judiciaire, qui le met en mesure de fournir par tout moyen les éléments permettant de fournir son identité et qui procède, s'il y a lieu, aux opérations de vérification nécessaires. Il est immédiatement informé de son droit de prévenir à tout moment sa famille ou toute personne de son choix et de faire aviser le procureur de la République de la vérification dont il fait l'objet.*

» *Lorsqu'il s'agit d'un mineur de dix-huit ans, celui-ci doit être assisté de son représentant légal. A défaut, le procureur de la la République doit être obligatoirement informé dès le début de la rétention.*

» *La personne qui a fait l'objet d'une vérification ne peut être retenue que pendant le temps strictement exigé par l'établissement de son identité. La rétention ne peut excéder quatre heures à compter du contrôle (...), et le procureur de la République peut y mettre fin à tout moment.*

» *En aucun cas, les opérations de vérification d'identité ne peuvent donner lieu à la prise d'empreintes digitales ou de photographie.*

» *L'officier de police judiciaire mentionne dans un procès-verbal les motifs qui justifient le contrôle ainsi que la vérification d'identité et les conditions dans lesquelles la personne a été présentée devant lui, informée de ses droits et mise en mesure de les exercer. Il précise le jour et l'heure à partir desquels le contrôle a été effectué, le jour et l'heure de la fin de la rétention et la durée de celle-ci.*

» *Ce procès-verbal est présenté à la signature de l'intéressé. Si ce dernier refuse de le signer, mention est faite du refus et des motifs de celui-ci.*

» *Le procès-verbal est transmis au procureur de la République, copie en ayant été remise à l'intéressé dans le cas prévu par l'alinéa suivant.*

» *Si elle n'est suivie à l'égard de la personne qui a été retenue d'aucune procédure d'enquête ou d'exécution adressée à l'autorité judiciaire, la vérification d'identité ne peut pas donner lieu à une mise en mémoire sur fichiers et le procès-verbal ainsi que toutes les pièces se rapportant à la vérification sont détruits dans un délai de six mois, sous le contrôle du procureur de la République (...).* »

A l'initiative de M. Aubert, l'Assemblée ajoute à ces dispositions l'alinéa suivant : « *Dans le cas où il y a lieu à procédure d'enquête ou d'exécution adressée à l'autorité judiciaire et assortie du maintien en garde à vue, la personne retenue doit être aussitôt informée de son droit de faire aviser le procureur de la République de la mesure dont il fait l'objet.* »

Le texte du gouvernement stipule, d'autre part, que les dispositions relatives aux contrôles d'identité « *sont applicables à toute personne soumise à des règles particulières qui lui font obligation de détenir certains titres relatifs à sa situation ou à son activité et dont la violation est sanctionnée pénalement* ». Ces personnes sont essentiellement les étrangers, les forains et les automobilistes. M. Aubert demande la suppression de cette disposition, estimant qu'elle comporte une connotation « *raciste* ». Le garde des sceaux s'insurge contre ce terme, mais accepte la suppression proposée, après que MM. Ducoloné et Forni l'eurent également demandée. L'amendement de M. Aubert est donc adopté.

L'ensemble de l'article 13 est adopté par 276 voix contre 155 sur 434 votants et 431 suffrages exprimés (le groupe communiste n'ayant pas participé au vote ; MM. Madelin, Stirn (U.D.F.) et Pinte (R.P.R.) s'étant abstenus volontairement).

● Garde à vue

L'article 9 comporte une série d'abrogations :

1) Est abrogé l'article 61, alinéas 2 à 4, de la loi « sécurité et liberté » permettant à la police de procéder à des contrôles d'identité en cas d'enquête sur un délit flagrant, et prévoyant des sanctions contre les personnes qui refuseraient de s'y soumettre ;

2) Sont abrogés les articles instituant une garde à vue de trois jours maximum applicable aux personnes soupçonnées d'avoir commis les infractions suivantes : enlèvement, séquestration, prêt d'un lieu de détention, prise d'otage, enlèvement suivi de mort ou de tortures, enlèvement de mineurs et vol avec arme lorsqu'il est commis par deux ou plusieurs personnes ;

3) Sont abrogées les dispositions prévoyant en matière criminelle une procédure rapide d'instruction ;

4) Est enfin abrogé un alinéa du code de procédure pénale qui prévoit que le président de la chambre d'accusation dispose d'un droit de regard accru sur le fonctionnement de cabinets d'instruction, droit qui lui permet notamment de demander aux magistrats instructeurs des rapports sur l'état des dossiers qui leur sont confiés.

● Mise en liberté

A l'article 14, le projet du gouvernement prévoit qu'en cas de demande de mise en liberté, la juridiction qui examine cette demande doit se prononcer dans les dix jours. Aucun délai n'est prévu actuellement par le code. Avec l'accord du gouvernement, l'Assemblée adopte un amendement de la commission qui prévoit que le délai en question est de dix jours s'il s'agit d'un tribunal et de vingt jours si la demande est examinée par une cour d'appel. Les députés ne donnent pas suite à une proposition de Mme Halimi (app. P.S., Isère) selon laquelle « *il devra être statué dans les cinq jours dans tous les cas sur les demandes de mise en liberté* ». L'adoption de la proposition de Mme Halimi aurait eu pour effet d'unifier les différents délais prévus par le code aux termes desquels un prévenu doit être remis en liberté.

● Procédure d'urgence

Les articles 15, 16, 17 et 18 remplacent le système de « *saisine directe* » prévu par la loi « sécurité et liberté » par une « *procédure d'urgence* ». Par rapport à la loi Peyrefitte, la nouvelle procédure ne pourra être appliquée qu'aux délits flagrants et non à tous les délits. Le texte limite également la procédure d'urgence aux infrations passibles d'une peine d'un an d'emprisonnement au moins et de cinq ans au plus. La loi « sécurité et liberté » ne prévoyait pas de seuil minimum. Autre innovation du projet gouvernemental : le prévenu peut refuser d'être jugé séance tenante. Dans ce cas, son affaire est renvoyée à une prochaine audience et le tribunal peut décider de le placer en détention et sous contrôle judiciaire.

M. Ducoloné accepte de retirer un amendement tendant à supprimer toute forme de procédure d'urgence. L'Assemblee adopte ensuite un amendement de M. Aubert tendant à préciser que, dans le cadre de la procédure d'urgence, le procureur ne recueille les déclarations du suspect qui si celui-ci en fait la demande. A la demande de la commission, elle précise que la convocation par procès-verbal fixée au prévenu doit lui être notifiée en présence de son avocat.

L'article 22 prévoit que certaines peines de substitution comme le retrait du permis de chasse, la confiscation d'un véhicule ou la suspension du permis de conduire, pourront être exécutées immédiatement si le tribunal le décide. Actuellement ces peines ne sont pas exécutoires « *par provision* » et le gouvernement estime que « *cela conduit souvent le tribunal à leur préférer une peine d'emprisonnement* ».

L'ensemble du projet de loi est adopté par 325 voix contre 146 sur 473 votants et 471 suffrages exprimés. La séance est levée, samedi 24 juillet, à 3 h 15. — L. Z. et B. L. G.

● Grands travaux

L'Assemblée nationale a adopté vendredi 23 juillet en troisième et dernière lecture le projet de loi portant création d'un fonds spécial de grands travaux. La commission mixte paritaire n'ayant pu aboutir à un accord, les députés ont repris le texte qu'ils ont adopté en deuxième lecture (*le Monde* des 15 et 24 juillet), modifié par un amendement d'origine sénatoriale, qui tend à préciser que l'établissement public national du fonds spécial contribuera à la maîtrise de l'énergie « *en milieu urbain et rural* ».

● Carte orange

L'Assemblée a ensuite adopté en troisième lecture le projet de loi relatif à la participation des employeurs au financement des transports publics urbains (carte orange). Les députés sont revenus au texte qu'ils ont adopté en première et deuxième lectures (*le Monde* daté 27-28 juin) ; mais ils ont aussi adopté un amendement du gouvernement reportant du 1er octobre au 1er novembre la date d'entrée en vigueur de la prise en charge par l'employeur du financement au taux de 40 % de la carte orange ; cela afin de tenir compte de la période de blocage des prix et des revenus.

● Statut particulier de la Corse

L'Assemblée a enfin adopté en troisième et dernière lecture le projet de loi portant statut particulier de la région de Corse : compétences. La commission mixte paritaire n'ayant pu aboutir à un accord, les députés sont revenus au texte qu'ils ont adopté en deuxième lecture (*le Monde* du 24 juillet), modifié par un amendement d'ordre rédactionnel.

M. LECANUET : le congrès de l'U.D.F. aura bien lieu

A la suite des réserves émises par le C.D.S., sur l'opportunité de la tenue du congrès de l'U.D.F. au mois d'octobre prochain (*le Monde* du 24 juillet), M. Jean Lecanuet, président de l'U.D.F. a affirmé, vendredi 23 juillet, que « *le congrès fixé de façon régulière par les instances nationales de l'U.D.F. aura bien lieu dans les conditions prévues.* » M. Michel Pinton, secrétaire général, a, de son côté, précisé qu'il n'avait été saisi « *d'aucune demande officielle de report* ». Selon lui, « *ce congrès servira à lancer des idées et à enraciner l'U.D.F. dans certaines positions qui lui sont propres.* »

● *Les délégations du P.C.F. et du P.S.U.* qui se sont rencontrées vendredi 23 juillet, ont réaffirmé leur hostilité à la réintroduction dans le projet de loi électorale municipale de la barre des 5 % qu'une liste doit atteindre au premier tour pour que ses candidats puissent participer au second tour sur une liste de fusion. Le rétablissement de ce seuil est souhaité par le P.S. D'autre part, P.C.F. et P.S.U. se sont déclarés « *favorables à un accord de toutes les forces de gauche pour la constitution dans l'ensemble des communes de listes d'union de la gauche et de rassemblement populaire dès le premier tour* ».

● « *La Lettre de la Nation* », organe officiel du R.P.R., reprendra sa parution le lundi 30 août.

POLITIQUE

La France face aux terrorismes

(Suite de la première page.)

Certes l'extrême-droite — *littéralement assommée par l'affaire de la tuerie d'Auriol*, qui a mis gravement en cause le Service d'action civique (six morts en juillet 1981), finalement « contrôlée » et « canalisée » par les partis de l'opposition — ne s'est guère manifestée. Ayant su, pour l'instant, résister à ses démons et tentations, elle se contente d'observer, même si M. Defferre croit voir sa marque dans de récents attentats. L'ultra-gauche, en revanche, pourtant largement bénéficiaire de l'amnistie des délits de nature politique et de mises en liberté à titre individuel, n'a pas déposé les armes. Le groupe Action directe, à demi clandestin, se préoccupe ainsi de consolider son organisation.

Le tableau de cette agitation, terroriste ou non, serait incomplet si l'on ne citait le « terrorisme international ». Par deux explosions « aveugles » — celle du train le Capitol (cinq morts, vingt-sept blessés) et celle de la rue Marbeuf (un mort, soixante-trois blessés) — ce terrorisme-là a ravivé, plus qu'aucun autre, crainte et mécontentement diffus au sein de l'opinion. Le stéréotype du terroriste palestinien, arménien, voire libyen, s'est, à tort ou à raison, encore renforcé. Au-delà de tel ou tel attentat dirigé contre des étrangers sur le territoire national, ces « actes de guerre » ont rappelé, aux Français que le « terrorisme international » pouvait aussi viser la France (voir encadré). Les Français redécouvrent ainsi que l'hexagone n'est pas quitte du terrorisme.

Le pouvoir, lui, en a toujours été conscient, même s'il a commis des maladresses. Face au « terrorisme international », les autorités ont assurément été prises de court. Elles ont néanmoins réagit vite et réuni... des « conseils de guerre ». Destinés principalement à montrer à l'opinion que la France serait ferme, ces conseils ont aussi manifesté une réelle détermination et une prise de conscience du danger.

A son arrivée au pouvoir, la gauche avait pris quelques mesures. M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, avait fermement invité les renseignements généraux (R.G.) et la direction de la surveillance du territoire (D.S.T.) à faire du renseignement « *orienté vers les milieux extrémistes et terroristes* ». A l'époque, préoccupé par d'éventuelles actions de l'extrême-droite, le gouvernement n'avait pas perdu de vue l'ultra-gauche. Dans le prolongement de ces préoccupations, les différents services de police concernés par le terrorisme mettent aujourd'hui au point un fichier informatique des terroristes présumés et de leurs sympathisants. Cet outil de travail viendra renforcer les documentations de la D.S.T., des R.G., de la 6e section de la police judiciaire et de la section anti-terrorisme de la brigade criminelle. Tel service ne sera donc plus ignorant de l'existence de tel militant « extrémiste » alors que son voisin possède une ample littérature sur son compte.

La course au modèle étranger

En réalité, le travail de la police sur les activités terroristes et les « menées subversives » n'a pas connu de trêve. Et, depuis plusieurs mois, l'inquiétude des enquêteurs est réelle devant le constat d'un double phénomène : l'internationalisation croissante des contacts entre les groupes « terroristes » et la reprise de l'agitation.

1) *L'internationalisation des contacts* est évidente et toutefois difficile à cerner avec précision. Un exemple a retenu l'attention de la police au mois de février. Lors de l'arrestation, à Paris, de Magdalena Kopp et de Bruno Bréguet, les enquêteurs ont saisi 5 kilos de penthrite (un explosif assez rare utilisé lors de l'attentat contre la synagogue de la rue Copernic, en 1980), plusieurs armes et une voiture française. Avant que Kopp et Bréguet, proches des groupes terroristes allemands et liés au mouvement palestinien, ne fussent réclamés par « Carlos », qui les qualifia d'« *amis* », les policiers avaient identifié la personne qui leur avait procuré le véhicule saisi. La personne en question n'était autre qu'un militant du Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.). Un seul fait, avant cette découverte, avait permis de soupçonner l'existence de contacts entre le *F.L.N.C.* et le mouvement palestinien : le voyage à Beyrouth, en mars 1978, de deux militants corses, accompagnés d'une militante d'extrême gauche française, en quête d'une assistance technique « militaire ».

Ces contacts n'autorisent, certes, aucune conclusion définitive. Pas plus que l'interpellation, devenue quasiment automatique, de ressortissants étrangers lors d'opérations « coups de filet » contre des groupes français. Lors de telles opérations, la police arrête désormais à tout coup des militants italiens, allemands ou espagnols hébergés chez des militants français...

2) *La reprise de l'agitation en France* est, elle aussi, incontestable. Mais parce que l'on estime communément que le « terrorisme international » est du ressort de la diplomatie et que les aspirations autonomistes et séparatistes sont négociables politiquement, l'attention de la police est en grande partie polarisée par les groupes d'ultra-gauche.

C'est ainsi que le groupe Action directe est plus ou moins sciemment érigé en danger principal pour la France. Les journées d'études de l'Institut de criminologie de Paris, consacrées aux aspects actuels du terrorisme en Europe, ont été éloquents à cet égard. Action directe a été « traité » comme le benjamin de la famille des groupes terroristes européens et plus particulièrement de la Fraction armée rouge (RAF) et des Brigades rouges (B.R.). Cette vision, paradoxalement, contente sans doute le groupe Action directe pour qui les Brigades rouges et la Fraction armée rouge ont représenté et représentent encore des modèles.

Mais au-delà de cette course au modèle étranger, les services de police s'inquiètent avant tout des « *fonds importants* », de « *l'armement des stocks d'explosifs et des faux papiers* » dont dispose ce groupe situé à la lisière de la clandestinité (*le Monde* du 29 mai). *Jean-Marc Rouillan*, trente ans, et Nathalie Ménigon, vingt-cinq ans, avant leur arrestation à Paris en 1980 avaient ainsi trouvé refuge dans vingt-cinq appartements, qualifiés de « conspiratifs » par la police, loués au nom de tiers... Que ces caches aient appartenu en propre au groupe Action directe ou à un autre réseau importe finalement assez peu. Ce groupe, dont certains membres avaient envisagé il y a quelques mois une *action* dure sur un grand patron français, démontre suffisamment, de temps à autre, qu'il n'entend pas se limiter à une propagande politique par le stylo et le verbe.

Aussi certains fonctionnaires de police redoutent-ils le passage à l'acte de ces militants. Selon la police, il faut inscrire quelques-uns de ces derniers dans la lignée des NAPAP (qui « vengèrent » René-Pierre Overney, militant maoïste, *tué en 1972 par* Jean-Antoine Tramoni, employé chez Renault, en assassinant ce dernier, mais aussi des brigades internationales » qui, entre 1974 et 1977, ont tué trois diplomates étrangers en France et en *ont blessé* grièvement deux autres (2).

Le « terrain social » : les travailleurs précaires

Ces préoccupations rejoignent celles *d'un enseignant*, Xavier Raufer, qui les exprime dans son livre *Terrorisme-Maintenant la France ?* (3). L'auteur évacue rapidement le terrorisme de droite et « *l'existence totalement fantasmagorique (...) de mystérieuses internationales noires* » pour s'intéresser aux organisations terroristes d'ultra-gauche. L'analyse des mouvements terroristes révolutionnaires à l'étranger le conduit à écrire : « *Nous en sommes persuadés : lentement, insensiblement, un terrain émerge à partir duquel la France peut connaître, dans un avenir proche, une flambée de violence armée.* »

Parmi les causes possibles de ce *terrorisme en germe*, Xavier Raufer retient principalement le « *terrain social* ». Ainsi cite-t-il le rapport sur le travail intérimaire de M. Pierre-Bernard Cousté, qui fait état de l'essor spectaculaire des entreprises exploitant ce créneau : *850 sociétés en 1969*, 3 000 en 1977, réalisant un chiffre d'affaires de près de 8 *milliards* de francs en 1978. Une nouvelle catégorie où se croisent les « hors catégorie où se croisent les « hors-statuts », chômeurs, travailleurs précaires, intérimaires et « au noir ». Xavier Raufer cite encore un texte du commissariat général du Plan (1980) concluant : « *Les vrais ennemis de la société, écrivait déjà Bernanos, ne sont pas ceux qu'elle exploite ou tyrannise, ce sont ceux qu'elle humilie. Voilà pourquoi les partis de révolution comptent un si grand nombre de bacheliers sans emploi.* » Pour notre auteur, aucun doute possible, ce parti de subversion sera l'organisation Action directe.

Les conclusions des journées d'études de l'Institut de criminologie de Paris n'ont pas été aussi catégoriques. Le professeur Jacques Léauté, directeur de l'Institut, a toutefois relevé que la France a eu souvent du retard en matière de délits et de crimes (ainsi l'usage des drogues et le vandalisme ont-ils été tardifs chez nous par rapport aux autres pays industrialisés) et qu'il pourrait bien en être ainsi avec le terrorisme interne d'ultra-gauche.

A défaut d'une large « base », ce terrorisme s'appuierait alors sur des *militants* entrés dans le circuit il y a une dizaine d'années, alors que le mouvement maoïste s'autodissolvait. De « *vieux* » *militants donc*, bénéficiant d'une certaine expérience, d'amitiés ou de soutiens d'occasion relativement solides et de l'aide de jeunes recrues dévouées et — pourquoi pas — fascinées par l'image du « combattant révolutionnaire ». Ce terrorisme-là a de fait, quelques chances de se développer en France.

Pour être toujours une singulière pathologie de la communication, selon l'expression de *M. Léauté, un terrorisme ne doit* cependant pas masquer les autres. Si la France a ainsi beaucoup à redouter d'un noyau dur d'ultra-gauche décidé à en découdre, elle a tout autant de raisons de craindre des actions terroristes de mouvements séparatistes et de groupes étrangers la visant expressément ou s'en servant comme d'un champ clos.

LAURENT GREILSAMER.

(2) Les « brigades internationales » ont revendiqué les assassinats du colonel Ramon Trabal, attaché militaire à l'ambassade d'Uruguay en France (*19 décembre 1974*), du capitaine Bartolome Garcia Plata-pitaine Bartolomé Garcia Plata-Valle, attaché militaire adjoint de l'ambassade d'Espagne à Paris (8 octobre 1975), du général Joaquim Zenteno-Anaya, ambassadeur de Bolivie en France (11 mai 1976) et les tentatives d'assassinats contre MM. Homayoun Keykavoussi, conseiller de l'ambassade d'Iran à Paris (2 novembre 1976) et Ahmed Ould Ghanahallah, ambassadeur de la République de Mauritanie en France (7 juillet 1977). Tous ces attentats avaient été commis avec le même type d'arme, des pistolets 7,65. En 1977, lors de l'arrestation d'un membre des NAPAP, la police trouva sur lui un pistolet de ce calibre ayant servi aux attentats contre l'attaché militaire de l'ambassade d'Espagne à Paris et l'ambassadeur de Bolivie en France.

Les « brigades internationales » n'avaient jamais fait mystère d'être composées « *d'anti-impérialistes français* ».

(3) *Terrorisme .. Maintenant la France ?*, de Xavier Raufer. Editions *Garnier*, 336 pages. 85 F.

L'assassinat de Fadl Dani

Des proches de la victime mettent en cause Abou Nidal

Les témoignages divergents recueillis par les policiers après l'assassinat de M. Fadl Dani, directeur adjoint de l'Organisation de libération de la Palestine à Paris, tué vendredi matin 23 juillet par l'explosion de sa voiture devant son domicile du treizième arrondissement (*le Monde* du 24 juillet), les conduisent à examiner deux hypothèses. La plus probable leur semble être celle de la voiture piégée : un engin explosif aurait été placé sous le siège arrière de la Fiat 131 rouge qui appartenait à l'épouse de M. Dani.

Les enquêteurs sont plus réservés sur la version donnée par les premiers témoins faisant état de la présence d'une Talbot Horizon bleue d'où aurait été jetée, dans la voiture de M. Dani, une charge explosive.

Il faudra attendre les résultats de l'expertise, l'examen des débris de la Fiat de M. Dani, pour savoir si elle était piégée et, en ce cas, pour connaître le dispositif de mise à feu. Les enquêteurs n'excluent pas que la charge explosive ait pu être télécommandée, peut-être à partir de la Talbot Horizon.

Ce véhicule n'a toujours pas été retrouvé. Mais les témoins, qui ont remarqué à son bord trois occupants, ont pu noter le numéro de la plaque minéralogique. Il s'agissait d'un véhicule de location, loué mercredi 21 juillet, à 15 heures, dans une agence de la société Autorent, 98, rue de la Convention à Paris (15e). C'est un homme d'une quarantaine d'années, de type européen, mesurant environ 1 mètre 80, de corpulence moyenne et portant une *moustache*, qui a rempli les formalités de location. Il a présenté un permis de conduire international au nom d'Aurelio Tealdo, affirmant être de nationalité argentine. Il s'exprimait dans un français sans accent, ponctué de quelques mots d'espagnol. La voiture était louée jusqu'au 26 juillet.

La protection rapprochée de la police, dont M. Dani avait longtemps bénéficié, avait cessé, à sa demande, depuis plusieurs mois. Seules des rondes de police étaient effectuées près de son domicile. M. Ibrahim Souss chef du bureau de l'O.L.P. à Paris, a confirmé vendredi 23 juillet à Antenne 2 que son adjoint « *avait lui-même demandé à ne plus être protégé par la police française* ». M. Souss n'a pas précisé depuis quand M. Dani avait souhaité que cette protection cesse. Toutefois, des rondes de police étaient organisées régulièrement devant son domicile. « *Fadl Dani était responsable de l'information et des relations avec les associations de soutien à la cause palestinienne*, a ajouté M. Souss. *C'était comme un combattant de la liberté. Il pensait que seul le directeur du bureau de l'O.L.P. pouvait être menacé.* » Evoquant le « *danger de liquidation physique qui pèse sur l'O.L.P. et le peuple palestinien* », M. Souss a de nouveau accusé les Israéliens d'être à l'*origine de cet attentat. L'ambassadeur d'Israël en France a*, pour sa part, affirmé que l'attentat résultait d'un règlement de comptes entre factions rivales du terrorisme palestinien.

M. Fadl Dani, selon ses amis, comptait parmi les dirigeants palestiniens modérés, partisans d'un dialogue avec les « colombes » israéliennes et devenait un diplomate reconnu. Il avait participé, en tant qu'auditeur, à la *conférence de presse organisée* à Paris, mardi 20 juillet, sous l'égide du comité pour la paix Israël-Palestine, conjointement par le Dr Issam Sartaoui, conseiller de M. Yasser Arafat, et le général Matti Peled, ancien chef d'état-major adjoint de l'armée israélienne, l'un des chefs de file des « colombes ».

Une des responsable de France-Palestine, Mme Elsa Marseyan, qui est l'une des dernières personnes, outre son épouse, à avoir rencontré M. Dani, la veille de l'attentat, a mis en cause, vendredi soir, l'extrémiste palestinien Abou Nidal. Selon Mme Marseyan, « *il est vraisemblable que Fadl Dani, comme tant d'autres dirigeants de l'O.L.P., ait été assassiné par Abou Nidal* ». C'est une hypothèse que n'exclut pas non plus le Dr Issam Sartaoui, qui considère Abou Nidal comme « *un renégat lié au Mossad* », les services spéciaux israéliens.

Le parquet de Paris a ouvert, vendredi 23 juillet, une information judiciaire contre X pour assassinat et attentat par substances explosives. Le dossier a été confié à Mme Martine Anzani, juge d'instruction.

LES RÉACTIONS

« *Le gouvernement français dénonce toutes les formes de terrorisme, quelle qu'en soit l'origine et quelles qu'en soient les victimes* », a déclaré, vendredi 23 juillet, le Quai d'Orsay en réaction à l'assassinat, le matin même, du directeur adjoint de l'O.L.P. à M. Fadl Dani. « *Au moment où par cet acte criminel le peuple palestinien est endeuillé, le gouvernement réaffirme*, poursuit le communiqué, *sa conviction que, plus que jamais, ainsi que le soulignait le 21 juillet le communiqué du conseil des ministres, la négociation doit succéder au défi de la violence.* »

Cet attentat a suscité de nombreuses autres réactions :

● « *L'assassinat de M. Fadl Dani n'est qu'un maillon de la politique israélienne visant à liquider purement et simplement le peuple palestinien* », a déclaré à Beyrouth M. Mahmoud Labadi, porte-parole de l'O.L.P. Ce meurtre n'est que le « *prolongement* » de cette politique, « *de même que l'invasion et la politique de destruction dirigées contre les peuples libanais et palestinien* ». « *Un meurtre est un meurtre et la terreur est la terreur* », écrit pour sa part l'agence palestinienne Wafa. « *Que ceux qui condamnent le « terrorisme » palestinien prennent au moins la peine de dénoncer l'assassinat d'un homme, quelles que soient sa nationalité ou ses croyances (...). Une fois de plus, nous nous trouvons en face de deux poids et de deux mesures dès lors que la victime est palestinienne, que la terreur est israélienne ou que des civils ne sont que des Arabes.* »

● *Dans la majorité*, le parti socialiste a « *vigoureusement condamné* » l'attentat commis « *au moment même où la France est engagée dans une courageuse action au service de la paix au Proche-Orient* ». Le parti communiste dénonce un « *crime odieux* » (...) *au moment où les peuples palestinien et libanais sont l'objet de l'agression israélienne* ». Selon le P.C.F., « *ce crime (...) ne sert que les adversaires de la paix. Son inspiration est évidente* ». Le Mouvement des démocrates note pour sa part : « *Supprimer un interlocuteur, c'est fermer le dialogue et ouvrir la voie aux actes désespérés.* »

● *Dans l'opposition*, le R.P.R. a fait part de son « *rudignation et de sa parfaite émotion* ». Il estime que « *cet acte criminel et particulièrement lâche est d'autant plus inacceptable qu'il intervient à l'heure ou plus que jamais les efforts de parties concernées par la situation au Proche-orient devraient tendre vers une solution négociée.* »

● *Le conseil représentatif des institutions juives de France* (CRIF) constate, « *Une fois de plus, que le territoire français n'est pas à l'abri des opérations criminelles* ». Le CRIF rappelle « *Qu'il a toujours fermement condamné le recours au terrorisme comme méthode politique sous toutes ses formes et quelles qu'en soient les motivations.* »

● *Le Renouveau juif* « *s'émeut et s'inquiète devant la nouvelle vague de terrorisme qui déferle sur la France, et dont tous les maillons de la chaîne remontent à Beyrouth* ». Le Renouveau juif « *condamné vigoureusement et sans réserve le dernier acte de violence meurtrière dont est victime un représentant de la centrale terroriste palestinienne à Paris...* »

● *De nombreuses autres organisations* ont protesté, notamment la C.G.T., la C.F.D.T., la Ligue communiste révolutionnaire, le Parti communiste marxiste léniniste le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP). Quand au Parti des Forces nouvelles (P.F.N. extrême-droite) il reclame la démission de M. Defferre condamnant son « *indulgence envers les terroristes et les soi-disant réfugiés de tous bords* ».

AFFAIRE TCHARKHUTIAN : LA COUR D'APPEL DEMANDE DES PRÉCISIONS AUX AUTORITÉS AMÉRICAINES

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a renvoyé, vendredi 23 juillet, à une date ultérieure son arrêt définitif sur la demande d'extradition de M. Vicken Tcharkhutian, formulée par le gouvernement des Etats-Unis, estimant qu'elle était insuffisamment informée de la nature des infractions retenues contre ce ressortissant irakien d'origine arménienne qui aurait participé le 30 mai à la fabrication puis au dépôt d'une bombe sur l'aéroport de Los Angeles. *Alors que le représentant du ministère public* avait estimé à l'audience du 21 juillet que les faits reprochés n'étaient pas prévus par la convention d'extradition franco-américaine du 6 janvier 1909 (*le Monde* du 23 juillet), la chambre d'accusation, présidée par M. Marcel Bellat, a estimé que cette appréciation ne pouvait pas être retenue aussi hâtivement. Elle estime en effet qu'il convient que l'Etat requérant lui précise s'il *entend assimiler la complicité* d'un dépôt de bombe, non prévue par la convention d'extradition, à une tentative d'incendie volontaire, infraction prévue par ce même texte.

De même, la cour veut savoir si les autorités américaines, qui ont fait valoir que l'attentat aurait pu causer la mort du gardien des locaux visés, veulent signifier par là qu'on serait en présence d'une tentative d'homicide volontaire (crime prévu par la convention). Un choix devrait de toute façon être opéré entre la tentative d'incendie volontaire et celle d'homicide.

D'autre part, la chambre d'accusation *entend aussi que lui soit* transmis le texte des décisions des juridictions américaines qui ont autorisé les écoutes téléphoniques par la police de Los Angeles. M. Tcharkhutian reste en attendant détenu à Fleury-Mérogis, d'autant plus que les Etats-Unis ont lancé contre lui un nouveau mandat d'arrêt, le 1er juillet, accompagné d'une nouvelle demande d'extradition pour le dépôt d'une autre bombe, le 26 mai, *toujours à Los Angeles*, et visant cette fois la Swissbank. L'examen de ce nouveau dossier a été reporté au 18 août.

Un Hexagone fragile

La France peut-elle devenir une cible du terrorisme international ? La réponse dépend surtout de la politique et de la diplomatie françaises. Pourtant, un constat s'impose : quand bien même la politique française serait de la plus grande fermeté à l'égard du terrorisme international, le territoire français offre de multiples facilités aux terroristes. M. Gilbert Thil, directeur adjoint de la direction centrale de la police judiciaire, a insisté, lors des dixièmes Journées d'études de l'Institut de criminologie de Paris, sur les possibilités *multiples offertes par les* moyens de communication modernes pour fuir rapidement à l'étranger, une fois un attentat commis. Outre qu'un attentat terroriste commis dans la capitale connaît un énorme retentissement — les médias ont beaucoup plus parlé de l'attentat de la rue Marbeuf à Paris (un mort) que de celui du Capitole, à Limoges (cinq morts), — il est possible, de plus, de regagner rapidement l'étranger grâce aux aéroports internationaux situés autour de Paris.

Les policiers et les magistrats qui se sont occupés de telles enquêtes déplorent que les listes de voyageurs établies par les compagnies aériennes soient souvent incomplètes ou parfois fantaisistes, et donc bien « pauvres » en informations. Les recherches, durant les premiers jours, en sont considérablement freinées. D'autre part, les frontières françaises restent particulièrement « *dures à tenir* ». Les enquêteurs savent, par exemple, à quel point les frontières franco-belge et franco-suisse (à quelques heures de route de Paris) demeurent « *perméables* ».

Au-delà de ces constatations, des observateurs soulignent que la France, depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, s'est privée de moyens de lutte efficaces contre le terrorisme, comme la Cour de sûreté de l'Etat, à compétence nationale. A coup sûr, la disparition de la Cour de sûreté conduit à l'absence de centralisation des dossiers, sur le plan judiciaire. Le professeur Léauté, directeur de l'Institut de criminologie de Paris, estime néanmoins que le « *danger n'est pas de telle sorte qu'il faille recourir à une juridiction exceptionnelle* ».

La disparition de cette Cour a aussi entraîné la fin des gardes à vue de six jours, durée à laquelle tenaient un certain nombre de magistrats et beaucoup de policiers, affirmant que quarante-huit heures, trois fois renouvelables, constituaient le délai nécessaire à la clarification *d'affaires complexes*. Une commission d'études à la chancellerie vient cependant de se prononcer contre un allongement des gardes à vue de quarante-huit heures, sans préjuger l'arbitrage *final*.

Ces quelques éléments d'analyse valent pour le terrorisme de groupuscules étrangers. La lutte contre le terrorisme d'Etat, c'est-à-dire directement commandé par un pays ou aidé par lui, dépend plus de la diplomatie et de l'action des services secrets. Une vigilance accrue quant à la délivrance des immunités diplomatiques, pour ne pas être inutile, ne peut constituer à elle seule un remède miracle. — L. G.

ÉDUCATION

M. HENRI DURANTON EST ÉLU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG-I

M. Henri Duranton, professeur de sciences naturelles, a été élu récemment président de l'université Louis-Pasteur de Strasbourg (Strasbourg-I). Il succède à M. François Marcoux, professeur de médecine du travail, élu en 1978.

[Né le 23 mars 1926 à Paris, M. Henri Duranton est diplômé de l'Institut national agronomique de Paris. Licencié en sciences naturelles, il a d'abord enseigné comme assistant dans cet établissement de 1951 à 1960. Il est ensuite nommé maître de conférences à la faculté des sciences de Strasbourg, avant de devenir professeur en 1966. Responsable d'un laboratoire de physiologie végétale, M. Duranton a orienté ses recherches depuis de nombreuses années sur l'étude du métabolisme de l'arginine libre dans les tissus du topinambour. Il a été vice-président de l'université Louis-Pasteur de 1971 à 1977.]

RELIGION

MGR JEAN CHABBERT EST NOMMÉ ÉVÊQUE DE PERPIGNAN

Mgr Jean Chabbert, archevêque de Rabat (Maroc) depuis 1968, a été nommé évêque de Perpignan par Jean-Paul II. Mgr Chabbert, franciscain, remplace Mgr Henri L'Heureux, qui avait démissionné le 30 novembre 1981 pour raisons de santé.

[Né le 31 décembre 1920 à Castres (Tarn), Mgr Chabbert a exercé tout son ministère au Maroc. Entré au noviciat franciscain de Pau en 1941, il est ordonné prêtre à Toulouse le 29 juin 1947, puis fait un premier séjour au Maroc de 1947 à 1951. Il est vicaire dans un quartier populaire de Casablanca. Après avoir obtenu un diplôme d'études sociales à l'Institut catholique de Paris, il revient au Maroc en 1953, où il est successivement aumônier diocésain de la J.O.C. (Jeunesse ouvrière chrétienne), aumônier diocésain d'Action catholique ouvrière, et infirmier à l'hôpital d'Aïn Chock à Casablanca. En 1963 il est curé doyen de Casablanca, en 1965 vicaire général de l'archidiocèse de Rabat, en 1967 archevêque coadjuteur et le 15 janvier 1968 archevêque de Rabat.]

DÉFENSE

● *L'armée de l'air « remotorise » ses DC 8.* — Le premier DC 8 de l'armée de l'air française « remotorisé » avec des réacteurs franco-américains CFM 56 vient de sortir des ateliers d'UTA-Industries, au Bourget. Fabriqué en commun par la SNECMA et General Electric, le CFM 56 permet des économies de carburant substantielles et un accroissement du rayon d'action de l'avion. Deux autres DC 8 de l'armée de l'air vont subir prochainement la même transformation.

FORMES

Excès de vitesse

Les Américains, Tomislav Nikolic a voulu les *prendre de vitesse*. Et là l'excès n'est pas un défaut. On le jurerait à voir ce peintre macédonien, fixé depuis une douzaine d'années à Chicago, saisir le mouvement, et le mouvement seul, des corps d'athlètes surpris dans le feu de l'action (1). Il a eu tôt fait d'assimiler la leçon d'énergie et de vitalité donnée par le Nouveau Monde. Le mouvement à l'état pur. Elles nous en font voir de toutes les couleurs, violentes comme l'effort qu'elles traduisent, ces masses de chair et de muscles sur des fonds aux tons généralement froids, neutres, nus, comme ceux de Francis Bacon. Là s'arrête le parallèle entre le dynamisme de Tomislav et l'humanisme, exprimé en membres et visages, du peintre de l'angoisse. Le visiteur pressé pourra trouver des ressemblances superficielles, mais chez Tomislav, en dépit de leur poids, les corps projetés deviennent des abstractions, la vivante abstraction de l'action volontaire.

Le Péruvien Quiroz est davantage peintre — peintre-peintre — et ses dons picturaux, ses richesses formelles, il les consacre à l'évocation des vieilles civilisations de son pays (2). Rien de folklorique ni d'archéologie dans ces sortes d'hommages, de ces transpositions multicolores de « voyages initiatiques » (selon Gaston Diehl) à l'Olympe (au Machu Picchu plutôt) d'antiques mythologies ou, mieux, au cœur d'un inconscient collectif peu à peu ramené à la lumière. Une lumière étrange en vérité, proche de celle qui baigne les fonds sous-marins. C'est un autre monde qu'elle exhume, avec ses composants imaginaires, grouillant de larves incréées. Tout est transfiguré par une palette opulente, mais savamment nuancée et maîtrisée, de préférence en très grands formats, à la mesure de la vision.

L'exposition de Quiroz touche à sa fin, celle de Tomislav commence à peine, car, à part les musées, les « aoûtiens » de Paris ne sont pas frustrés. Même les hôtels s'en mêlent. Au Sheraton (3), où en réalité c'est une galerie qui s'est ouverte parmi d'autres boutiques, Jane Ayrel présente ses marbres aux formes stylisées, qui se passeraient bien de la cohabitation avec de médiocres tapisseries.

En revanche, coutumier du fait depuis plusieurs années, l'hôtel Astra (4), propose sous le titre de Grafica belgica une série d'estampes d'artistes belges. Trois grands noms, à des titres divers, dominent l'ensemble : ceux de Raoul Ubac, de Luc Peire et ses géométries sévères et sensibles, de Jean-Michel Folon et son humour au parfum de tristesse. Les sept autres exposants pourraient se passer d'une telle caution, même en reconnaissant leurs dettes : on ne peint sans doute pas impunément au pays de Permeke ou d'Alechinsky.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi.

(2) Galerie Art yomiuri, 5, quai de Conti.

(3) Hôtel Sheraton, niveau A, Galerie Ovale, 19, rue du Commandant-Mouchotte.

(4) Hôtel Astra, 29, rue Caumartin.

FESTIVALS

AIX-EN-PROVENCE

La danse en douceur

Voici six ans que la municipalité d'Aix-en-Povence tente d'acclimater la danse dans une ville entièrement préoccupée de musique. Entrée discrètement, la danse n'a pas ici des allures de festival de prestige, avec venue de grandes troupes et prolifération de créations. Un peu indécise dans sa vocation, et artisanale dans son organisation qui relève d'un comité des fêtes peu enclin aux paris aventureux, Aix a trouvé un créneau, comme on dit, avec les « projets de rue » qui s'efforcent d'intégrer la danse à l'activité quotidienne des habitants et à jouer des architectures urbaines.

C'est ainsi que depuis le 19 juillet une structure gonflable est échouée sur la place des Cardeurs, comme une grosse baleine bleue. Réalisée sur une idée du plasticien François Frechet pour abriter la compagnie Terrain vague, elle draine un public curieux et l'engloutit par un étroit orifice. On se précipite en se bousculant un peu, il y a des pères de famille avec des enfants sur les épaules, des vieilles dames un peu effarées, des touristes et les Arabes du quartier. Tout le monde se retrouve à l'intérieur d'une grotte fraîche à la lumière bleutée. Il faut enlever ses chaussures pour marcher sur le sable fin jonché de coquillage. On s'assied en cercle autour d'une large plage où six danseurs accompagnés au tamtam et aux percussions racontent, en plusieurs épisodes échelonnés sur la semaine, l'évolution et les pratiques d'une sorte de tribu lacustre dans un style *Guerre du feu*. L'aventure est plaisante, et l'on regrette que la gestuelle employée ne soit pas assez forte et structurée pour prolonger l'excitation de cette plongée dans le temps.

Privé de son espace scénique du parc Jourdan par un stage de Moudra, « La danse à Aix » a inauguré un nouveau lieu dans la cour de l'École normale d'institutrices — sorte de couvent sage aux volets clos. Le très beau plateau sent le bois frais, cerné de platanes. Il a été inauguré par Charles Moulton, un jeune Américain qui a passé trois ans chez Merce Cunningham. Mais son tempérament le pousserait plutôt vers une danse exubérante, contrastée, rythmée — tantôt athlétique, tantôt « cool », — très proche parfois de la comédie musicale. Blond, gai, électrique, Moulton a l'air d'un collégien farceur et se livre à une suite de numéros ponctués de changements de tee-shirts où il exploite systématiquement diverses gammes de mouvements. Sa coordination est parfaite, sa détente superbe, son contrôle total et ses enchaînements inattendus. C'est une belle performance de danseur, un peu gâtée par un insipide support musical.

MARCELLE MICHEL.

Lorient interceltique

Le Festival interceltique de Lorient aura lieu du 6 au 15 août. En différents endroits de la ville se succéderont notamment le guitariste folk Pierre Bensusan et l'Orchestre de Basse-Bretagne (le 6) ; un groupe irlandais, des cornemuses et du théâtre (le 7) ; Gwendal, les danses Intercelt et un fest-noz (le 8) ; Tri Yann (le 9) ; Ossian et McCalmans (le 10) ; Brenda Wootton et un hommage à Xavier Grall (le 12) ; une soirée galloise et Alan Stivell (le 13) ; un concert de musique sacrée et une pièce de Jackez Hélias (le 14). Enfin, le festival s'achèvera sur un concert de harpe celtique avec Denise Megevand et une Nuit interceltique folk.

THÉATRE MUSICAL A AVIGNON

Winnie et le Regard

Un violoncelle dans la nuit qui joue, comme s'il improvisait, une sorte de sonate en solo, polyphonique, simple et belle. Un homme noir en chapeau melon qui examine tout à la loupe, qui regarde par des ouvertures carrées, des judas ; une barrière de bois très géométrique qui arrête une dune, qui se désarticule en panneaux avec des judas de tailles diverses ; l'homme au chapeau melon, le « Regard », poursuit son travail d'entomologiste.

L'objet de ce Regard, c'est la Winnie de Beckett, enfoncée dans le sable jusqu'à mi-corps ; elle joue *Oh, les beaux jours !* en italien, ou plutôt elle le chante, prodigieusement, dans un mélange extraordinaire de *parlando*, *sprechgesang*, vocalise, chanson d'enfant, air d'opéra, murmure, bourdonnement, éclatement, lecture de journal, conversation mondaine, scène de ménage, déclamation tragique... qui semble spontanément jaillir de la langue italienne, comme chez Berio et chez Cathy Berberian.

Le Regard lui aussi se laisse aller à chantonner. Tandis que le violoncelle continue sa méditation en marge, une flûte donne parfois une sorte de contrepoint instrumental, violent, critique, au propos de Winnie.

Puis vient le deuxième acte. La tête de Winnie est enfermée dans une boîte, un haut-parleur (et la voix a une longue réverbération métallique), surmontant une autre boîte, fermée, où le corps se désintègre. Violemment éclairée, la tête reprend son gazouillis de plus en plus incohérent. Les musiciens, cette fois, sont sur scène et lui répondent. Le Regard pousse la petite voiture de Winnie à travers le vaste espace nu, met une grosse loupe devant le visage, puis tous deux sont emprisonnés dans un grand cube blanc où, par d'autres judas, un second regard soumet le premier à son tour à une surveillance de tortionnaire ; Winnie se tait, son visage s'immobilise, la boîte se referme ; un clown, en jaquette et chapeau haut de forme, pantalon rayé noir et blanc, rampe vers la boîte.

Etrange et fascinant spectacle, dans un univers à la Delvaux, que la *Winnie, du Regard*. L'« écriture scénique » est de Pier'Alli, le fondateur du groupe Ouroboros, du nom d'un dragon « *qui circonscrit un espace en le refermant* » : la création vocale, la personnification chantée du texte est de l'interprète, l'extraordinaire, la bouleversante Gabriella Bartolomei ; la musique instrumentale, qui creuse l'espace existentiel et métaphysique, est de Sylvano Bussotti. Et le Regard, c'est nous, « *l'analyste cruel qui habite avec sa victime un habitat kafkaïen* », sous l'œil d'un autre Regard. Mais, dit Pier'Alli, « *la parabole de dérision de l'idéal, la descente aux enfers du pur intellect, laissent cependant transparaître une possible noblesse, une transparence encore ignorée, la conquête d'une vérité lucide à l'intérieur de la nature physique* ». Dans ce grand désert blanc et géométrique, c'est peut-être cela que dit la musique modeste devant cette « pietà » (le terme est de Bussotti).

JACQUES LONCHAMPT.

★ Prochaines représentations au Théâtre municipal d'Avignon les 24 et 25 juillet, à 21 h 30 ; diffusion sur France-Culture le 28 juillet, à 20 heures.

EXPOSITIONS

Les « nouveaux réalistes » à Nice

(Suite de la première page.)

C'est Pierre Restany qui a fait le constat de la situation artistique du moment, dominé par une peinture abstraite « informelle » en perte de vitesse. Aux Nouveaux Réalistes, les artistes de ces années « glorieuses » de la croissance industrille rapide, cette retrospective rend hommage autant qu'à leur accoucheur et meneur de jeu, leur commentateur « autorisé » au temps de leur action. Il en est resté l'encyclopédiste, l'auteur de tous leurs manifestes et d'une dense monographie d'Yves Klein, publiée récemment aux éditions du Chêne par Gérard Gassiot-Talabot, un *must* pour les amateurs.

Le mouvement qui avait scellé sa naissance par un manifeste sur fond bleu outre-mer signé de tous ses membres, n'a guère survécu à la mort prématurée de Klein, en 1962. Un an après, il perdait sa « raison d'être », son dynamisme, résultat de la rencontre de deux tempéramments de « gourous » : Yves Klein le peintre et Pierre Restany, l'homme du langage. On le voit mieux aujourd'hui : la peinture de l'un et le discours de l'autre, ont tous deux une coloration mystique. Pierre Restany était le producteur de métaphores d'un art, qui sous des apparences rationalisantes, d'illustration de la « société de consommation », avait une approche métaphysique. Son langage était mu par la croyance et la foi.

La foi, tout simplement, en la nécessité d'inventer un art nouveau dans un monde qui change. L'œuvre de Klein est venue sans crier gare ; la métaphysique « restanienne » n'a dans son cas, fait que suivre. mais le discours visionnaire de Restany s'est révélé ensuite assez fort pour coaguler des personnalités diverses, leur indiquer en quelque sorte un programme esthétique. C'est un phénomène assez exceptionnel dans la venue au monde d'un mouvement artistique : les mots ont précédé les œuvres, lesquelles étaient souvent comme des illustrations concrètes. La « révolution des Nouveaux Réalistes » fut d'abord une révolution du langage, avant d'être un bouleversement dans le domaine de la peinture, de la sculpture, des objets...

Yves Klein, lui, qui fût expert en art martial japonais et avait tâté les valeurs extrêmes-orientales, était convaincu du pouvoir mystique de la « *force intérieure* », la volonté. Il parlait d'« *énergie cosmique* », de *vitalité de l'immatériel* » avec une sorte de défi qu'il a illustré dans une exposition du « *vide* », galerie Iris Clert en 1959 où les visiteurs étaient invités au vernissage de quatre murs blancs. Yves Klein en était venu à l'idée que « *l'art n'était pas une affaire visuelle*, dit Pierre Restany, *c'est la vie... C'est à dire un principe universel* ». Bien sûr le Nouveau Réalisme, dit le manifeste de Restany et ses amis, c'est « *une nouvelle approche perceptive du réel* » : la « *nature moderne* », celle des usines, des cités contemporaines des années 60, de la publicité.

L'esthétique mécanicienne

Pour Pierre Restany, les trois fondateurs du Nouveau Réalisme se trouvaient à la Biénale de Paris en 1959 : Yves Klein avec ses « monochromes » dont le calme arrêtait symboliquement la danse de l'abstraction lyrique ; Jean Tinguely avec, sur le parvis du Musée d'art moderne, sa « *Métamatic* », la machine qui peint automatiquement ; enfin Hains, collectionneur depuis 1949 de lambeaux d'affiches arrachées sur des palissades, qui sont des peintures abstraites « trouvées ».

Ils étaient trois, mais sont devenus douze, par cooptations amicales et affinités électives. En fait, le discours sur la nature moderne et l'intégration de l'esthétique mécanicienne, dans la sensibilité artistique, prônée par Pierre Restant, était devenu comme le programme du groupe. Les voice avec des œuvres historiques des années 60 et celles des années 80, vingt ans après. Arman dans un retournement dialectique répondait au « vide » mystique de son ami Klein par le « plein », bien matérialiste, d'objets innombrables, Martial Raysse n'avait d'yeux que pour le « kitch » industriel des grands magasins, avant de ranger leurs produits, tels quels, à l'intérieur du cadre d'un tableau. « *La plume et le pinceau sont dépassés* », disait-il sans hésiter. Et encore : « *Les Prisunics sont nos musées d'art moderne* ». Il a depuis, entrepris l'apprentissage de la peinture et du dessin en regardant les musées — les vrais — et leurs tableaux de maîtres.

Christo, qui « empaquetait » des objets — landeaux et motos, comme Man Ray la Vénus de Milo dans les années vingt — ne travaille plus qu'à l'échelle de l'architecture et des sites. Il « emballe » des monuments et des paysages : l'un de ces derniers projets, l'« entourage » de l'île de Bescayne en Floride vient d'être accepté par la ville de Miami.

Il n'est pas rare que les nouveaux réalistes se rejoignent dans leurs travaux : les « *Accumulations* » d'Arman et les « *Compressions* » de César, (surtout les cubes de boîtes de Coca Cola) ; la farraille soudée de César et celle de Tinguely, le mécanicien de l'absurde auquel la Künsthalle de Bâle rend actuellement hommage.

Spoerri, Niki de Saint-Phalle, Hains, Dufrêne, Villeglé, Deschamps Rotella, chacun à sa manière mi-sérieux, mi-ironiques, restent fidèles à leurs premières institutions sur la « *nature moderne* ». Les nouveaux réalistes français ont un parallèle américain apparu à New York presque simultanément avec Rauschenberg, Jasper Johns, Stankiewicz, Chamberlain, précurseurs du *Pop'art* (*Néo dadaïstes* selon Pierre Restany) qui ont trouvé chez Marcel Duchamp leur inspiration parodique de la civilisation industrielle. L'évolution de ces artistes, à Paris comme à New York, montre combien leur verve est marquée par ces années soixante de l'abondance pour tous. On sait qu'elle a pris fin.

JACQUES MICHEL.

★ *Le Nouveau Réalisme* : galerie des Ponchettes, œuvres de 1955-1965 ; Galerie d'art contemporain, œuvres actuelles ; 77 et 59, quai des Etats-Unis.

★ *César*, retrospective ENAC ; Espace d'art et de culture des musées de Nice. 34, avenue Jean Médecin.

★ *Christo*, Surrounded islands, Miami Florida ; galerie Cath. Issert, Saint-Paul de Vence.

★ *Raysse*, retrospective, au musée Picasso d'Antibes, Château Grimaldi.

PRESSE

● *Le Conseil de l'Europe* organise un concours sur le thème « l'Europe dans ta commune » destiné aux journalistes de la presse écrite. Trois prix seront attribués pour des articles parus entre le 1er janvier et le 15 octobre 1982 et ayant sensibilisé les lecteurs à un aspect européen de la vie locale.

Renseignements : Relations publiques - Conseil de l'Europe, B.P. 431 R 6 F, 67006 Strasbourg Cedex.

● *Le Mémoire d'« Antoinette »*. — Pour juger en connaissance de cause, et que tout se fasse au grand jour, dans la clarté, les journalistes licenciés d'*Antoinette* racontent dans un mémoire comment le magazine féminin dont la C.G.T. se félicitait est soudain chargé de tous les maux et son équipe presque totalement liquidée.

La brochure est disponible auprès du comité de soutien *Antoinette*, Violette Piazza, 10, rue Jules-Ferry, 93170 Bagnolet, au prix de 10 F.

CINÉMA

« *CALIGULA ET MESSALINE* » d'Anthony Pass

Les cruautés, les perversions et les extravagances de Caligula, les intrigues et les débauches de Messaline, qui se fait épouser par le vieil empereur Claude et périt dans une conspiration fomentée par Agrippine (la mère de Néron, vous savez !) : comme dans *Messaline impératrice et putain*, de Bruno Corbucci, sorti l'an dernier, en été, l'histoire romaine a bon dos, et la renaissance — si c'en est une — du « film à peplum » sert de prétexte à des scènes érotiques fastidieuses, encore qu'on y montre diverses formes d'inceste et les orgies sexuelles (simulées) des catins de l'Antiquité. Vêtues de voiles transparents ou étalant une nudité intégrale, les actrices ressemblent plus à des strip-teaseuses professionnelles accomplissant consciencieusement des numéros un peu osés qu'à ces femmes aux instincts déchaînés qu'elles sont censées être. Le film est stupide, les images sont laides.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

« L'ÉLÉPHANT D'OR », à Avignon, « JULES CÉSAR » à Vaison-la-Romaine

Les Galériens

Jeudi matin, Bernard Sobel était invité au débat de France-Culture à Avignon. Le soir même avait lieu la première de *l'Éléphant d'or* au cloître des Carmes. La veille, il avait travaillé au montage jusqu'à l'aube. Bien que du genre insomniaque, il paraissait tout brouillé, comme rendu transparent de fatigue. Au débat, il présente l'auteur, Alexandre Kopkov, autodidacte qui a écrit cinq pièces. La plupart sont perdues et il est mort dans l'ombre en 1942. Il ne correspondait aux critères du réalisme socialiste. On cherche des points de comparaison, on parle de Gorki — dans le programme il est question de Molière, Sobel se réfère à l'Irlandais O'Casey, au monde des paysans primitifs et fabulateurs, volontiers alcooliques, très misérables, attachés aux superstitions.

Ceux de Kopkov vivent en kolkhoze, adaptent l'idéologie communiste à leurs habitudes anciennes, à leurs pulsions et emploient des mots dont ils dévient le sens, effet comique simple mais assuré.

Motchalkine, le héros de l'histoire, en pleine nuit s'est enfui de chez lui. Il a rêvé que Stenka Razine, le légendaire cosaque rebelle, lui a indiqué l'emplacement d'un trésor. Effectivement, il trouve et ramène un éléphant d'or estimé 1 million de roubles. A partir de là, c'est l'angoisse, comme dans *l'Os* — que Peter Brook a présenté il a deux ans aux Carmes — ou comme dans *le Savetier et le Financier*, mais la morale diffère beaucoup. Ici, le président du kolkhoze veut l'éléphant pour enrichir la communauté, et le pope pour construire une église, même si les fidèles manquent. Chacun y va de sa divagation. Motchalkine se demande où est le bonheur, quand un individu doit sacrifier son bien à la collectivité. Malgré ses ruses, il ne parviendra pas à s'évader. Il restera un moujik pouilleux en proie aux mystifications du rêve américain et de l'argent-roi.

On peut penser à O'Casey malgré la lourde statue allégorique présoviétique qui pèse sur le décor (de Jean Haas) par ailleurs dépouillé et qui évoque les toits sombres des banlieues charbonnières. Les acteurs ne cherchent pas les caractéristique de la Russie, mais celles des existences coupées de tout mouvement, broyées dans un ghetto de misère inconsciente. J'imagine que leur jeu se précisera. Ils ont été gênés le soir de la première par le surplus de public énervé, la bagarre, le retard (*le Monde* du 23 juillet).

Une atmosphère familiale

Les festivals ne peuvent pas offrir le confort des salles régulières, mais il ne faudrait pas quand même qu'ils deviennent une source d'excitation artificielle pour les spectateurs et, pour les artistes, une galère. Je pense à l'aventure de Jean-Louis Martin-Barbaz (directeur du nouveau centre dramatique du Nord - Pas-de-Calais) montant *Jules César* à Vaison-la-Romaine, festival qui depuis toujours présente, à côté d'Avignon, des manifestations plus éclectiques, moins nombreuses — il n'y a pas deux cents par jour, tout juste une chorale d'enfants qui vient tranquillement répéter au milieu des terrasses de cafés. Les spectateurs sont des gens d'ici, des gens en vacances. L'atmosphère est familiale, détendue. Vaison est moins ambitieux qu'Avignon dans le propos et les moyens.

Des moyens, Martin-Barbaz n'en a sans doute pas eu suffisamment pour son *Jules César*. Il a essayé de « faire avec » en clignant de l'œil du côté des péplums ringards, tuniques, toges, sandalettes de plastique — manière aussi de prendre ses distance par rapport à la vision que Shakespeare donne du peuple et qui n'est pas celle d'un homme de gauche. Les batailles sont traitées en imagerie. Reste l'essentiel : la machination politique dont les maîtres d'œuvre, bottes, casques, longues capes chamarrées, font penser à la cour d'un Habsbourg décadent et influencé par le Proche-Orient.

Si Martin-Barbaz avait su articuler différents panneaux, les mettre en opposition, il aurait pu donner un grand spectacle baroque. En tout cas, même s'il voulait une ganache déchue, il ne devait pas ainsi distribuer Jean Deschamps (César) : c'est pénible. Jean-Pierre Bouvier (Marc-Antoine) est fin et d'une intéressante sincérité ambiguë. Martine Pascal (Portia) montre la force, la lucidité un peu détachée, de la praticienne qui va se donner la mort par fidélité à la très noble idée qu'elle a de son amour et de sa vie. Face à elle, Roger Mollien (Brutus) se recentre, élague un jeu qui a tendance à déborder dans le désordre, en particulier dans ses scènes avec Cassius (Jacques Destoop).

Quels moyens faudrait-il donc pour réunir tous les acteurs capables de jouer ensemble une telle pièce ? Mais elle est si fantastique, si visionnaire, qu'on peut difficilement reprocher à un metteur en scène de n'avoir pas eu le courage de la refuser.

COLETTE GODARD.

★ *L'Éléphant d'or*, jusqu'au 27 juillet à 22 heures, cloître des Carmes

■ **Le Festival populaire de Picardie accueillera à Laon, du 10 au 30 septembre, *le Pain dur*, de Paul Claudel, monté par la compagnie J.-P. Miquel et le groupe chorégraphique le Four solaire. Seront organisés, d'autre part, des concerts de musique classique et de jazz.**

■ **L'Association des amis de Georges Jamati attribuera, en 1982, un prix de 8 000 francs récompensant un ouvrage soit manuscrit, soit publié dans les deux dernières années et concernant l'esthétique théâtrale. Les candidatures doivent être adressées avant le 15 novembre à M. André Veinstein, 1, rue de Sully, 75004 Paris.**

■ **Le Casino de Paris, dans le cadre de sa semaine exceptionnelle de jazz, organise dimanche 25 juillet (à 21 h.) un concert avec Carla Bley, pianiste, compositeur et chef d'orchestre.**

VILLENEUNE-LÈS-AVIGNON

Polichinelle sans Pantalon

Les mille et trois femmes séduites par Don Giovanni sont devenues trois mille. La Séville de Tirso de Molina n'est plus en Andalousie, mais à l'évidence près du Vésuve. Il y a bien Dona Ana et Dona Elvira, mais Zerlina a été rebaptisée Palumella. Quant au serviteur du débauché en voie d'être puni, c'est Polichinelle, et Polichelle commence par se débarrasser de Pantalon.

Angelo Savelli, metteur en scène de la troupe Pupi Fresedde — établie à Florence depuis 1976 (1) — a bien compris la *commedia dell'arte* avant de refondre en un texte à lui les diverses versions de la légende du séducteur modèle. Il a laissé libre cours à l'invention des sept comédiens de son groupe, quatre hommes et trois femmes, qui savent aussi parfaitement chanter, un peu à la façon de Giovanna Marini. Le compositeur qui a écrit pour eux et pour les sept instrumentistes qui jouent avec eux s'appelle Nicola Piovani (un bonheur de musique). Ajoutons que Savelli a pris en compte les recherches poursuivies par Roberto De Simone à partir des thèmes traditionnels et populaires napolitains, ou encore le travail du Bread and Puppet.

On recommandera à ceux qui sont en villégiature du côté de Grasse ou en Corse de ne pas manquer la semaine prochaine les représentations de *Don Giovanni et son valet Polichinelle*, les dernières d'une tournée de deux mois et demi en Europe (2). Il y a là toute l'intelligence du théâtre, le mouvement d'un petit doigt, l'intonation d'une phrase, un simple silence, disent tout. On rit, on rit beaucoup, d'un bon rire.

MATHILDE LA BARDONNIE.

(1) La compagnie a ouvert en 1980 un lieu permanent à Florence : le Centre théâtral de Settignano.

(2) Organisée par la Commission des communautés européennes avec le concours de l'Office national de diffusion artistique (ONDA), cette tournée a été accueillie jusqu'au mercredi 21 juillet à la Chartreuse de Villeneune-lès-Avignon. Renseignements à l'ONDA : (1) 307-73-66.

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20) : les Femmes savantes (sam. 20 h 30, dim. 14 h 30) ; Dom Juan (dim. 20 h 30).
Centre Pompidou (277-12-33) : Cinéma-Vidéo : Présence de Tanguy (sam., dim. 15 h). Collections du M.N.A.M. (sam., dim. 19 h).

Les autres salles

Astelle-Théâtre (202-34-31) : les Bonnes (sam. 20 h 30).
Bouffes Parisiens (296-60-24) : Diable d'homme (sam. 21 h, dim. 15 h).
Comédie Caumartin (742-43-41) : Reviens dormir à l'Élysée (sam. 21 h, dim. 15 h 30).
Comédie de Paris (281-29-36) : les Amours de Jacques le fataliste (sam., 22 h).
Escalier d'or (523-15-10) : Diableries amoureuses (dim., 15 h).
Espace Gaîté (327-95-94) : Pas de quartier pour Malvina (sam., dim. 20 h 30).
Espace Marais (271-10-19) : la Mouette (sam. 20 h 30) ; le Philosophe soi-disant (sam. 22 h 30, dim. 18 h).
Fontaine (874-74-40) : Si jamais je te pince, j'invite le colonel (sam., 20 h 30).
Gaîté-Montparnasse (322-16-18) : l'Île de Tulipatan (sam., 20 h 15).
Huchette (326-38-99) : la Cantatrice chauve (sam., 20 h 15) ; la Leçon (sam., 21 h 30) ; Okame (sam., 22 h 30).
Lucernaire (544-57-34) : Théâtre Noir : le Crater de Chicago ; le Sang des fleurs (sam., 22 h 30) ; Sylvie Joly (sam., 20 h 15) ; Théâtre Rouge : Eon (sam. 18 h 30) Tchoufa (sam., 20 h 30) ; Gustave Parhing (sam., 22 h 15). — Petite salle : Parlons français (sam., 18 h 30) ; le Fétichiste (sam. 21 h) ; Dialogues de sourdes (sam. 22 h 15).
Madeleine (265-07-09) : l'Alouette (sam., 20 h 45).
Mathurins (265-90-00) : Emballage perdu (sam. 21 h).
Montparnasse (320-89-90) : la Cagnotte (sam. 21 h).
Nouveautés (770-52-76) : Folle Amanda (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Potinière (261-44-16) : Une fille drôlement gonflée (sam. 20 h 30, dim. 15 h).
T.A.L.-Théâtre d'Essai (278-10-79) : L'Écume des jours (sam., 20 h 30, dern.).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : les Babacadres (sam., 20 h 30) ; Nous on fait où on nous dit de faire (sam. 22 h).
Théâtre des 400 Coups (633-01-21) : les Pantins (sam., 20 h 30, dern.).
Théâtre Rex (245-28-12) : Jean Harlow contre Billy the Kid (sam. 20 h 30).
Tristan Bernard (522-08-40) : le Troisième Témoin (sam., 20 h 45, dim. 15 h).
Variétés (233-09-92) : Lorsque l'enfant paraît (sam., 20 h 30, dim., 15 h 30).

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35) : Tohu bahut (sam. 20 h 30) ; le Président (sam. 22 h) ; Vous descendez à la prochaine (sam. 23 h 30).
Blancs Manteaux (887-15-84) I : Areuh = M.C. 2 (sam. 20 h 15) ; les Démones Loulou (sam. 21 h 30) ; Des bulles dans l'encrier (sam. 22 h 30 et 24 h) ; II : Pas une pour rattraper l'autre (sam. 20 h 15) ; Qui a tué Betty Grandt ? (sam. 21 h 30 et 23 h 45) ; Comment ça va Zanni ? (sam. 22 h 30).
Café de la Gare (278-52-51) : Camaïeu d'amour (sam., dim. 20 h 30).
Café d'Edgar (322-11-02), I : Tiens, voilà deux boudins (sam., 20 h 30) ; Mangeuses d'hommes (sam., 21 h 45). — II : Chantons sous la psy (sam. 20 h 30) ; L'amour c'est comme un bateau blanc (sam., 21 h 45).
Fanal (233-91-17) : les Grandes Sartreuses (sam., 21 h 15).
La Gageure (367-62-45) : la Garçonne (sam. 21 h) ; Un cœur sous une soutane (sam. 22 h 30).
Le Petit Casino (278-36-50) : Douby... be good (sam., 21 h) ; les Bas de Hurleveau (sam., 22 h 30).
Point Virgule (278-67-03) : le Petit Prince (sam. 20 h 15) ; Tranches de vie (sam. 21 h 30).
Le Tintamarre (887-33-82) : W. Anice (sam., 18 h 30) ; Phèdre (sam. 20 h 30) ; l'Apprenti fou (sam. 22 h.).
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48) : le Pain de ménage, le Défunt (sam. 20 h 30) ; J.-Cl. Annoux (sam. 21 h 30) ; Cerise (sam., 22 h 30).

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45) : Achetez François (sam., 21 h. ; dim., 15 h 30 et 21 h).

Music-hall

Comédie de Paris (281-29-36) : Brel, je persiste et signe... (sam. 20 h 30).

La danse

Mairie annexe du IVe (278-60-56) : Les ballets historiques du Marais (sam., dim., 21 h).

Les concerts

Eglise Saint-Merri : Ensemble instrumental Esterhazy, dir. : J. Ilbert (Mozart) (sam., 21 h.) ; B. Schlosberg (dim., 16 h).
Sainte-Chapelle : Ensemble d'archets français, dir., : J.-F. Gonzalès (Vivaldi, Haendel, Rameau, Gmüch...) (sam., 21 h., dim., 21 h).
Champ de Mars : Orchestre de la police nationale (sam., 16 h).
Notre-Dame : J. Galard (Bal Castre, Galard, Bach) (dim., 17 h 45).
Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière : F. Winhlhofer (Bach) (dim., 16 h 30).

Jazz, pop, rock, folk

Casino de Paris (271-14-66) : Xalam (sam., 21 h) ; Carla Bley (dim., 21 h).
Caveau de la Huchette (326-65-05) : J.-P. Sasson Quintet (sam., dim., 21 h 30).
Chapelle des Lombards (357-24-24) : Patato Valdez (sam., 21 h) ; Rachel (dim., 21 h).
Cloître des Lombards (233-54-09) : Los Salseros (sam., dim., 22 h).
L'Ecume (542-71-16) : Th. Graal (sam., 20 h 30) ; P. Prim, J.-P. Voidrot (sam., 22 h).
Espace-Gaîté (327-95-94) : J. Dieval Trio (sam., 22 h) ; F. Biensansepteh dim., 22 h).
Gibus (700-78-88) : Clair Obscur (sam., 22 h).
New Morning (523-51-41) : S. Getz (sam. 21 h).
Petit Journal (326-28-59) : Swing Combo (sam., 21 h 30).
Petit Opportun (236-01-36) : Betina (sam., dim. 20 h 30).
Théâtre noir (797-85-14) : Scape goats (sam., 20 h 30).

Les festivals

XVIIe FESTIVAL ESTIVAL DE PARIS (225-22-55)

Musée Carnavalet : Atelier pour la nouvelle musique, dir. G. Selmeczi (Duhay, Kurtag, Lutoslowski, Krauze...) (sam., 18 h 30).

MUSIQUE A LA DÉFENSE (979-00-15)

Fontaine Agam : l'Oiseau de feu (Ballet d'eau) (sam. 22 h).

JUILLET MUSICAL DE L'ESCALIER D'OR (523-15-10)

H. Sohm (Granados, Albéniz, Villa-Lobos, Bach) (sam., 18 h) ; Dernier cri octet (musique improvisée) (sam., 21 h).

RENCONTRES DU CARREAU DU TEMPLE (274-46-42)

Carreau du Temple : l'Acrobate-Pâtissier (sam., dim., 16 h).
Square du Temple : le Sicilien (sam., dim., 18 h 30) ; Arlequin poli par l'amour (Compagnie du fond de cour) (sam., dim., 20 h).

XIVe FESTIVAL DE SCEAUX (660-07-79)

Orangerie O. Gardon, R. Pasquier (Brahms, Debussy, Beethoven) (sam., 17 h 30) ; Quarteto Cedron (musique traditionnelle de l'Argentine) (dim., 17 h 30).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : le Baron fantôme, de S. de Poligny ; 17 h : les Fiancés, de E. Olmi ; 19 h et 21 h : 30e anniversaire de « Positif » (19 h : Vivent les dockers ; Afrique 50 ; Sucre amer ; 21 h : le Cri du sorcier, de J. Skolimowski) (sam.). 15 h : le Bossu, de J. Delannoy ; 17 h : Trois heures dix pour Yuma, de D. Daves ; 19 h et 21 h : 30e anniversaire de « Positif » (19 h : Mort d'un proviseur ; Présence ; le Gros et le Maigre ; Quand les anges tombent ; les Jeux des anges ; 21 h : A Lion is the Streets, de R. Walsh (dim.).

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : Films d'auteurs et films rares : Chevaux de bois, de E. von Stroheim ; 17 h : le Retour de Frank James, de F. Lang ; 19 h : la Cible humaine, de H. King ; 21 h : l'Homme des vallées perdues, de G. Stevens (sam.). 15 h : Films d'auteurs et films rares : la Belle Ténébreuse, de F. Niblo ; 17 h : Hommage à B. Barnet : Une nuit de septembre ; 19 h : La comédie musicale : Drôle de frimousse, de S. Donen ; 21 h : Millie, de G. Roy Hill (dim.)

Samedi 24 juillet

Les exclusivités

AMERICAN TOUR OF THE ROLLING STONES 1981 (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
L'ANTI GANG (A., v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Montmartre, 18e (606-99-75).
APHRODITE (Fr.-A., v.o.) (*) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01).
AU-DELA DE CETTE LIMITE, VOTRE TICKET N'EST PAS VALABLE (Fr.-Can., v.f.) (*) : Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55) ; Athéna, 12e (343-00-65).
BANDITS, BANDITS... (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
LE BEAU MARIAGE (Fr) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
BREL (Fr.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).
LA CHÈVRE (Fr.) : Français, 9e (770-33-88).
LE CHOC (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
CINQ ET LA PEAU (Fr.) : Studio Gît-le-Cœur, 5e (326-80-25).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
LE DERNIER VOL DE L'ARCHE DE NOE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LA DERNIÈRE VAGUE (Austr., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
DIVA (Fr.) Movies, 1er (260-43-99) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
DRESSÉ POUR TUER (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23). V.f. : Paramount Opéra, 3e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
L'ÉTAT DE BONHEUR PERMANENT (Fr.) : J.-Cocteau, 5e (354-47-62). H. Sp.
LES FANTOMES DE MILBURN (A., v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52).
LES FANTOMES DU CHAPELIER (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).
FITZCARRALDO (All. v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
GEORGIA (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Marbeuf 8e (225-18-45).
LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
HAMMETT (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) : 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
L'INCROYABLE ALLIGATOR (*) (A., v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33).
INVITATION AU VOYAGE (Fr.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).
LA MAISON DU LAC (A., v.o.) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).
LA MAITRESSE DU LIEUTENANT FRANÇAIS (A., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).
LES MAITRES DU TEMPS (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
LA MÉMOIRE FERTILE (Palest.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
MISSING (PORTÉ DISPARU) (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 2e (246-66-44) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
MOURIR A 30 ANS (Fr.) : 14 Juillet-Racine, 6e (633-43-71) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA NUIT DE VARENNES (It.-Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83). : Calypso, 17e (380-30-11)
ON S'EN FOUT, NOUS ON S'AIME (Fr.) : Français 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 19e (320-12-06).
PARSIFAL (All., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15).
LA PASSANTE DU SANS-SOUCI (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Mercury, 8e (562-75-90) ; Paramount-Bastille 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
PASSION (Fr) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Marais, 3e (278-47-86).
PINK FLOYD, THE WALL (All., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) : Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) : Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
PIXOTE, LA LOI DU PLUS FAIBLE (*) (Brés., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69).
POUR CENT BRIQUES, T'AS PLUS RIEN (Fr.) : U.G.C. Opéra, 6e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
QU'EST-CE QUI FAIT COURIR DAVID ? (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).
QU'EST-CE QUI FAIT CRAQUER LES FILLES ? (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
REDS (A., v.f.) : George-V, 8e (562-41-46).
LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LES RISQUES DE L'AVENTURE (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
ROX ET ROUKY (A. v.f.) : Napoléon (380-41-46).

LES FILMS NOUVEAUX

BUDAPEST BALLADE, *Film hongrois de Andras Jele*, v.o. : Olympic-Luxembourg, 6e (733-97-77).
CALIGULA ET MESSALINE (**), Film italien d'Antony Pass, v.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71)) ; V.F. : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
ÇA VA FAIRE MAL, Film français de Jean-François Davy : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
L'INDISCRÉTION, Film français de Pierre Larry : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LE SECRET DE VERONIKA VOSS (All., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LE SOLDAT (*) (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 12e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 12e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Normandie, 8e (359-41-18) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
LES SOUS-DOUES EN VACANCES (Fr.) : Richelieu, 8e (233-56-70).
TAXI ZUM KLO (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
THE FRENCH (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
THE MAFU CAGE (A., v.o.) (*) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
LE TOMBEUR, LE FRIMEUR ET L'EMMERDEUSE (*) (Fr., v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33).
LE TROUPEAU (*) (Turc., v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-56-00).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97).
L'USURE DU TEMPS (SHOOT THE MOON) (A., V.O.) : Cluny-Palace (354-07-76).
VALENTINA (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).
LA VALLÉE DE LA MORT (*) (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
Y A-T-IL UN FRANÇAIS DANS LA SALLE ? (*) (Fr.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

Les grandes reprises

AGUIRRE LA COLÈRE DE DIEU (All., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97). H. Sp.
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).
ALICE AU PAYS DES MERVEILLES (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
AU-DELA DU BIEN ET DU MAL (All. v.o.) : Movies, 1er (260-43-99).
AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.f.) : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
LA BANDE A DONALD (A., v.f.) : Royale, 8e (265-82-66).
BANANAS (A., v.o.) : Cinoche, 6e (633-10-82).
LA BANQUIÈRE (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08).
LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
BEN HUR (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23). V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86).
LE BON, LA BRUTE ET LE TRUAND (It.-Esp.) (V. ang.) V.f. : Montparnos, 14e (327-52-37).
CABARET (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Action-Christine, 6e (325-47-46) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LA CARAPATE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LA CIOCIARA (It., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
CRIA CUERVOS (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
LE CRIME ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.), Action Christine, 6e (325-47-46).
DARK VICTORY (A., v.o.), Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).
DELIVRANCE (A., v.o.), (*) Studio Logos, 5e (354-26-42).
LA DOLCE VITA (It., v.o.), A. Bazin, 13e (337-74-39).
DON GIOVANNI (It., v.o.), Calypso, 17e (360-30-11).
EMMANUELLE (F.) (**) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
L'EMPIRE DES SENS (Jap. v.o.) (**) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). V.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumière, 9e (246-49-07).
LES ENFANTS DU PARADIS (F.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
EXCALIBUR (Angl., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
L'EXORCISTE (A., v.o.) (**) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
LE FANFARON (It., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23). V.f. : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
FELLINI-ROMA (It., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).
LA FIVRE DANS LE SANG (A., v.o.), Action Christine, 6e (325-47-46).
FRANKENSTEIN JR. (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
FRENZY (A., v.o.) (*) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount City, 8e (562-45-76). V.f. : Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82).
LE GUÉPARD (It., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44). H. Sp.
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36).
LA HONTE DE LA JUNGLE (F., Belg.) (**), Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; George V, 8e (562-41-46), Lumière, 9e (246-49-07) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
HOTEL DES AMÉRIQUES (F.), Forum, 1er (297-53-74).
L'IDIOT (Jap., v.o.), Cinéma Présent, 19e (203-02-55).
IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.o.), Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; V.f. : Haussmann, 9e (770-47-55) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
L'IMPORTANT, C'EST D'AIMER (F.), Cinéma Baubourg, 3e (271-52-36) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Olympic, 14e (542-67-42).
LES INDOMPTABLES (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
L'INTROUVABLE (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE LAURÉAT (A., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20).
LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44). H. Sp.
LE LOCATAIRE (Fr.) (**) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68). H. Sp.
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; V.f., Capri, 2e (508-11-69).
LES MISFITS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46) ; Action République, 11e (805-51-33) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81). H. Sp.
LA MORT AUX TROUSSES (A., v.o.) : Olympic Halles, 1er (278-34-15) ; Action Écoles, 5e (325-72-07) ; Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : St-Germain Huchette, 5e (633-63-20).
ON L'APPELLE TRINITA (It., v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
ON CONTINUE A L'APPELER TRINITA (It., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (522-46-01).
OPÉRATION TONNERRE (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).
PAPILLON (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) : Ermitage, 8e (359-15-71). V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
LE PROFESSIONNEL (F.) : Astros, 18e (627-60-20).
LES RAISINS DE LA COLÈRE (A., v.o.) ; Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37).
SAMSON ET DALIDA (A., v.o) Paramount-City, 8e (562-45-76). V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
SOLEIL VERT (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97) h. sp.
SOUPÇONS (A. v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
LE TROUPEAU (Turc, v.o.) : 14-Juil-let-Parnasse, 6e (326-58-00).
VACANCES ROMAINES (It., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).
LES VALSEUSES (F.) (**) : U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).
LE VIEUX FUSIL (Fr) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
Z (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Noctambules, 5e (354-42-34) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Lumière, 9e (246-49-07).

Les festivals

CYCLE FASSBINDER (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36), t.l.j. sf dim., 12 h : Gibier de passage ; t.l.j. sf dim. 12 h + V. 0 h 30 : Despair ; t.l.j. sf dim. 12 h + V. 24 h : le Marchand des quatre saisons.
BUSTER KEATON (v.o.) : Marais, 4e (278-47-86), Fiancés en folie.
L'ÉTÉ DES CHEFS-D'ŒUVRE (v.o.) : Rivoli-Beaubourg, 4e (272-63-32), 16 h : Steamboat Bill Junior ; 17 h 30 : le Mécano de la « General » ; 19 h : l'Homme de marbre ; 21 h 45 : la Règle du jeu.
CINÉMA LIBAN-PALESTINE (v.o.) : Studio Saint-Séverin, 5e (354-50-91), en alternance : the House, la Mémoire fertile, Beyrouth, la Rencontre, les Malheurs des uns.
MARILYN MONROE (v.o.) : Nickel Ecoles, 5e (325-72-07), Troublez-moi ce soir.
HUMPHREY BOGART (v.o.) : Action Lafayette, 9e (878-80-50), la Main gauche du seigneur.
FRITZ LANG (v.o.) : Action-Lafayette, 9e (878-80-50), la Cinquième Victime.
LUIS BUNUEL (v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01), 17 h : Cet obscur objet du désir ; 20 h : le Fantôme de la liberté ; 22 h : le Journal d'une femme de chambre.
ROBERT DE NIRO (v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94), en alternance : Raging Bull ; Sanglantes confessions.
CINÉMATON DE GÉRARD COURANT Studio 43, 9e (770-63-40) ; 20 h et 22 h.
CARY GRANT (v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97) ; en alternance : L'impossible Mr Bebe ; Un million clé en main ; Mon épouse favorite ; Soupçons ; Sylvia Scarlett.
HITCHCOCK (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) ; Psychose.
HISTOIRE DU CINÉMA AMÉRICAIN (v.o.) Olympic, 14e (542-67-42) ; Quand la ville dort.
IL ÉTAIT UNE FOIS LE WESTERN (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) ; Nevada Smith.
COURTS-MÉTRAGES La Péniche des arts, 16e (527-77-35).
LA VILLE, LIEU DU DRAME Bonaparte, 6e (326-12-12) : le Prince de New-York.

Les séances spéciales

A LA RECHERCHE DE MR GOODBAR (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), 20 h 10.
AMERICAN GIGOLO : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 18 h, S., + 0 h 25.
AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 16 h.
CITIZEN KANE (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.
CÉLINE ET JULIE VONT EN BATEAU (Fr.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16), mar. 21 h 30.
LA CHEVAUCHÉE FANTASTIQUE (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), S., D., 16 h.
DÉLIVRANCE (A., v.o.) (*) : Calypso, 17e (380-30-11) V., S., 0 h 15.
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68) mar., 17 h.
ET DIEU CRÉA LA FEMME (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56) S., D., 18 h.
HAMBURGER FILM SANDWICH (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), 0 h 15.
JE T'AIME MOI NON PLUS (Fr.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 16 h 20 + V., 0 h 25.
JULES ET JIM (Fr.) : Daumesnil, 12e (343-52-97), L., 19 h.
MA FEMME EST UNE SORCIÈRE (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 20 h.
MON ONCLE (Fr.) Templiers, 3e (272-94-56), S., D., 18 h 15.
PERFORMANCE (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.
QUE LE SPECTACLE COMMENCE (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 22 h 10.
RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16), Ven., 14 h, dim., 21 h 30.
ROLLERBALL (A. v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11) V., S., 24 h.
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e, (354-72-71), 22h 35 + 0 h 20.

RADIO-TÉLÉVISION

Radios libres

LES RÉACTIONS AU CHOIX DE LA COMMISSION HOLLEAUX

Les réactions se multiplient après la publication, par la commission Holleaux, de la liste des stations parisiennes susceptibles d'obtenir prochainement une dérogation. De nombreuses radios tentent de mobiliser leurs auditeurs et se refusent à considérer comme définitive une liste qu'elles jugent « arbitraire ». Dans une lettre à M. Holleaux, l'Association pour la libération des ondes demande que le cas du regroupement entre Carol-F.M. et Mégal'o soit à nouveau examiné, le dépôt d'un amendement en sa faveur ayant été omis.

● *Les fédérations de radios.*

La F.N.R.L. (Fédération nationale des radios libres), la F.N.R.T.L.I. (Fédération nationale des radios et télévisions locales et indépendantes) et la Coordination régionale du Nord estiment que *« le fait le plus positif est que les exclus de la parole (immigrés, homosexuels, DOM, etc.) trouvent maintenant place sur la F.M. »*.

L'ALO Association pour la libération des ondes) estime de même qu'un certain équilibre est réalisé sur la bande F.M., où elle retrouve plusieurs stations correspondant à sa propre conception de la radio (N.R.J., Nova, Gilda, Génération-2000). Les fédérations se retrouvent cependant pour déplorer l'absence d'Ici et Maintenant et du regroupement Boulevard du Rock - Oblique - Grand-Angle.

● *Les syndicats.*

L'Union départementale C.G.T. de Paris estime *« que les listes de radio qui ont circulé jusqu'à ce jour ont un point commun : aucune ne comporte une radio ou un pôle de regroupement de radios issues des radios de lutte syndicale »*. Elle demande qu'une longueur d'onde soit attribuée à une telle radio à Paris, faute de quoi *« les un million neuf cent mille travailleurs et travailleuse de la capitale seraient exclus en tant que tels »* des radios libres.

De son côté, l'Union des syndicats Force ouvrière de la région parisienne se dit satisfaite et estime que, *« contrairement aux allégations de certains syndicalistes, les organisations qui ont pris la peine d'envoyer leurs informations aux stations libres ont été parfaitement payées de retour »*. Force ouvrière ajoute *« qu'il y a désormais suffisamment de stations à Paris et dans sa région pour que toutes les sensibilités puissent y trouver leur compte »*.

● *Les radios*

RFM : *« L'opinion publique jugera (...). Convaincus qu'il n'y a pas d'ostracisme à notre égard et que compétences et succès ne sont pas des défauts impardonnables, nous attendons dans le calme et le sérénité jusqu'au 15 septembre. Nous fêterons ce jour-là deux événements : un sondage, qui nous octroyait, après trois mois d'existence, deux millions d'auditeurs et, simultanément, comme par hasard, le début d'un brouillage canon. »*

Boulevard du rock et Oblique-F.M. *« déplorent le sectarisme qui a prévalu dans les votes de la commission Holleaux au dépens de la qualité de la bande FM »* et indiquent qu'elles poursuivront *« plus que jamais »* leurs émissions sur les fréquences 91,4 et 92,6 MHz.

Radio Solidarité : *« Son orientation vers la défense des thèses de l'opposition est la seule raison d'une élimination »*, écrit M. Philippe Malaud, président du Cenre national des indépendants et paysans (CNIP), qui constate que, *« comme l'ensemble de la loi sur l'audiovisuel, l'opération radio libre est, en réalité, une procédure de libéralisation en trompe-l'œil »* visant à *« renforcer le monopole »* et « l'inféodation » à une *« certaine option philosophique de la société »*. *« Il va de soi,* continue M. Malaud, *que Radio Solidarité continuera, dans la clandestinité, conformément à l'exemple donné il n'y a guère plus d'un an par le parti socialiste et par M. François Mitterrand »*.

Trois inspecteurs de police se sont, d'autre part, rendus, vendredi, à la station, lui demandant d'interrompre ses émissions qui « débordaient » sur certaines longueurs d'ondes de sécurité de l'aéroport de Roissy. Reconnaissant que les orages avaient pu dérégler leur émetteur, les responsables de la station se sont déclarés surpris de la venue de la police, et non de techniciens, et se demandent s'il ne faut pas y voir la première conséquence du choix de la commission Holleaux.

Le comité « Riposte ». Groupement de nombreuses stations exclues de la liste des stations dérogeables, rappelle *« les accords d'Helsinki sur la libre circulation des paroles et des idées, et la convention européenne des Droits de l'homme »*, *« dénonce la représentativité des membres de la commission Holleaux, et celle des fédérations »*. Il s'engage à mettre en œuvre *« tous les moyens légaux à sa disposition, à soutenir les membres qui continueront à émettre, à être solidaire vis-à-vis de toutes les radios sanctionnées pour la saisie ou le brouillage »*.

Samedi 24 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Série : Starsky et Hutch.
Une croisière mouvementée, Réalisation : R. Friedman, avec P-M. Glaser, D. Soul, A. Fargas.
Starsky et Hutch à la rencontre du fabuleux Joey Fortune autrefois « roi du syndicat du crime ».

21 h 35 Variétés : Formule 1 + 1.
De M. et G. Carpentier.
Avec Ghislaine Thesmar, Jeanne Moreau, la cantatrice Barbara Hendricks, Al Jarreau, Carole Laure et Lewis Furey, etc., etc.

22 h 30 Magazine d'actualité : Sept sur sept.
De J.-L. Burgat, E. Gilbert et F.-L. Boulay.
Au sommaire : la télévision des autres : le Mexique ; « Le grand témoin de la semaine » : André Laurens, directeur du « Monde » ; des reportages sur le Cambodge et sur les Black Panthers.

23 h 25 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Feuilleton : les Rebelles.
D'après le roman de J.-P. Chabrol. Réal. P. Badel. Avec J. Weber, S. Clément... N° 3 : La Gueuse.
L'affaire Stavisky éclate et éclabousse les milieux politiques. La République est menacée par les émeutiers de février 1934.

22 h Variétés : Elle court, elle court l'opérette.
De J.-C. Dauzonne, réal. J. Guyon.
Des extraits de « Chaste Suzanne », de « Véronique », d'A. Messager, d'« Azor », de « Hello Dolly », etc.

22 h 45 Sports : Catch à quatre.
A. Verneuil-sur-Seine.

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 On sort ce soir : Festival de Vaison-la-Romaine.
Réal. P. Martin, FR 3 Marseille.
Un récital de Barbara Hendricks accompagnée par un pianiste ; chansons de Brenda Wooton (Cornouaille), Yvan Chiffoleau et Pierre Reach représentent le cycle des jeunes solistes français ; en deuxième partie, un récital de Gilbert Bécaud.

22 h 25 Journal.

22 h 55 Prélude à la nuit.
Concerto pour deux trompettes, de Vivaldi, par l'Ensemble La Follia.

FRANCE-CULTURE

19 h 30, Radio-Canada présente : Dixième rencontre internationale des écrivains (Ecrire l'an 2000).

20 h, Nouveau répertoire dramatique : « Même les oiseaux ne peuvent pas toujours planer », de L. Atlan (1re partie. Rediff.).

21 h 42, Musique enregistrée.

22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

19 h 30, Concert (en direct de la cathédrale Saint-Sauveur) ; Orchestre Cannes-Provence-Côte d'Azur, œuvres de Leclair, Beethoven, Haydn.

21 h Concert Musiques traditionnelles d'Indonésie (enregistré au cours du concert donné le 18 juillet à Aix-en-Provence).

23 h 30, Jazz Club : En direct du Hot Brass à Celony, avec G. Lafitte, saxo ténor, L. Bennett, orgue, C. Anderson, batterie.

Dimanche 25 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 A Bible ouverte.

9 h 30 Chrétiens orientaux

10 h Le jour du Seigneur.

11 h Messe.
Célébrée avec avec les sœurs du monastère de l'Annonciade, à Thiais (Val-de-Marne).
Prédicateur : Père Marc Joulin.

12 h L'aventure des plantes
Série documentaire de J.-M. Pelt et J.-P. Cuny.
La conquête de la terre et l'invention du bois.

12 h 30. La bonne conduite.

13 h Journal.

13 h 20 Sports dimanche.
Automobile ; Tour de France : arrivée en direct aux Champs-Elysées ; Tiercé à Maisons-Laffitte.

17 h La clé sous le paillasson.

18 h 10 Série : Pour l'amour du risque.

19 h 15 Les animaux du monde.
L'eau et les animaux de la savane.

19 h 45 Tour de France cycliste.

20 h Journal.

20 h 35 Cinéma : « Arabesque ».
Film américain de S. Donen (1965), avec G. Peck, S. Loren, A. Badel, K. Moore, J. Merivale. Rediffusion.
Pour avoir accepté de déchiffrer un message en hiéroglyphes, un professeur à l'université d'Oxford est pris dans une sombre histoire d'espionnage et tombe amoureux d'une trop jolie femme, qui semble mener double jeu.
Parodie des films de James Bond, riche en épisodes extravagants, moins réussie pourtant que Charade, *du même réalisateur. Mise en scène sophistiquée, belles images, interprétation inégale.*

22 h 25 Pleins feux.
Magazine culturel de J. Artur et C. Garbisu : Spécial festivals.
Récital de piano de Daniel Varsano au Théâtre de Carpentras ; « Il Re pastore », de Mozart, mise en scène de J.-P. Lucet, au théâtre antique de Vaison-la-Romaine ; « Gastman aux enchères » à Avignon et Danse buto à Villeneuve-lès-Avignon.

22 h 45 Journal.

23 h 10 A Bible ouverte.
Le livre de Job.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 40 Cours d'anglais.

12 h Platine 45.

12 h 30 Spécial Tour de France.

12 h 45 Journal.

13 h 20 Série : Hunter.
Un dossier brûlant.

14 h 15 Document : Un monde différent.
De F. Rossif.
Amate, le figuier sauvage.
Le figuier géant des forêts équatoriales d'Amérique centrale considéré comme microcosme pour les insectes, les oiseaux et mammifères : des belles images assurées.

15 h 5 Feuilleton : Les amours des années folles

16 h 5 Document : Le signe du cheval.
Western-rodéo.

16 h 25 Le Muppet Show.

16 h 55 Série : Médecins de nuit.
Hendri Gillot, retraité.

17 h 55 La chasse aux trésors.

18 h 55 Stade 2.

20 h Journal.

20 h 35 Jeux sans frontières.
A Caprero (Italie).

21 h 50 Série documentaire : Les grands travaux du monde.
Le territoire de la baie James, réal. J. Labib et B. Soulier.
Sur 350 kilomètres carrés à 1 500 kilomètres de Montréal, au Canada, quelques milliers de travailleurs construisent quatre centrales hydro-électriques parmi les plus puissantes du monde.

22 h 45 Document : La folie ordinaire.
N° 4 : L'hystérie, par J.-D. Bonan.
Le rêve obscur de Jean-Pierre, jeune comédien pris de nausée, qui joue sur le thème « l'hystérie à travers les âges ». Une série inégale.

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 L'écho des bananes.
Un magazine de Vincent Lamy.

19 h 30 Dessin animé : Mister Magoo.

19 h 40 Spécial DOM-TOM.

20 h Dessin animé : Il était une fois l'homme.
L'Angleterre d'Elisabeth.

20 h 30 Il était une fois le pouvoir : Les Noubas de Fungor.
Une série de E. et P. Verhaegen.
Le village de Fungor, au centre du Soudan, connu par les photos de Leni Riefenstahl ; ses danses, son organisation, sa hiérarchie.

21 h 25 Courts métrages français.
Heureux anniversaire de P. Etaix et J.-C. Carrière : *Dessins et merveilles*, de N. Kaplan : *André Malraux*, de L. Keigel.

22 h Journal.

22 h 30 Cinéma de minuit (cycle drames et mélodrames) : « Tondelayo ».
Film américain de R. Thorpe (1942), avec H. Lamarr, W. Pidgeon, F. Morgan, R. Carlson, R. Owen, H. O'Neill (v.o. sous-titrée. N.).
Dans une forêt africaine, vers 1910, deux planteurs de caoutchouc travaillent durement ensemble. Une indigène, séduisante et perverse, sème la discorde entre eux.
Mélodrame exotique où se déchaîne Hedy Lamarr, l'une des plus célèbres vamps hollywoodiennes des années 1930-1940. Atmosphère baroque, érotisme troublant d'une époque où il fallait jouer à cache-cache avec la censure.

23 h 55 Prélude à la nuit.
Concerto pour deux trompettes, de Moltier, par l'Ensemble La Follia.

FRANCE-CULTURE

7 h 7, La fenêtre ouverte.

7 h 15, Horizon, magazine religieux.

7 h 40, Chasseurs de son.

8 h, Orthodoxie.

8 h 30, Protestantisme.

9 h 10, Ecoute Israël.

9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : L'union rationaliste.

10 h, Messe en l'église Notre-Dame-des-Doms, à Avignon.

11 h, Avignon : Pigeons.

12 h 5, Allegro.

12 h 45, Disques rares de Chostakovitch.

14 h, Sons.

14 h 5, La Comédie-Française présente : « le Chien du jardinier », de G. Neveux, d'après Lope de Vega.

16 h 5, Avignon : La soulamya de Beja (musique islamique) à l'abbaye de Sénanque.

17 h 30, Rencontre avec... E. Auerbacher, avocate, et Babeth, handicapée.

18 h 30, Ma non troppo.

19 h 10, Le cinéma des cinéastes.

20 h, Albatros : Poésie des Caraïbes.

20 h 40, Opéras français : « Œdipe », de G. Enesco ; livret : E. Fleg ; par l'Orchestre national de la radio-diffusion française ; dir. : C. Brück ; dir. des chœurs : Y. Gouverné.

23 h 15, Avignon : Découper en suivant le pointillé (rock-cinéma).

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Concert promenade : Œuvres de Chardavoine, Milhaud, Gounod, Bindinelli, Grillo, Gabrieli, Fantini, Bizet, Mondonville, Tertre, Mersenne.

8 h 2, Les musiques du temple : Œuvres de Sweelinck, Gabrieli, Bach.

9 h 10, Magazine international.

12 h 5, Concert (en direct du cloître Saint-Sauveur) ; Ensemble baroque d'Aix, « les styles italiens et français aux XVIIe et XVIIIe siècles), œuvres de Cima, Castello, Gabrieli, Bull, Seims, Philidor, Février, Marais, Telemann.

13 h, Les après-midi de l'orchestre : Arturo Toscanini au concert, œuvres de Beethoven, Rossini, Strauss.

15 h, D'une oreille l'autre.

17 h 40, Le club de la presse.
La vie musicale du Festival d'Aix.

18 h, Concert (en direct de la cathédrale Saint-Sauveur) : English Baroque Soloist Monteverdi Choir. dir. J. E. Gardiner (« les Vêpres de la Vierge »), de Monteverdi.

20 h, Concert : « le Turc en Italie », de G. Rossini, par le Nouvel Orchestre philharmonique et chœurs de Radio-France, dir. M. Arena, avec M. Lagrange, M. Schmiego, D. Trimarchi...

22 h 30, Lakshmi Shankar (en direct du cloître Saint-Sauveur).

SPORTS

CYCLISME

LE TOUR DE FRANCE

Hinault... au sprint

Sixième à mi-parcours, précédé de 10 secondes par Knetemann à 8 kilomètres de l'arrivée, Bernard Hinault a finalement remporté vendredi 23 juillet à Saint-Priest la dix-neuvième étape, contre la montre (48 km), avec 9 secondes d'avance sur le spécialiste néerlandais et 19 secondes sur le jeune Pascal Poisson, révélation de l'épreuve. Il a, d'autre part, repris 54 secondes à Zoetemelk, qui compte maintenant un retard de 6 minutes 21 secondes au classement général. Sa victoire paraît donc virtuellement acquise dans le Tour de France, qui prendra fin dimanche sur les Champs–Élysées.

De notre envoyé spécial

Saint-Priest. – Hinault ne fait décidément rien comme les autres. Il a gagné l'épreuve contre la montre... au sprint après avoir couvert le dernier kilomètre – un légère descente, il est vrai – en 53 secondes, à près de 68 km/h. Une fois encore, c'est sa volonté et sa rage de vaincre qui ont fait la différence. Longtemps tenu en échec par Knetemann et Zoetemelk, le porteur du maillot jaune a puisé dans son orgueil de champion les forces nécessaires pour rétablir la situation.

Pourtant, la marge qui le sépare de ses suivants immédiats s'est resserrée. L'année passée, sur le même parcours, il avait battu Zoetemelk de 3 minutes. L'écart entre les deux hommes est tombé à 54 secondes.

De toute évidence, Hinault se révèle donc moins efficace, tout en restant supérieur à ses concurrents directs... et irrésistible lorsque la victoire est en jeu. A un degré moindre, Van der Velde s'est surpassé pour ravir la troisième place du classement général à Winnen et il a effectué l'une des meilleures courses contre la montre de sa carrière.

Vélos spéciaux

Ces épreuves sont aussi une affaire de technique. Les coureurs ont toujours cherché à améliorer le rendement grâce à des machines plus perfectionnées. Hinault utilise depuis trois ans un vélo profilé et, par conséquent, plus aérodynamique, doté d'une « surmultipliée » de 55 × 12 correspondant à un développement de 9,80 m. D'autres routiers professionnels expérimentent des cadres en alliage d'aluminium collé (Duralinox) ou en fibre de carbone, mais on présume que la bicyclette de course a atteint sa forme à peu près définitive. Les progrès futurs devraient essentiellement porter sur les matériaux, les accessoires et les découvertes des petits inventeurs, qui ne sont pas à négliger, comme celle d'un artisan de Clermont-l'Hérault, Lilian Christol. Il a créé un prototype de pédale de sécurité et de haut rendement que Pierre-Henri Menthéour avait précisément testée. Et qui lui aurait été fort utile au cours du sprint lors de l'arrivée à Orcières-Merlette.

JACQUES AUGENDRE.

CLASSEMENT

● **Dix-neuvième étape, Saint-Priest-Saint-Priest.** – 1. Hinault (Fr.), 1 h. 4 min. 29 sec. ; 2. Knetemann (P.-B.), à 9 sec. ; 3. Poisson (Fr.), à 19 sec. ; 4. Willems (B.), à 34 sec. ; 5. Clère (Fr.), à 47 sec. ; 6. Zoetemelk (P.-B.), à 54 sec. ; 7. Van der Velde (P.-B.), à 1 min. 13 sec. ; 8. Kelly (Irl.), à 1 min. 39 sec. ; 9. Demierre (S.), à 1 min. 44 sec. ; 10. Fernandez (Esp.), à 1 min. 51 sec., etc.

CLASSEMENT GÉNÉRAL

1. Hinault (Fr.), 82 h. 44 min. 18 sec. ; 2. Zoetemelk (P.-B.), à 6 min. 21 sec. ; 3. Van der Velde (P.-B.), à 9 min. 19 sec. ; 4. Winnen (P.-B.), à 9 min. 24 sec. ; 5. Anderson (Austr.), à 12 min. 16 sec. ; 6. Breu (S.), à 13 min. 21 sec. ; 7. Martin (Fr.), à 15 min. 35 sec. ; 8. Fernandez (Esp.), à 17 min. 9 sec. ; 9. Alban (Fr.), à 17 min. 21 sec. ; 10. Willems (Belg.), à 17 min. 50 sec., etc.

ESCRIME

Les championnats du monde

Un handicapé en première ligne

En dominant successivement l'Autriche (9 victoires à 4), le Luxembourg (8 à 0) et la Roumanie (9 à 4), les épéistes français se sont qualifiés, vendredi 23 juillet, au Palais des sports de l'E.U.R., à Rome, pour les quarts de finale des championnats du monde par équipes. Elle devait affronter, ce samedi, la R.F.A. Equipier exemplaire, Michel Salesse a encore apporté cinq victoires sur huit assauts à la sélection française.

De notre envoyé spécial

Rome. – Dans le sport de haute compétition, la détection des futurs talents repose plus que jamais sur un potentiel riche en qualités physiques et morales. Dans ce schéma il n'y a, en règle générale, de place que pour les jeunes normalement constitués et même plus doués que la moyenne. Mais quelques rares athlètes de premier plan n'appartiennent pas à cette catégorie.

Michel Salesse est de ceux-là. Cet épéiste a été sacré champion olympique par équipes à Moscou, malgré un bras droit très atrophié. Conséquence d'une poliomyélite contractée en Algérie alors qu'il était âgé d'un an et demi, son état se compliquait d'un déséquilibre musculaire dorsal et abdominal.

Mis dans un premier temps en observation à l'hôpital de Garches, il passera ensuite tous les étés au centre de Lamalou-les-Bains (Hérault), où il pratique la rééducation dans l'eau férugineuse à 40 degrés. Parallèlement, il se rendra trois fois par semaine chez un kinésithérapeute afin d'assouplir sa colonne vertébrale. Bref, Solesse n'a pas eu une jeunesse facile. A ceux qui seraient tentés de le plaindre, il réplique toutefois : *« Ma vie n'a aucun caractère mélodramatique. »* C'est que, dans son malheur, il eut la chance d'avoir des parents très sportifs et qui refusèrent de l'orienter vers un établissement spécialisé.

Obligé de choisir un sport unilatéral, Michel Salesse découvre l'escrime au lycée François-Villon à Paris. A Toulouse, où sa famille s'est installée, ses préférences iront longtemps au fleuret et au sabre, sa spécialisation à l'épée n'étant due qu'à un concours de circonstances. Trois ans après, il est sélectionné en équipe de France ; encore deux saisons, et il monte sur la plus haute marche du podium. Enfin, mercredi 21 juillet à Rome, il se classe treizième de l'épreuve individuelle des championnats du monde et n'entend pas en rester là. C'est ce jeune homme qui, il y a deux ans, briguait un poste de conseiller technique pour les handicapés. Faute de place disponible, Michel Salesse s'est vu opposer une fin de non-recevoir.

Pour l'heure, en troisième année de licence d'administration économique et sociale à l'université de Créteil (Val-de-Marne), Salesse attend que lui soit donnée la possibilité d'appliquer ses conceptions : *« Ce qui m'intéresse, c'est que d'autres handicapés deviennent champions olympiques. Sinon, je ne serais plus un exemple mais un cas particulier, et je ne servirais plus à grand-chose. »*

JEAN-MARIE SAFRA.

FOOTBALL

Une tournée en Afrique du Sud est interrompue par le boycottage des organisations anti-apartheid

La tournée en Afrique du Sud d'une sélection internationale de joueurs de football, qui était patronnée par une grande brasserie pour environ 13 millions de francs, a pris prématurément fin mercredi 21 juillet. Après un troisième match disputé devant des gradins quasiment vides, M. George Thabe, un Noir, président de la Fédération multiraciale de football sud-africaine, a décidé d'annuler les deux dernières rencontres prévues en raison du boycottage de trois clubs noirs de Soweto, les Orlando Pirates, Moroka Swallows et Kaiser Chiefs, qui ont répondu à l'appel de l'AZAPO (Azanian People's Organisation) et du SANROC (South African non Racial Olympic Committee) contre une tournée de *« mercenaires en maraude »*.

« Nous pensions venir ici pour jouer contre des équipes multiraciales et aider les Noirs. Je suis stupéfait d'apprendre que ce sont les Noirs eux-mêmes qui refusent », a déclaré un joueur européen. Les vedettes de cette tournée, les Argentins Oswaldo Ardiles et Mario Kempès, le Brésilien José Dirceu, avaient renoncé à jouer sous la pression de leurs clubs, en raison des sanctions qu'ils encouraient. Le 20 juillet, le Conseil supérieur du sport en Afrique (C.S.S.A.) dénonçait en effet dans cette tournée une *« violation flagrante de la charte olympique et de la déclaration des Nations unies contre l'apartheid dans le sport »*. Le C.S.S.A. a demandé à la Fédération internationale de football (FIFA) de prendre des *« mesures sévères »* à l'encontre des joueurs qui ont participé à la tournée, en les excluant notamment des compétitions qu'elle organise.

INFORMATIONS « SERVICES »

RÉGIONALISME

VACANCES OCCITANES

Voici quelques-uns des rendez-vous que proposent pour cet été les organisations occitanes.

● *École occitane d'été en Provence :* Étude de la langue d'oc ; la Camargue, la tauromachie, la musique provençale... SpectacleS. Du 25 au 31 juillet au lycée Van Gogh en Arles. Renseig. M. Rigaud, 33 rue des Arènes 13200 Arles. Tél. : (90) 93-67-95.

● *Rencontres occitanes de Saint-Alban (Lozère) :* Ateliers de musique traditionnelle, spectacles (théâtre, film, concert). Du 2 au 8 août à Saint-Alban-sur-Limagnole. Renseig. A. Dedieu 34160 Saint-Hilaire-de-Beauvoir. Tél. : (67) 55-97-80.

● *École occitane de la montagne à Clavières (Cantal) :* Cours d'auvergnat, de limousin ; découverte de la Margeride, ateliers divers, festival de la chanson de la montagne. Du 2 au 8 août au centre d'accueil de Clavières. Renseig. I.E.O., 32, cité Clair-Vivre 15000 Aurillac.

● *Stage occitan de formation et d'échange en Rouergue :* Ateliers de musique...Débats sur les questions socio-économiques de l'Occitanie. Du 17 au 22 août au C.E.G. du Tricot à Villefranche-de- Rouergue. Inscriptions : « Volem Viuré al Pays », B.P. 69.83502 La Seyne Cedex.

● *École occitane d'été de Penne-d'Agenais :* Cours et débats sur la langue, l'histoire, la géographie, rencontres avec les gens du pays ; nombreux ateliers... spectacles. Du 22 au 28 août à Penne-d'Agenais. Renseig. M. Esquieu, Saint-Antoine-de-Ficalba 47340 Laroque-Timbaut.

● *Rencontres occitanes en Languedoc :* Culture et histoire occitanes ; problèmes socio-économiques actuels en Occitanie. Du 3 au 6 septembre au C.E.S. Diderot de Nîmes. Renseig. MARPOC, 15 *bis*, rue Dorée, 30000 Nîmes. Tél. : (66) 67-28-45.

PARIS EN VISITES

MARDI 27 JUILLET

« Manufacture des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie », 14 h 30, 42, avenue des Gobelins, Mme Brossais.

« De Saint-Germain-des-Prés à Saint-Sulpice », 15 heures, façade Saint-Germain-des-Prés, Mlle Colin.

« Promenade à Montmartre », 15 heures, métro Abbesses, Mme Legrégeois.

« Hôtel de Lauzun », 15 heures, 17, quai d'Anjou, Mme Oswald (Caisse nationale des monuments historiques).

« Quartier Mouffetard et église Saint-Médard », 15 heures, porche de l'église (Approche de l'art).

« La Sorbonne », 15 heures, 46, rue Saint-Jacques (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le Marais », 21 heures, métro Saint-Paul (Lutèce-Visites).

« Un parc et trois siècles d'histoire », 15 heures, 33, rue du Général-Leclerc, à Issy (Paris et son histoire).

« Salons de l'Hôtel de Ville », 14 h 30, devant la poste (Tourisme culturel).

JOURNAL OFFICIEL

Est publié au *Journal officiel* du 24 juillet 1982 :

UN DÉCRET

● modifiant le décret nº 73.598 du 29 juin 1973 fixant les modalités d'application des sections II, III, IV, VI, VIII et IX du chapitre premier du titre III du livre VII du code rural relatives aux prestations de l'assurance des travailleurs salariés de l'agriculture contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE-D.O.M.-T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	533 F	962 F	1 391 F	1 820 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. – SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

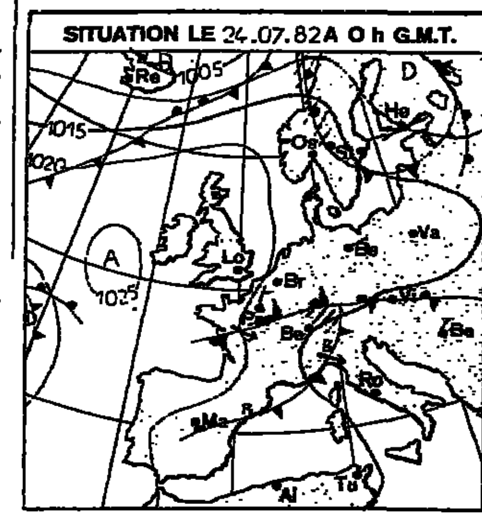
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

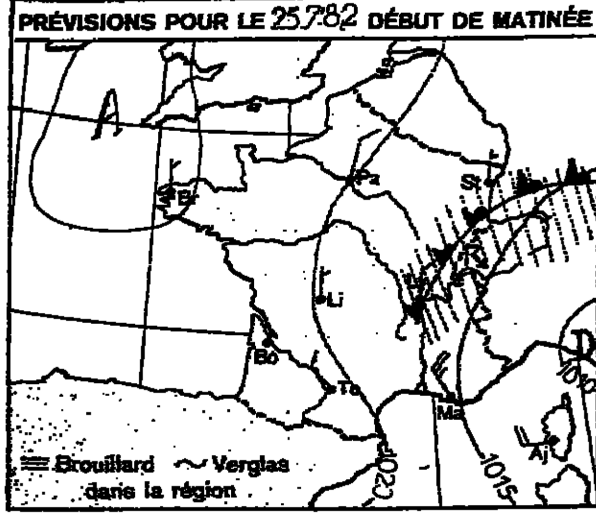
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

MÉTÉOROLOGIE





Évolution probable du temps en France entre le samedi 24 juillet à 0 heure et le dimanche 25 juillet à 24 heures :

Le champ de pression est relativement élevé sur toute l'Europe mais un minimum relatif s'étendant sur la Bavière, l'Alsace et le Jura va glisser lentement vers le Sud en direction des Alpes savoyardes et suisses, et va maintenir des vents de nord à nord-est sur l'ensemble de la France, et des conditions climatiques très maussades dans l'est et le nord-est.

Dimanche, sur les régions méditerranéennes, Languedoc, Provence, Côte d'Azur, Corse, le ciel sera bien dégagé et les vents du nord souffleront à 70/80 km/h dans la basse vallée du Rhône. Les températures sur ces régions seront comprises entre 17°, le matin et 25/27° l'après-midi.

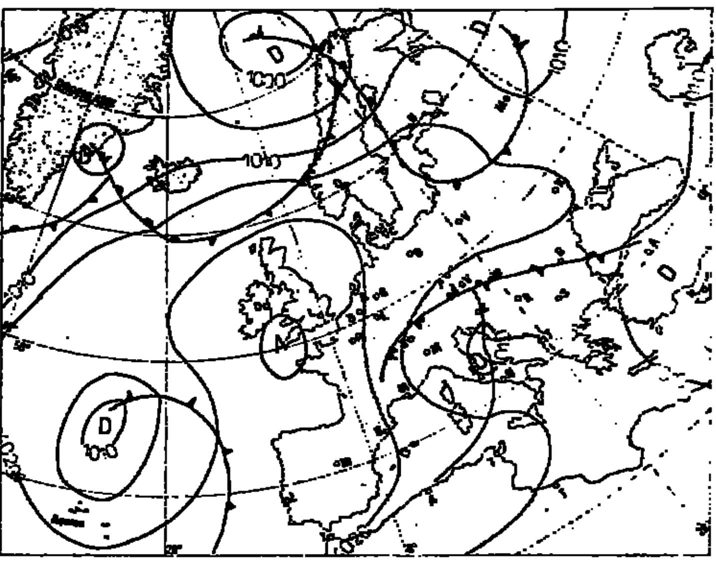
Dans l'Est, des Vosges au Jura et Savoie, le temps sera couvert, orageux et pluvieux, avec des températures évoluant entre 14/15° le matin, 18/20 degrés l'après-midi.

Sur les autres régions la matinée sera brumeuse, grise et fraîche, 14° dans le Nord et près de la Manche, 16° dans le Sud-Ouest. En cours de journée des éclaircies apparaîtront, permettant aux températures de remonter à 22° dans le Nord, 25° dans le Sud-Ouest.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 22 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 22 au 23 juillet) ; Ajaccio, 29 et 18 degrés ; Biarritz, 23 et 16 ; Bordeaux, 24 et 15 ; Bourges, 25 et 13; Brest, 19 et 12 ; Caen, 19 et 15 ; Cherbourg, 16 et 14 ; Clermont-Ferrand, 25 et 11 ; Dijon, 24 et 16 ; Grenoble, 27 et 17 ; Lille, 19 et 14 ; Lyon, 25 et 15 ; Marseille-Marignane, 31 et 20 ; Nancy, 24 et 15 ; Nantes, 25 et 16 ; Nice-Côte d'Azur, 28 et 19 ; Paris-Le Bourget, 21 et 15 ; Pau, 23 et 13 ; Perpignan, 28 et 20 ; Rennes, 22 et 15 ; Strasbourg, 24 et 16 ; Tours, 23 et 15 ; Toulouse, 25 et 15 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 32 et 18 ; Amsterdam, 19 et 14 ; Athènes, 33 et 21 ; Berlin, 26 et 15 ; Bonn, 22 et 14 ; Bruxelles, 20 et 16 ; îles Canaries, 27 et 23 ; Copenhague, 25 et 13 ; Dakar, 30 et 25 ; Djerba, 32 et 25 ; Genève, 25 et 15 ; Jérusalem, 29 et 15 ; Lisbonne, 26 et 16 ; Londres, 18 et 13 ; Luxembourg, 22 et 14 ; Madrid, 32 et 16 ; Moscou, 22 et 12 ; Nairobi, 21 et 14 ; New-York, 29 et 21 ; Palma-de-Majorque, 31 et 21 ; Rome, 30 et 21 ; Stockholm, 25 et 15 ; Tozeur, 41 et 26 ; Tunis, 32 et 22.

PRÉVISIONS POUR LE 25 JUILLET A 0 HEURE (G.M.T.)



Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer à Paris le 24 juillet à 8 heures 1 015,7 millibars, soit 761,8 millimètres de mercure.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MARCHÉ DE L'ART

DROUOT : + 2,6 % en six mois SOTHEBY : – 25 % en un an

Renseignement pris au secrétariat du nouveau Drouot, le chiffre d'affaires des commissaires-priseurs parisiens pour les six premiers mois de 1982 atteint 497 127 024 F contre 484 308 071 F pour la même période de l'année précédente, soit une très légère hausse de 2,6 %. Les ventes du mois d'avril au mois de juin ont permis une légère remontée du chiffre qui était en recul de 6 % à l'issue du premier trimestre. Compte tenu de l'inflation, le produit des ventes fait ressortir une baisse en volume et en valeur de 5 % en six mois.

Il semble cependant que Paris ait mieux résisté que Londres à la récession internationale sur le marché de l'art. Sotheby, la plus grande organisation mondiale de ventes aux enchères, accuse en fin de l'exercice fiscal une baisse de l'ordre de 25 % pour l'ensemble de l'année, soit un produit net de 267 000 000 £ contre 353 000 000 l'année dernière (d'où le licenciement de cinq cent cinquante personnes en un an, voir *le Monde* du 11 mai 1982).

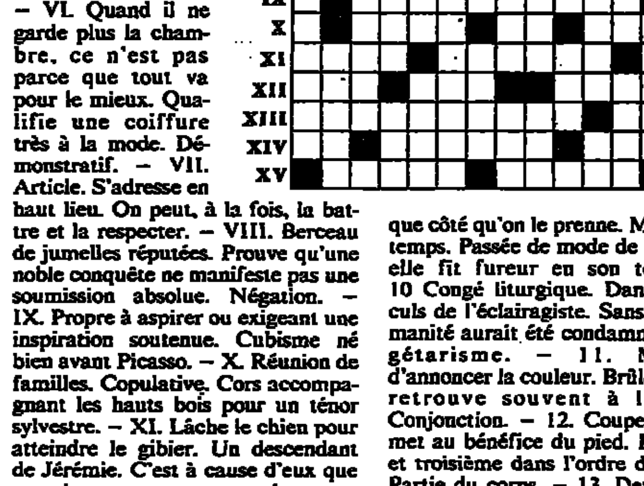
D'après le rapport financier du chairman de Sotheby, Mr. G.C. Brunton, la cause essentielle du grave recul de sa société est « la persistance d'intérêt très élevés » aux États-Unis qui oriente les fonds vers le marché monétaire et le détourne du marché de l'art et des antiquités. Ce rapport indique cependant que « les prix pour les plus beaux objets de toutes catégories sont demeurés fermes ». Cette appréciation confirme la « loi de Gersaint » de la plus forte valorisation des œuvres de plus haute qualité. – F. G.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 3239

HORIZONTALEMENT

I. Titre qui transforma un grand benêt en gros bonnet. Pieds avec ou sans cheville. – II. Travail de réfection au palais. Unité de la valeur d'une bougie. – III. Frère inférieur sous l'autorité du père supérieur. Qui porte des œillères à hauteur des oreilles. Bistouri pour chirurgien pépiniériste. – IV. Premiers dans l'ordre du tiercé. Site écossais renommé pour sa curiosité aquatique. Le côté pair. – V. Refuge d'Innuit. Accueille parfois durement le retour des rêveurs. – VI. Quand il ne garde plus la chambre, ce n'est pas parce que tout va pour le mieux. Qualifie une coiffure très à la mode. Démonstratif. – VII. Article. S'adresse en haut lieu. On peut, à la fois, la battre et la respecter. – VIII. Berceau de jumelles réputées. Prouve qu'une noble conquête ne manifeste pas une soumission absolue. Négation. – IX. Propre à aspirer ou exigeant une inspiration soutenue. Cubisme né bien avant Picasso. – X. Réunion de familles. Copulative. Cors accompagnant les hauts bois pour un ténor sylvestre. – XI. Lâche le chien pour atteindre le gibier. Un descendant de Jérémie. C'est à cause d'eux que certains mots nous touchent. – XII. Flottante, elle ne relève pas de l'océanographie . On lui donne encore une trempe après l'avoir battu à tour de bras. Le Golgotha d'Héraclès. – XIII. Commerce où l'on n'a aucune raison de consentir une réduction sur les rossignols. Poème de Vigny qui aurait pu s'intituler « la Chute d'un ange ». – XIV. Le « peut-être » d'une lady. Se montrerait plus catholique s'il était moins protestant. Colle ou baptise. – XV. La cousine de ma fille. Se plante généralement à la belle saison. Démonstratif.



VERTICALEMENT

1. Oblige parfois l'écolier à se pencher sur sa table. – 2. Aucun salon qui se respecte ne saurait accepter ses toiles. Perle orientale qui fut gâchée par une monture en toc. – 3. S'ouvre avec une odeur de muguet. Article. Valeurs monnayables servies par une bâilleuse de fonds. – 4. Plus il s'ajoute, plus il pèse. Son avenir est assuré grâce à une bonne instruction. Jalon géologique. – 5. Toujours tendre dans le poulet. Possessif. On le voit souvent en compagnie d'un « flic ». – 6. Compétition sportive très ouverte. Trisse au printemps. – 7. Forme académique de postérieur. Limite du domaine des sylvains. – 8. Verbe impératif pour un sujet verbeux. Première unité d'une multiplication se terminant par Seth. Prédisposition à l'amour des bêtes. – 9. Inutilisable. Toujours égal à lui-même de quelque côté qu'on le prenne. Marque un temps. Passée de mode de nos jours, elle fit fureur en son temps. – 10 Congé liturgique. Dans les calculs de l'éclairagiste. Sans lui, l'humanité aurait été condamnée au végétarisme. – 11. Manière d'annoncer la couleur. Brûlée, elle se retrouve souvent à l'ombre. Conjonction. – 12. Coupes le sommet au bénéfice du pied. Deuxième et troisième dans l'ordre de départ. Partie du corps. – 13. Devise commune à Ibsen et Andersen. Multiplicateur stérile. Une pierre à ne pas jeter dans le jardin du voisin. – 14. Figure dans maintes théories religieuses. On s'y intéresse d'autant plus qu'il est dépourvu d'intérêt. Adopté pour jamais par nos aïeux et abandonné pour toujours par nous. – 15. Une telle voix est généralement acquise aux candidats après une campagne électorale. Elève le maître.

Solution du problème nº 3238

Horizontalement

I. Mouvements. Tsar. – II. Estimations. Ame. – III. Ne. Obrien. Oa. Et. – IV. Aillade. Salubre. – V. Glisser. Iode. – VI. Ela. El. P.D.G. Insu. – VII. Ré. Improductive. – VIII. Elasticité. – IX. Pennage. Oil. – X. Galette. Jeunets. – XI. Anis. Noël. Ré. – XII. Lie. Fou. Ca. Se. – XIII. Aquaplane. Eve. – XIV. Nurse. Nutritif. – XV. Tes. Enterrés. Le.

Verticalement

1. Ménagère. Galant. – 2. Oseille. Panique. – 3. Ut. Lia. Relieurs. – 4. Viols. Nés. As. – 5. Embasement. Épée. – 6. Mar-del-Plata. – 7. Etier. Rage. Fa. – 8. Nié. Pose. Nonne. – 9. Tons. D.D.T. Joueur. – 10. Sn. Aiguisée. Tr. – 11. Solo. CC. Ulcère. – 12. Audition. Avis. – 13. Sa. Bénitier. Et. – 14. Amer. Sveltes. Il. – 15. Retenue. Elfe.

GUY BROUTY.

CARNET

Naissances

– Hans-Georg et Bernadette ALBERT, née Remy, se réjouissent, avec Isabelle, de la naissance de

Marc-Andreas.

Paris, le 21 juillet 1982.

– Marc MEYER-HEINE est très heureux d'annoncer la naissance, le 15 juillet 1982, de sa petite sœur

Agathe.

– Anne DE THIERRY DE FALETANS, Thierry MOURIER DES GAYETS
ont la joie de faire part de la naissance de leur troisième enfant,

Constance,

à Poitiers, le 19 juillet 1982.

Décès

– Le docteur Rafia Bourguiba,
M. et Mme Hédi Saheb Ettabaâ,
Mlle Kimar Bourguiba,
Les familles Bourguiba, Saheb Ettabaâ, Boïk, parentes et alliées,
ont l'immense douleur de faire part du décès survenu subitement à Madrid, le 6 juillet 1982, de leur très cher et regretté

Mustapha Kamel BOURGUIBA.

L'enterrement a eu lieu, le 8 juillet, au cimetière du Jellaz dans le mausolée familial.

Cet avis tient lieu de faire-part.
Tunis, 9, rue Ibn-Zohr, cité Jardins.
Arcueil, résidence Emile-Zola.

– Monique et Hubert Mikailoff,
Chantal et Philippe Lanchon,
Bernard et Maria-Dominique Calaque,
François et Lucette Calaque,
Jean Calaque,
Et leurs enfants,
Les familles David, Laviron, Martin,
ont le chagrin de faire part de la mort de

Marguerite CALAQUE,
née Martin,

survenue, le 22 juillet 1982, à Fontenay-aux-Roses.

Les obsèques ont lieu dans l'intimité familiale à Bazoilles-sur-Meuse (Vosges).

Cet avis tient lieu de faire-part.
Les Pins, Bazoilles-sur-Meuse (Vosges).

– Mme Geneviève Dary,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Eugène DARY,

officier de la Légion d'honneur,
avocat à la cour d'appel de Paris,
ancien président
de la section sociale
du Conseil économique,
ancien vice-président de l'UNAF,
président honoraire
de l'Institut
national de la consommation,
président honoraire du COFACE
à Bruxelles,

survenu à Paris le 22 juillet 1982.

La cérémonie religieuse aura lieu, le lundi 26 juillet, à 14 h 15, en l'église de Montfort-l'Amaury, dans l'intimité.

Une messe sera célébrée ultérieurement à Paris.

– Bourges.
M. Francis Bar, son époux,
M. et Mme Michel Bar,
M. et Mme Jacques Poncin,
M. et Mme Jean-Michel Hotton,
ses enfants, et toute la famille, ont la douleur de faire part du décès de

Mme Francis BAR
née Suzanne PITAULT.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité, le 22 juillet, en l'église Saint-Pierre de Bourges.

« En Dieu notre espérance ».

– M. et Mme Paul Chapel et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Chapel et leurs enfants,
Le Docteur et Mme André Chapel et leurs enfants,
M. et Mme Claude Chapel et leurs enfants,
M. et Mme Claude Lauriol et leurs enfants,
Le Docteur et Mme Jacques Monteil et leurs enfants,
M. et Mme Lucien Monteil et leurs enfants,
Les familles Almeras, Eyraud,
douloureusement éprouvés par la mort de

Mme Jean CHAPEL
le 25 juin dernier

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean CHAPEL,
Croix de guerre 1914-1918
Chevalier de la Légion d'honneur
survenu dans sa 86e année.

La cérémonie religieuse a eu lieu le mercredi 21 juillet, au temple de Vergèze

« Ne crains pas, crois seulement »
(Marc V, verset 36)

Vergèze - Pau - Saint-Gilles - Nîmes
Paris - Montferrier - Pont-de-Montvert.

– Mme Simone Veroli,
M. Aldo Veroli,
M. et Mme Robert Rebutato,
M. et Mme Guy Veroli,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges VEROLI,

survenu le 22 juillet 1982.

Les obsèques auront lieu le lundi 26 juillet, à 8 h 15. Réunion à la porte principale du cimetière de Pantin-Parisien.

Anniversaire

– A ceux qui se souviennent du sourire et de la cordiale bonté de

Olivier DURRLEMAN,

Pauline adresse un amical salut
25 juillet 1982
21, rue Lalande, 75014 Paris

Remerciements

– Henry Merlin, son mari,
Ses filles, Mmes Denise Merlin et Bob Lewy, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
profondément touchés des présences et des marques de sympathie lors du décès de

Mme Henry Martial MERLIN,

le 24 juin,
remercient de tout cœur tous ceux qui se sont associés à eux.

Le Monde

économie

SOCIAL

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Les revers de la C.G.T. apparaissent plus nombreux que les progrès

En cette période estivale, Force ouvrière n'est pas la seule organisation syndicale à attacher une particulière importance au suivi du résultat des élections professionnelles (*le Monde* du 25 mai et du 24 juillet 1982). La vigilance des syndicats quant à leurs propres scores dans les entreprises ne peut que redoubler dans la perspective des élections prud'homales du 8 décembre prochain.

Au regard des élections professionnelles qui se sont déroulées en mai et, en juin 1982, la C.G.T. peut se flatter de quelques succès.

Lors du renouvellement du comité d'établissement de R.V.I. à Limoges, la C.G.T. a progressé en deux ans de 1,2 point dans le collège ouvriers et de 2,8 dans le collège techniciens et agents de maîtrise. Mais elle a aussi réalisé de très belles avancées dans deux établissements de produits chimiques Ugine-Kulhman (P.C.U.K.), lors des dernières élections des délégués du personnel. A Pierre-Bénite, avec 76,28 % dans le collège ouvriers, elle progresse de 8,63 points au détriment de la C.F.D.T. et de F.O. ; à Villers Saint-Paul, elle gagne 5,3 points dans le collège ouvriers-employés et 10,2 dans le collège agents de maîtrise. Par ailleurs, elle n'en est pas restée à sa nette victoire sur la C.S.L. à Citroën-Aulnay, elle a également réduit l'audience électorale de cette organisation chez Unic.

En dépit de ces quelques succès, la tendance à la perte d'influence élecorale de la C.G.T. ne se dément pas. La centrale a ainsi essuyé un sensible revers lors du renouvellement le 4 mai 1982 de l'ensemble des commissions paritaires départementales du secteur public hospitalier. Sur la totalité des départements (moins la Guyane et la Martinique), sur 334 680 votes exprimés, la C.G.T. a obtenu, d'après les chiffres du ministère de la santé, 31,92 % devant la C.F.D.T., qui a conquis la seconde place avec 30,50 % et FO 30,07 %. La centrale cégétiste a reculé, par rapport aux précédentes élections du 5 décembre 1979, de 3,08 points, une perte légèrement moins sensible que celle de F.O. (– 3,63), dont la C.F.D.T. a récolté les bénéfices (+ 5,30 points).

Lors de l'élection des délégués du personnel des caisses primaires d'assurance-maladie des Yvelines, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, la C.G.T. a globalement chuté de 10,66 points au profit de F.O. (+ 9,30) et de la C.F.D.T. (+ 1,59). La centrale a également perdu 5,34 points lors de l'élection du comité d'établissement de Kodak-Pathé (plus de 8 000 inscrits) et 1,05 point lors du renouvellement des délégués du personnel d'Air France (14 617 exprimés) là aussi en juin dernier.

Les bénéficiaires du recul cégétiste

Tantôt la C.F.D.T., tantôt F.O. bénéficie principalement des reculs de la C.G.T. Lors des élections des délégués du personnel des dix mille salariés de l'A.F.P.A. (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes) le 6 juin, la C.G.T. perdait pour l'ensemble des collèges 2,39 points, tandis que la C.F.D.T. progressait de 4,48. Au Crédit lyonnais, le renouvellement 1982 des 75 comités d'établissements (42 848 inscrits) a maintenu, avec 37,87 %, la C.F.D.T. en tête, celle-ci gagnant 2,21 points. La C.G.T. (– 2,69) et le S.N.B.-C.G.C. (– 3,11) ont reculé tandis que F.O. (+ 1,07) et la C.F.T.C. (+ 3,30) gagnaient du terrain.

La centrale cédétiste a également accru son audience électotale à Renault-Le Mans (+ 2,18 points dans le collège ouvrier), à l'U.A.P. et dans plusieurs administrations du ministère des finances, lors du renouvellement des commissions administratives paritaires, comme l'Imprimerie nationale (+ 41,14 points enlevés en totalité à la C.G.T. pour 1 451 électeurs) à la direction de la concurrence et de la consommation (+ 6,26), aux Douanes (+ 5,14), au Trésor (+ 4,65). Dans ces trois dernières administrations, F.O. a, en revanche, subi des revers ou, pour le moins, un tassement de son audience.

Comme semble l'attester la statistique nationale de F.O., cette organisation continue pourtant à recueillir les fruits d'une certaine bienveillance électorale. Lors des élections des comités d'établissements du Crédit du Nord (8 200 inscrits), F.O., tout en gagnant, pour l'ensemble des collèges, moins de terrain que la C.G.C., enregistrait un gain de 1,57 point, tandis que C.G.T. et C.F.D.T. fléchissaient.

A la SNIAS, F.O. vient de progresser dans deux établissements : + 4,1 points lors de l'élection des délégués du personnel de l'établissement de Bouguenais, près de Nantes, + 2,7 points dans le collège ouvrier du comité d'établissement de Marignane.

A Toulouse, lors du renouvellement du comité d'entreprise des usines Latécoère, la liste d'entente F.O.-C.G.C., avec 50,1 %, a gagné 11,1 points tandis que la liste C.G.T.-C.F.D.T. en perdait 7,2. D'autres succès sont à mettre au palmarès de la centrale de M. Bergeron, à Usinor-Thionville (+ 4,6, tous collèges, délégués du personnel), à la caisse de retraite et de prévoyance de la coiffure (+ 22 points par rapport à 1978 pour plus de 20 000 inscrits), aux Houillères de Lorraine (+ 3,3 points, par rapport à 1979, à l'élection des délégués mineurs, pour 20 000 inscrits).

Parmi les centrales syndicales souvent minoritaires, la C.F.T.C. se taille parfois une place non négligeable. Ainsi, à la B.N.P. (36 700 votants), lors des élections des délégués du personnel, fin avril et début mai, la centrale chrétienne, avec 16,91 %, est arrivée en troisième position derrière la C.F.D.T. et la C.G.T. progressant en un an de 2 points. Dans les agences de province, là aussi où la C.F.D.T. réalise sa plus sensible progression, la C.F.T.C. gagne 4,1 points. Antant de résultats qui, par les indications de tendances qu'ils dégagent, laissent entrevoir une compétition serrée en décembre 1982.

MICHEL NOBLECOURT.

Prud'hommes : clôture des inscriptions le 31 juillet

Les employeurs ont, au plus tard, jusqu'au 31 juillet pour faire parvenir aux mairies leurs formulaires d'inscription et ceux de leur personnel pour l'élection des conseils de prud'hommes du 8 décembre 1982.

Pour les entreprises qui ont besoin de formulaires d'inscription supplémentaires, elles peuvent s'adresser à Paris aux annexes des mairies et en province aux préfectures.

Les demandeurs d'emploi devront également s'inscrire avant le 31 juillet. Une telle démarche est indispensable pour pouvoir élire les conseillers prud'hommes.

Sécurité sociale

LE R.P.R. ET L'UNAM CRITIQUENT VIVEMENT LES MESURES GOUVERNEMENTALES

Le R.P.R. a sévèrement critiqué, le 23 juillet, le plan d'économies pour la Sécurité sociale. « *Les nouvelles mesures d'austérité du plan Bérégovoy* », estime la commission santé de ce parti, *menacent de mort toutes les composantes libérales du système de santé.* » Les mesures gouvernementales auront deux effets « *dramatiques : l'arrivée de dizaines de milliers de chômeurs supplémentaires (...) et une perte de compétitivité, sinon la disparition, de l'industrie pharmaceutique française au seul profit des rares firmes nationalisées, mais surtout de l'industrie étrangère* ».

Rappelant le plan précédent du 10 novembre 1981, l'Union nationale pour l'avenir de la médecine (UNAM) affirme que « *jamais la situation ne s'est dégradée aussi rapidement et, en pratique, le « changement » ne s'est traduit que par l'aggravation du déficit. Il ne s'agit en fait que d'un colmatage provisoire et non d'une véritable réforme de la Sécurité sociale* ».

ÉTRANGER

Aux États-Unis

La forte augmentation des prix en juin ne devrait pas peser sur les taux d'intérêt

Washington (A.F.P.). – L'indice du coût de la vie a augmenté de 1 % en juin aux Etats-Unis, a annoncé le département du travail le 23 juillet. C'est le second mauvais indice consécutif (+ 1 % en mai), après un début d'année où le rythme de l'inflation s'était nettement ralenti (+ 0,3 % en moyenne mensuelle pour les quatre premiers mois de 1982).

Malgré les indices de mai et juin la hausse du coût de la vie ressort aussi, en rythme annuel, au cours du premier semestre, à 5,1 %, alors qu'elle était de 8,9 % à la même époque en 1981 et de 12,4 % en 1980. Pour les douze derniers mois, le coût de la vie a augmenté de 7,1 %.

Le dérapage des prix en juin résulte principalement d'une hausse des prix des produits énergétiques (l'essence a augmenté de 5,4 %) et de celle des logements (1 %), alors que les prix des produits alimentaires augmentaient de 0,6 % et ceux des voitures neuves de 0,7 %.

La plupart des économistes américains — bien qu'ils prévoient un mauvais indice pour le mois de juillet — n'estiment pas que la tendance au ralentissement des prix soit inversée par ce mauvais trimestre. *La Wharton Econometrius* continue de prévoir un rythme annuel d'inflation de 6 à 7 % dans les années à venir, du fait notamment du maintien, par le Federal Reserve Board, d'une politique monétaire restrictive. L'économiste de chez Salomon Brothers, M. Henry Kaufman a,lui aussi estimé que les taux d'intérêt à court terme continueraient à baisser dans le futur proche avant de reprendre leur tendance à la hausse. A court terme néanmoins, la réduction de la masse monétaire (M1) de 100 millions de dollars pour la semaine qui se terminait le 14 juillet est de nature à encourager la baisse des taux d'intérêt.

Le vote, le 23 juillet par le Sénat américain, par 50 voix contre 47 d'une importante augmentation des taxes et d'une réduction de certaines dépenses sociales — s'il était confirmé par la chambre des représentants — serait aussi de nature à pousser à une baisse des taux d'intérêt. C'est du moins ce qu'espère la Maison Blanche.

Pour réduire les déficits budgétaires, le texte ainsi adopté prévoit, pour les trois prochaines années, un relèvement des taxes de 99 milliards de dollars, par l'annulation de certains avantages fiscaux consentis aux sociétés, l'instauration d'une retenue fiscale de 10 % sur les dividendes et intérêts versés, un doublement des droits sur les cigarettes et un prélèvement plus fort encore sur le téléphone. Dans le même temps, le Sénat a voté une réduction de 17,5 milliards de dollars de certaines prestations sociales (aide aux plus défavirisés et soins médicaux).

● *Augmentation des prêts de la banque mondiale* aux pays en développement. — Les prêts accordés par la Banque Mondiale et sa filiale l'association internationale pour le développement (I.D.A.) aux pays en voie de développement ont atteint 10,33 milliards de dollars au cours de l'exercice terminé le 30 juin dernier contre 8,80 millards lors de l'exercice précédent.

En revanche, le montant des crédits a diminué, passant de 3,48 milliards de dollars en 1980-1981 à 2,68 milliards en 1981-1982.

La Banque Mondiale a par ailleurs obtenu des co-financements pour des programmes de développement se chiffrant à 7,42 milliards de dollars contre 4,14 milliards lors de l'exercice précédent. Ces co-financements ont été fournis à 43,8 % par des instituts financiers privés, 28,3 % par des gouvernements et 27,7 % par des instituts de crédit à l'exportation.

EN POLOGNE

La production industrielle continue de baisser

Varsovie. (*A.F.P.*). — La chute de la production industrielle en Pologne, qui avait paru être freinée au mois de mai, a connu une nouvelle accentuation en juin, rapporte l'hebdomadaire économique « Zycie Gospodarcze » dans sa dernière livraison.

Selon le journal, la production industrielle vendue provenant du secteur étatique a été inférieure de 4 % en juin à ce qu'elle avait été en juin 1981, alors que la chute de mai 1981 à mai 1982 n'avait été que de 2,7 %. Cette situation résulte entièrement d'une hausse moins rapide de la production charbonnière et minière (8,3 % en juin contre 14,3 % en mai), toujours par rapport à la même période de l'année précédente, alors que dans l'industrie de transformation la baisse s'est stabilisée à 4,8 %.

Au total, pour le premier semestre de l'année en cours, la production industrielle vendue a été inférieure de 7,8 % à ce qu'elle avait été au premier semestre de 1981.

Les difficultés de l'Occident

(*Suite de la première page.*)

Les importations pétrolières de juin ont été supérieures à celles — très faibles — observées en mai. Le déficit énergétique, du fait de la dévaluation, donc de la dévalorisation du franc par rapport au dollar, atteint 16,2 milliards de francs contre un chiffre mensuel de 13 milliards de francs au cours des quatre mois précédents. Ainsi le prix de la tonne de pétrole brut importé par la France est-il passé en un mois de 1 547 à 1 701 F.

D'autre part, les mouvements monétaires du 12 juin ont, semble-t-il, été précédés par des achats de précaution de matières premières, de demi-produits (non-ferreux, notamment) et de certaines denrées utilisées dans l'agro-alimentaire.

Enfin, les importations d'automobiles et autres biens destinés aux ménages ont progressé de plus de 1 milliard de francs. Déjà, en mai, les importations de voitures étrangères avaient été accrues. Selon les statistiques publiées le 23 juillet par la chambre syndicale des importateurs, les immatriculations d'automobiles étrangères en mai ont représenté 32,5 % de l'ensemble des immatriculations. Sur un marché qui s'est redressé (+ 8,7 % par rapport aux cinq premiers mois de 1981), la reprise n'a ainsi bénéficié qu'aux étrangers dont les ventes ont progressé en un an de 19 %.

En revanche, les exportations restent stables en valeur, en raison, notamment, de la faiblesse de la demande internationale.

Se confirme donc le décalage traditionnel qui se produit après chaque dévaluation, les importations étant immédiatement renchéries, alors que les exportations ne subissent qu'avec un certain retard le bénéfice de la moindre cherté des produits français.

Sur les six premiers mois de l'année, les importations atteignent,en données brutes, 359 milliards de francs et les exportations 316 milliards de francs, soit un déficit de 43 milliards de francs et un taux de couverture de 88 %. Ces résultats sont marqués par un fléchissement de l'excédent des échanges agro-alimentaires, une nouvelle augmentation du déficit énergétique (— 85 milliards de francs, contre — 77 milliards au premier semestre de 1981). Une réduction (de 14 à 11 milliards) de l'excédent observé traditionnellement dans l'automobile et l'accentuation du déficit du poste « biens électro-ménagers et électronique grand public ».

Par zone géographique, ces statistiques font apparaître une vive augmentation du déficit vis-à-vis de la C.E.E. (qui passe de — 10 à — 28 milliards de francs) et notamment vis-à-vis de l'Allemagne fédérale (de — 9 à — 17 milliards de francs).

Vis-à-vis des pays de l'Est, un déficit de 5 milliards de francs succède à un excédent de 400 millions de francs. Le solde à l'égard des pays en développement non pétroliers fléchit de + 11 à + 7 milliards de francs. Enfin, à l'égard des autres pays industrialisés, le commerce français se détériore aussi (— 22 milliards, contre — 17 au premier semestre de 1981).

AFFAIRES

Nominations des administrateurs de banques nationalisées

Le *Journal officiel* du vendredi 23 juillet a publié les nominations des administrateurs de certaines banques nationalisées. Outre les cinq représentants de l'Etat et les cinq représentants des syndicats, les conseils d'administration comprennent cinq membres « choisis en raison de leur compétence », dont nous donnons la liste ci-dessous.

B.N.P. — M. René Thomas, administrateur général et futur P.-D.G. ; Mme Monique Chalon ; M. Léon Cligmann, gérant des établissements Devanlay-Recoing et vice-président des Nouvelles Galeries ; M. Roger Kerinec, président de la Fédération des coopératives de consommateurs ; M. Paul Ramadier.

Crédit lyonnais. — M. Jean Deflassieux (administrateur général, futur P.-D. G.) ; Mlle Michèle Gazet ; M. Michel Albert, ancien commissaire au Plan, P.-D.G. des Assurances générales de France ; M. Jérôme Seydoux, P.-D.G.des Chargeurs réunis ; M. Lucien Rebuffel.

Société générale. — M. Jacques Mayoux (administrateur général, futur P.-D. G.) ; M. François Delachaux ; M. Jean-Louis Descours, P.-D.G.R des chaussures André ; M. Jean Germain ; M. Jean Malterre.

Compagnie Financière de Paribas. — M. Jean-Yves Haberer (administrateur général, futur P.-D.G.) ; Antoine Riboud, P.-D. G. [illegible] N.-Gervais-Danone, membre [illegible] conseil d'administration précédent ; Jacques de Fouchier, prédécesseur de M. Moussa à la présidence de Paribas, membre du conseil d'administration précédent ; M. Jean Saint-Geours, P.-D. G. du Crédit national ; M. Pierre Uri, universitaire, conseiller financier du P.S.

Crédit industriel et commercial. — M. Georges Dumas (administrateur général, futur P.-D. G.) ; M. Jean-Louis Reffa, directeur général de Saint-Gobain ; M. Georges Plescoff, administrateur général de la Compagnie financière de Suez ; M. Marcel Viot, secrétaire confédéral de la Confédération syndicale des familles ; M. Marcel Leroy.

Crédit commercial de France. — M. Daniel Deguen (administrateur général et futur P.-D. G.) ; Pierre Nicolay, P.-D. G. de l'Agence Havas ; M. Raymond Fauvart, P.-D.G.de Babcock-Fives ; M. Tony Dreyfus ; M. Roger Desvignes.

Lyonnaise de dépôts. — M. Jean Carrière (administrateur général et futur P.-D. G.) ; M. Michel Garein ; M. Pierre Fougeron, P.-D. G. des grues Potain ; M. Jean Le Chatelier, P.-D. G. de l'Omnium français d'entreprise ; M. Michel Villand.

Scalbert-Dupont. — M. Robert Fossaert (administrateur général et futur P.-D. G.) ; M. Jacques Schor (administrateur général de la banque Nancéienne Varin-Bernier ; M. Robert Delesalle, P.-D. G. des Tissages Delesalle, président de la Chambre de commerce de Lille, membre du conseil d'administration précédent ; M. Bertrand Marçais ; Mme Michèle Tyberghein.

Marseillaise de Crédit. — M. Jean-Paul Escande (administrateur général, futur P.-D. G.) ; M. Gérard Bismuth, avocat, membre de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône ; M. Paul Martel, plombier, président de la Chambre des métiers des Bouches-du-Rhône, président de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises ; M. Antoine Dufoix ; Mme Jeanine Angerame.

Banque Hervet. — Mme Lisette Mayret (administrateur général et futur P.-D. G.) ; M. André Touzet ; M. Jean-Paul Guillot ; M. Jean-Patrice Hérault ; Mme Monique Hugol.

Banque de Bretagne. — M. Gilbert Moch (administrateur général et futur P.-D. G.) ; M. Lucien Rigard ; Mme Anne Cogne ; M. Claude Giboire ; M. Pierre Le Bot.

● *Du matériel français pour le métro de Hongkong.* Un groupe d'entreprises françaises (Alsthom-Atlantique, Jeumont-Schneider et la Compagnie des signaux et entreprises électriques), vient de signer un contrat de 150 millions de F pour la fourniture d'équipements de signalisation et de commandes centralisées destinés à la ligne n° 3 du métro de Hongkong qui doit être mis en service à la fin de 1985. Les industriels français ont triomphé d'une double concurrence américaine et britannique. L'équipement des deux premières lignes du métro avait été confié à la firme britannique Westinghouse.

SIX MOIS DE SURSIS POUR A.E.G.-TELEFUNKEN

I.T.T. pourrait intervenir pour aider le groupe

Au bord de la faillite, A.E.G.-Telefunken, numéro deux allemand de l'électrotechnique avec un chiffre d'affaires équivalant à 42 milliards de francs, est provisoirement sauvé.

Après s'être fait tirer l'oreille, les vingt-quatre principales banques de R.F.A. membres du consortium qui contrôle l'affaire, ont finalement décidé vendredi 23 juillet de lui allouer une ligne de crédits supplémentaires de 275 millions de deutschemarks (770 millions de francs) afin qu'il puisse faire face à ses échéances les plus pressantes, mais aussi de procéder à un abandon de créances de 260 millions de deutschemarks (728 millions de francs). Le gouvernement de Bonn, qui avait subordonné sa propre aide financière à l'acceptation des banques d'augmenter leur concours financier, va donc pouvoir garantir les 600 millions de deutschemarks (1,6 milliard de francs) de crédits (*le Monde* du 16 juillet) que le groupe veut souscrire pour financer ses exportations.

A.E.G.-Telefunken, dont la dette globale atteint 5 milliards de deutschemarks (14 milliards de francs), a donc six mois de sursis pour trouver les moyens de surmonter définitivement ses difficultés.

Le salut pourrait peut-être venir du géant américain I.T.T. (International Telegraph and Telephone and telegraph). La société Standard Elektrik Lorenz (S.E.L.), sa filiale à 85 %, a fait savoir en effet qu'elle était prête à participer au renflouement à long terme du groupe, mais dans le cadre d'une solution allemande, la mieux adaptée à ses yeux pour avoir une chance de succès.

Le porte-parole de la S.E.L. a cependant refusé d'indiquer sous quelle forme son entreprise était décidée à assister A.E.G., jugeant le moment prématuré ; mais il a précisé que cette aide ne serait accordée que si d'autres entreprises allemandes étaient partie prenante.

REGROUPEMENT DANS L'INDUSTRIE DES PANNEAUX DE PARTICULES

Un nouveau regroupement se prépare dans l'industrie des panneaux de particules. Les sociétés Leroy, Isorel et Baradel ont signé un accord de principe sur la concentration de leurs moyens de production, dont la réalisation effective interviendrait dans un mois, une fois résolus les problèmes posés par le montage financier.

Avec une production de 700 000 mètres carrés de panneaux de particules réparties dans huit usines, un chiffre d'affaires de 2,2 milliards de francs et cinq mille sept cent quatre-vingts personnes employées, le nouvel ensemble se classera numéro un en France dans ce domaine d'activité et au tout premier rang en Europe derrière le groupe allemand Glunz.

AGRICULTURE

LES AMERICAINS MECONNAISSENT LA POLITIQUE AGRICOLE DE LA C.E.E.

déclare Mme Edith Cresson à Washington

Washington (*A.F.P.*). — Le ministre français de l'agriculture, Mme Edith Cresson, a estimé, vendredi 23 juillet, que les Américains « *méconnaissent* » trop souvent la politique agricole de la C.E.E., ce qui, a-t-elle ajouté, pèse sur leurs choix et les amène à faire de l'Europe un « *bouc émissaire* » pour leurs difficultés agricoles. Telle est l'une des impressions marquantes que Mme Cresson retire, selon ses déclarations faites lors d'une conférence de presse, des entretiens qu'elle a eus jeudi et vendredi avec le secrétaire américain à l'agriculture, M. John Block, des parlementaires et des représentants des organisations professionnelles des Etats-Unis.

Le ministre français a souligné que, en ce qui concerne les questions agricoles, deux menaces planent actuellement du côté des Etats-Unis : d'une part, l'éventualité que ces derniers « bradent » sur le marché mondial leurs importants surplus laitiers, de l'autre, celle d'un recours des Etats-Unis à des subventions en faveur de certaines de leurs exportations agricoles pour contrer ce qu'ils considèrent comme des subventions de la C.E.E. à l'exportation.

Mme Edith Cresson a fait savoir qu'elle effectuera une seconde visite aux Etats-Unis en octobre prochain, cette fois à la tête d'une délégation de représentants de différentes organisations professionnelles françaises.

ENVIRONNEMENT

Comment récupérer le soufre des fumées ?

Les atermoiements des techniciens risquent de retarder le démarrage de la centrale de Gardanne

De notre correspondant

Marseille. — Le cinquième groupe de la centrale thermique de 600 mégawatts de Gardanne-Meyreuil, en cours de construction, commencera-t-il à fonctionner en juillet 1984 sans système de désulfuration ? C'est le fond du débat qui s'est instauré entre les représentants des associations de défense (regroupées au sein du comité de coodination pour la désulfuration avec les municipalités concernées) et le groupe de concertation composé d'élus (région, département, autres collectivités) et de représentants des ministères concernés (environnement, énergie, industrie, recherche et santé) qui viennent de se réunir dernièrement à la mairie de Gardanne (Bouches-du-Rhône).

Il ne fait plus aucun doute que le projet initial prévoyant une seule cheminée géante (300 mètres de haut) pour disperser la pollution provoquée par les rejets de gaz SO 2 provenant de la combustion du charbon est abandonné. Et pour cause, il a provoqué une véritable mobilisation générale contre lui. Après que les associations de défense eurent sonné l'alarme, courant 1981, les élus régionaux ont emboîté le pas, et les présidents du conseil régional et du conseil général ont à leur tour alerté les ministères concernés. Ils ont demandé au premier ministre de prendre l'engagement de réaliser une unité de désulfuration mettant en œuvre, si possible, un procédé français.

Mais la décision n'est toujours pas prise. Et l'on peut craindre que le retard déjà enregistré ne soit pas comblé d'ici à l'achèvement du chantier.

E.D.F. demande une mise en service de la centrale pour l'été 1984. Or les Charbonnages de France étudient *actuellement un procédé de désulfuration* plus économique qu'une unité classique. Ce procédé consiste non plus à désulfurer à la sortie de la chaudière, mais à injecter de la chaux dans la chambre de combustion, ce qui a pour effet de produire du carbonate de calcium. Les études ont montré que le charbon de Gardanne, pourtant fortement chargé en soufre (5 à 6 %), peut être traité de la sorte. Mais il faut dix mois de mise au point (et 6 millions de francs) pour les essais, et vingt à trente mois pour produire le modèle en grandeur nature. Ce procédé est réputé pouvoir désulfurer de 40 à 70 %.

La question cruciale qui se pose en cet été 1982 est la suivante : puisque, quel que soit le procédé retenu, l'unité ne sera pas prête avant l'été 1984, va-t-on malgré tout mettre la centrale en marche quitte à désulfurer plus tard ? Ou bien, va-t-on la mettre en veilleuse en attendant qu'elle soit dotée d'une unité de désulfuration ?

Le groupe de concertation qui s'appuie lui-même sur les avis d'un comité d'experts rassemblant universitaires, techniciens et spécialistes doit remettre un rapport d'ensemble à la fin de septembre 1982. Le principe étant admis par tous, il *importe que le procédé de désulfuration* soit choisi au cours du deuxième semestre 1983, si l'on ne veut pas encore aggraver le retard.

JEAN CONTRUCCI.

Succès aux Etats-Unis échec au Japon

LA CHASSE A LA BALEINE SERA INTERDITE A PARTIR DE 1986

Brighton *(A.F.P.)*. — La chasse à la baleine doit s'arrêter à la fin de la saison 1985-1986, a décidé le 23 juillet à Brighton la commission baleinière internationale, portant ainsi un coup — qui pourrait se révéler fatal — à tous les pays grands chasseurs de baleines et notamment le Japon.

Le clan des « conservationnistes » l'a emporté, faisant ainsi valoir que la survie de cette espèce justifiait plus que jamais ce moratoire. La décision de la commission, qui n'autorise plus que trois campagnes jusqu'à 1985-1986, sera réexaminée en 1990. Mais pour être remise en cause, il faudra alors dégager une majorité des trois quarts des membres de la commission internationale, ce qui paraît peu probable. *Beaucoup d'observateurs en déduisent* que le fin définitive de la chasse est bien pour 1986.

Le moratoire avait été proposé par les Seychelles, appuyé par les pays occidentaux en tête desquels *les Etats-Unis*. Les pays qui ont voté contre sont, outre le Japon, l'Union soviétique, le Brésil, l'Islande, la Corée du Sud, la Norvège et le Pérou. Le délai de trois ans — jusqu'à 1985-1986 — est destiné à permettre aux pays *baleiniers de reconvertir leur* flotille.

Cette décision a évidemment mécontenté les pays chasseurs et le chef de la délégation japonaise a déclaré : *« Il n'y a aucune justification scientifique pour décider un moratoire. »*

Ces mêmes pays disposent d'un délai de trois mois pour faire objection aux décisions de la commission et pour en être déliées. Le Japon a d'ailleurs manifesté son entention d'agir en ce sens. Mais les Etats-Unis ont menacé de sanctions économiques graves les pays qui ne respecteraient pas les décisions prises par la commission à Brighton.

Faits et chiffres

Assurances

● *La compagnie A.E.T.N.A. Life*, premier assureur américain non mutualiste, va racheter à la banque britannique Midland 40 % du capital de sa filiale, la banque d'af*faires Samuel Montaigu, qui figure* parmi les plus importants « Merchant Banks » de la Cité de Londres, avec un bilan supérieur à 2 milliards de livres (24 milliards de francs). L'objet de la transaction, *qui a représenté 66 millions de livres* (800 millions de francs), est de donner à Montaigu les moyens de se développer d'une manière plus « agressive ».

ESPAGNE

● *Les chefs d'entreprise espagnols de la région de Valence* menacent d'exercer des *« représailles »* si les agriculteurs du Midi de la France continuent à détruire les cargaisons de fruits et légumes espagnols. Dans une lettre adressée à l'administration centrale, la fédération valencienne de la C.O.E. (Confédération des chefs d'entreprise espagnols) demande aux autorités d'adopter une *« plus grande dureté »* pour prévenir ces destructions et assure que ses adhérents *« adopteront les mesures et les représailles correspondantes »* si rien n'est fait. Dans la nuit du mercredi 21 au jeudi 22 juillet, un semi-*remorque, immatriculé en* Espagne, transportant 20 tonnes de poires avait encore été incendié et détruit avec sa cargaison par un commando d'agriculteurs mécontents, à l'entrée d'Arles (Bouches-du-Rhône).

Logement

● *Aux conseils d'administration des offices H.L.M.* — Un projet de décret visant à l'unification et la démocratisation des conseils d'administration des offices H.L.M. a été *présenté vendredi 23 juillet par* M. Roger Quillot, ministre de l'urbanisme et du logement, aux représentants de la Fédération nationale des offices H.L.M. Ces derniers ont exprimé « leur vive satisfaction ». *Ce projet renforcerait notamment* le pouvoir des élus locaux dans les conseils d'administration des offices.

Travaux publics

● *Emprunt pour les grands travaux.* — Le gouvernement lance un emprunt de 8 milliards de francs en deux tranches pour financer le programme de grands travaux engagé dans les dix-huit prochains. La première tranche (4 milliards de francs), à laquelle s'ajoutera un emprunt à la Banque européenne d'investissements (B.E.I.) permettra d'engager plus de 11 milliards de travaux nouveaux, la seconde intervenant en 1983. La majoration au 1er janvier prochain de la taxe sur les carburants est destinée à rembourser l'emprunt sans peser sur les finances de l'État.

TRANSPORTS

Perturbations à l'aéroport de Rome

AVANT LE CIEL LE PURGATOIRE

(De notre correspondant.)

Rome. — Sans doute ceux qui partent pourraient-ils y voir un avant-goût d'exotisme : l'aéroport de Fiumicino, à Rome, a pris, depui vendredi 23 juillet, un côté « tiers-monde » certain. A demi-paralysé par une grève du personnel au sol qui se poursuivra jusqu'au 27 juillet pendant quatre heures chaque jour, il n'a fait, en réalité, qu'accentuer son caractère de « cour des miracles ». Dans les salles de transit et à l'extérieur, des milliers de passagers, assis où ils peuvent, leurs bagages dans les pieds et leur marmaille piaillante, attendent qu'on veuille bien les appeler à prendre place dans d'interminables queues pour passer les postes de sécurité.

Il y a quelques années, *Time* avait comparé l'aéroport Leonardo-da-Vinci à un *« purgatoire »* avant l'envol vers des cieux meilleurs. Et la grève n'a fait qu'ajouter à la confusion *habituelle d'un aéroport qui voit* transiter quelque douze millions de passagers par an. Vols de valises et de fret, racket des transports vers la capitale et des porteurs ne sont que les aspects les plus visibles et les plus directement préjudiciables aux passagers. Car s'y ajoutent les trafics de devises et de drogue, ainsi qu'une cascade de sous-traitance interne qui concerne aussi bien la sécurité que la technique et provoque presque en permanence, à cause des rivalités syndicales, des conflits : entre 1980 et 1981, il y a eu ainsi trente-huit mille heures de suspension de travail et trente-deux grèves. L'année dernière, *on a enregistré au total cent* soixante-douze heures de retard à l'arrivée et au départ.

PHILIPPE PONS.

Blocage des prix, hausse du gazole

LES TRANSPORTEURS ROUTIERS CRAIGNENT LE « DÉSASTRE »

Une délégation des principales organisations professionnelles du transport routier a été reçue, le 21 juillet, au cabinet du premier ministre et a réclamé *« des mesures d'urgence susceptibles de sauver du désastre les entreprises du secteur, étranglées par le blocage des prix et l'augmentation du gazole »*. Quelques jours plus tôt, M. Georges-Pierre Rateau, président de la Fédération nationale des transports routiers (F.N.T.R.), soulignait, dans une lettre au ministre des transports, *« l'insupportable contradiction que constituent pour les entreprises le gel de leurs prix et l'augmentation continue du prix du gazole »*.

Les transporteurs routiers estiment avoir été « trompés » par le gouvernement, qui leur avait promis, avant le blocage des prix du 1er juillet, que des « accords de régulation » pourraient intervenir en leur faveur pour leur permettre de récupérer les augmentations du prix du carburant dans les tarifs de transports des voyageurs et des marchandises.

Aucune assurance n'ayant pu leur être donnée lors de l'entrevue du 21 juillet à l'hôtel Matignon, les responsables de plusieurs organisations (F.N.T.R., UNOSTRA, Conseil national des commissionnaires de transports, Chambre syndicale nationale des loueurs de véhicules industriels, Chambre syndicale des entreprises de déménagement et garde-meubles de France) ont adressé au premier ministre un *« ultime appel »* pour qu'une *« décision cohérente »* soit prise : blocage du prix du gazole ou répercussion de *ses variations* dans les prix de transports. Dans le cas contraire, une *« manifestation nationale de protestation »* est prévue pour septembre.

● *Un nouveau câblier est lancé à La Rochelle.* Construit par la Société nouvelle des ateliers et chantiers du Havre et de La Rochelle-La Pallice, un nouveau navire câblier, le *Raymond-Croze*, le 6 000 tonnes, a été lancé le 23 juillet, à La Rochelle-La Pallice. Destiné à remplacer l'*Ampère* en Méditerranée, il sera basé à la Seyne-sur-mer.

Avec le *Vercors*, déjà en service, et le *Léon-Thévenin*, lancé en septembre prochain, la flotte câblière des P.T.T. comprendra trois navires de technologie avancée mettant la France en bonne position sur le marché de la posere des câbles sous-marins, lequel devrait connaître d'importants développements dans la deuxième moitié de la décennie avec l'arrivée des fibres optiques.

Actuellement les liaisons sous-marines de fabrication françaises représentent 40 000 kilomètres et 25 millions de circuits-kilomètres, soit environ 20 % du réseau mondial.

● *La ceinture de sécurité en Grande-Bretagne.* — La Chambre des communes a voté le 22 juillet une mesure rendant obligatoire le port de la ceinture de sécurité à partir de janvier 1983.

LA REVUE DES VALEURS

BOURSE DE PARIS

Semaine du 19 au 23 juillet

Un parfum de hausse insistant

JAMAIS deux sans trois. Encore une fois cette semaine, la Bourse de Paris a fait preuve d'assez bonnes dispositions. Sans forcer l'allure et tout en se ménageant de longs instants de repos, elle a encore monté de 2 % environ, *portant ainsi son avance à 5 % depuis le 28 juin dernier.*

Pourtant, avec la maigreur du volume des affaires, le démarrage avait été laborieux. Le premier frémissement de hausse (+ 0,2 %) enregistré mardi n'avait pas paru très convaincant. Il fallut attendre le lendemain pour assister à la reprise, une reprise fort brève, puisque jeudi, jour de la liquidation générale gagnante cette fois de 2 % environ (contre une perte de 10 % le mois précédent), des ventes bénéficiaires stoppèrent net le mouvement et provoquèrent même un peu d'effritement. Le marché allait-il en rester là ? Certains le craignirent. Les opérateurs ne sont guère enclins à prendre position à *la veille d'un week-end et tout le monde* avait encore en mémoire la baisse de 1,3 % qui avait « salué » l'ouverture du précédent mois boursier. Cependant, vendredi, les premières cotations à fin août se firent en hausse, et à la fin de la séance la progression des valeurs françaises dépassait légèrement 1 % en moyenne.

Si la performance accomplie ces derniers jours ne mérite guère d'être montée en épingle, elle témoigne quand même, de la détente lente mais continue de l'atmosphère sous les lambris du palais Brongniart. Ne nous méprenons pas cependant. La sérénité n'est pas prête de revenir autour de la corbeille. L'état de l'économie française continue de préoccuper les investisseurs au plus haut point et, comme l'a proclamé M. Gandois, ancien administrateur général de Rhône-Poulenc, dans sa lettre de démission rendue publique cette semaine, la Bourse pense que la politique menée par le gouvernement ne permettra pas d'atteindre les objectifs fixés dans la mesure où elle comporte « trop d'éléments contradictoires pour être réaliste ». En fait, c'est essentiellement de l'extérieur qu'est venu l'espoir de l'accalmie avec la baisse des taux d'intérêt aux États-Unis. Un espoir bien timide d'abord, à cause des *doutes, hélas communicatifs émis, par* Wall Street, sur la solidité du mouvement, légèrement renforcé ensuite par l'abaissement des taux de base bancairesen France, puis, enfin, par la détente observée sur le marché de l'eurodollar et par le décrochage de la monnaie américaine.

L'abondance actuelle des liquidités (dividendes encaissés) ayant modifié la répartition des actifs possédés par les grands investisseurs, et déséquilibré leurs portefeuilles, ces derniers recommencent donc à patrouiller pour débusquer les oiseaux rares à qui cette accalmie monétaire pourrait être profitable. La hausse a donc eu une origine à la fois monétaire et technique. Il reste que la vague n'a pris aucune ampleur véritable tant la prudence reste grande.

A condition que, outre-Atlantique, l'amélioration constatée sur le front des taux se poursuive et favorise une reprise de l'expansion, la hausse estivale sur laquelle tablent encore certains professionnels peut encore se produire. Le marché est sain, trop sain même, puisque, déjà peu consistant, le montant des achats à découvert avait encore diminué de 20 % à fin juillet (450 millions de francs environ). Dans le cas contraire, *la Bourse pourrait bien l'avoir déjà derrière* elle.

ANDRÉ DESSOT.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 16 juillet	Cours 23 juillet
Or fin (kilo en barre) ...	76 000	78 000
— (kilo en lingot) ...	75 500	77 800
Pièce française (20 fr.) .	610	609
Pièce française (10 fr.) .	440	440
Pièce suisse (20 fr.) ...	528	526
Pièce latine (20 fr.)	498	510
● Pièce tunisienne (20 fr.)	550	560
Souverain	601	613
Souverain Elizabeth II ..	735	734
● Demi-souverain	300	335
Pièce de 20 dollars	2 800	2 726
— 10 dollars	1 390	1 347,5
● — 5 dollars	750	751,2
— 50 pesos	3 250	3 280
● — 20 marks	565	600
— 10 florins	505	512
● — 5 roubles ...	399	395

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
4 1/2 % 1973	24 000	42 067 700
B.S.N.-G.D.	26 225	35 883 275
C.N.E. 3 %	5 750	18 793 160
Bouygues (1)	28 050	17 639 425
Darty	20 800	16 824 150
Schlumberger	45 625	15 124 668
I.B.M. (1)	22 130	13 099 130
L'Air liquide	24 700	11 539 775

(1) Quatre séances seulement.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	19 juillet	20 juillet	21 juillet	22 juillet	23 juillet
Terme	96 362 448	97 913 269	154 679 940	145 835 793	111 734 414
Comptant					
R. et obl.	598 675 745	418 890 434	429 246 600	462 229 996	902 243 387
Actions .	54 492 048	48 367 035	57 650 266	55 248 481	63 757 795
Total	749 530 241	565 170 738	641 576 806	663 314 270	1 067 735 596
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1981)					
Franç. ..	100,6	100,6	101,8	100,6	-
Étrang.	114,7	114	116,1	115,7	-
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1981)					
Tendance .	112,6	112,7	113,9	113,6	114,8
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	98,5	98,6	99,4	99,6	99,7

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Consolidation

Le marché n'a pas, cette semaine, véritablement tenu ses promesses. Malgré l'accalmie intervenue sur le front monétaire (baisse du taux de l'escompte et du *prime rate* bancaire), il s'est montré assez nerveux, évoluant tous les jours de façon très irrégulière pour abandonner ou gagner quelques parcelles de terrain. *Finalement, à la veille du week-end*, l'indice des industrielles s'établissait à 830,57, soit à 1,90 point au-dessus de son niveau du 16 juillet dernier.

Pour tout dire, les opérateurs ont été assez déçus par la faible ampleur de la baisse des taux. Et de la déception au doute, *il n'y a qu'un pas, qu'ils ont fran*chi allègrement, la plupart se montrant peu convaincus de la détermination des autorités monétaires d'assouplir leur politique de crédit. A cet égard, les déclarations très prudentes du président du FED ne les ont guère rassurés. Pas plus, du reste, que les dernières nouvelles économiques de natures très divergentes publiées cette semaine (hausse du P.N.B. de 1,7 % au premier trimestre après une baisse de 5 %, chute de 15,3 % des mises en chantier de logements, tassement des ventes de voitures), qui témoignent de la sévérité de la récession.

D'autre part, M. Henry Kaufman, économiste réputé, surnommé le « gourou » de Wall Street, n'a pas pu contribué à entretenir une atmosphère de malaise *en prédisant que, si les taux à court* terme avaient quelques chances de baisser, ceux à long terme étaient appelés à remonter à leurs plus hauts niveaux.

L'annonce d'une contraction de la masse monétaire de 100 millions de dollars est arrivée trop tard pour avoir quelque effet sur le marché.

	Cours 16 juillet	Cours 23 juillet
Alcoa	24	24 3/8
A.T.T.	53 1/4	53 7/8
Boeing	17 1/4	17 1/8
Chase Man. Bank ..	34 3/4	35 7/8
Du Pont de Nem ..	31 1/8	30 1/4
Eastman Kodak ...	77 7/8	77 7/8
Exxon	26 7/8	26 5/8
Ford	24 1/4	24 1/4
General Electric ...	69 1/2	67 3/8
General Foods	38	37 7/8
General Motors ...	46 5/8	43 3/4
Goodyear	25 5/8	23 5/8
I.B.M.	66 1/2	66 1/2
I.T.T.	22 5/8	23 1/2
Mobil Oil	22 1/8	21 5/8
Pfizer	58 3/4	58 1/4
Schlumberger	36 5/8	39 1/2
Texaco	27 3/4	27 5/8
U.A.L. Inc.	19 3/8	18 7/8
Union Carbide	42 1/2	43 3/8
U.S. Steel	18 1/4	18 1/8
Westinghouse	28 3/8	28 1/2
Xerox Corp	31 3/8	31 3/8

FRANCFORT

Soutenu

Les incertitudes politique et économique n'ont guère incité les investisseurs à sortir de leur réserve. Cependant, le léger mouvement de reprise amorcé la semaine précédente s'est poursuivi ces derniers jours, surtout en raison des espoirs suscités par la détente des taux et du dollar. Les courants d'échanges, toutefois, ont été peu étoffés.

Indice de la Commerzbank du 23 juillet : 685,9 contre 679,9.

	Cours 16 juillet	Cours 23 juillet
A.E.G.	34,50	32,70
B.A.S.F.	117	119
Bayer	109,30	109,60
Commerzbank	133	134
Hoechst	111,20	111
Mannesmann	129,80	131,10
Siemens	218,80	223,30
Volkswagen	136,30	144

LONDRES

Plus 3,9 %

Encouragé par la reprise du travail dans les chemins de fer, mais aussi par la baisse des taux d'intérêt aux États-Unis, le London Stock Exchange s'est redressé cette semaine et, malgré le retour à une certaine irrégularité à l'approche du week-end, l'indice des industrielles a progressé de 3,9 %.

Fermeté des fonds d'État. En liaison avec la forte hausse de l'or, les mines d'or ont monté de 11 % en moyenne.

Indices « F.T. » du 23 juillet : industrielles,578,2 (contre 556,7) ; mines d'or, 252,8 (contre 225) ; Fonds d'État, 72,66 (contre 71,19).

	Cours 16 juil.	Cours 23 juil.
Bowater	193	210
Brit. Petroleum ...	268	276
Charter	193	200
Courtaulds	77	80
De Beers (*)	3,50	4,05
Free State Geduld*	19 3/8	23 1/8
Gt. Univ. Stores ...	478	506
Imp. Chemical	300	310
Shell	394	406
Vickers	139	140
War Loan	29 1/2	30 3/8

(*) En dollars

TOKYO

Très irrégulier

(Indices du 23 juillet : Nikkeï Dow Jones, 7 230,01 contre 7 175,89) ; *indice général, 534,07 contre 531,25).*

	Cours 16 juil.	Cours 23 juil.
Akaï	294	282
Canon	716	728
Fuji Bank	500	500
Honda Motors	721	720
Matsushita Electric	1 000	1 040
Mitsubishi Heavy ..	173	177
Sony Corp	3 250	3 200
Toyota Motors	869	857

CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'Euromarché

Le fâcheux impact de l'affaire Ambrosiano

Avec 1,4 milliard de dollars mystérieusement volatilisés entre Rome, Luxembourg, Lima et autres places sud-américaines, Ian Flemming lui-même n'aurait osé inventer, pour accompagner les tribulations de James Bond, un scénario aussi rocambolesque que celui qu'est en train d'écrire la banque italienne Ambrosiano. Aussi, les pertes encourues, pour la première fois de leur histoire au cours d'un trimestre, par des banques de taille aussi respectables que la Chase Manhattan et la Continental Illinois, qui résultent des faillites respectives de la firme de courtage Drysdale Securities à New-York et de la Penn Square Bank à Oklahoma City et qui, en d'autres temps, aurait fâcheusement secoué la scène bancaire internationale paraissent des événements mineurs comparés avec les répercussions de l'affaire Ambrosiano. On peut, en effet, espérer que soient passagers les accidents qui frappent les deux grands établissements bancaires américains. Par contre, les implications de la crise qui secoue le plus grand groupe privé bancaire italien sont beaucoup plus étendues. On peut passer sur l'aspect anecdotique de l'affaire qui a amené le président de la banque Ambrosiano à se trouver pendu sous le pont lugubre de Blackfriars, à l'entrée de la City de Londres. A-t-il été « suicidé » par la Mafia, lésée par des transactions tortueuses ou par les services secrets britanniques mécontents de voir un banquier italien financer, au plein de la guerre des Iles Falkland, la vente à l'Argentine d'Exocet ou autres missiles gênants pour la Royal Navy ? Sa mort n'est-elle que l'épisode d'une opération visant à donner le contrôle du groupe bancaire qu'il présidait à la banque gérant les fonds du Vatican ou à faire passer sous le contrôle de la Banque centrale italienne ladite banque vaticane ? Il est probable qu'on ne saura jamais les tenants et aboutissants d'une aventure où la politique se mêle à des ambitions financières aussi absurdes qu'absconses.

En revanche, l'Euromarché voit remettre en question ce qui assurait ses fondements puisque n'étant pas intervenue en faveur de la holding luxembourgeoise de la banque Ambrosiano, la Banque centrale d'Italie a apparemment failli à son devoir de « prêteur de dernier ressort ». Depuis la banqueroute retentissante de la banque allemande Herstatt, il y a huit ans, les banques centrales s'étaient mises d'accord pour décider qu'en cas de faillite, elles interviendraient afin de secourir l'établissement bancaire relevant de leur compétence. Si dans le cas présent la Banque d'Italie a bien fait part de son intention d'assister la banque Ambrosiano en Italie afin que ses prêteurs ne soient pas lésés, elle s'est abstenue de faire de même en ce qui concerne le Banco Ambrosiano Holding S.A. à Luxembourg, arguant, d'une part, qu'il s'agit d'une société financière et non d'une banque et, d'autre part, qu'elle est domiciliée dans un territoire ne relevant pas de sa souveraineté. Dans le cadre d'un concordat arrêté à Bâle entre les principales banques centrales occidentales, on avait pu comprendre que celles-ci interviendraient sans tenir compte de ces considérations pour soutenir un établissement en difficulté étant entendu que c'est la nationalité et la fonction d'origine de celui-ci qui déterminent l'intervention. Ce qu'on croyait un consensus avait facilité l'expansion internationale des banques puisque cela signifiait, par exemple, que *dans le cas de la faillite* d'une banque française à Panama la Banque de France aurait fait office de prêteur ultime auprès des déposants. L'attitude actuelle de la Banque d'Italie paraît aller à l'encontre de ce postulat et, ce faisant, ébranlerla crédibilité, non seulement des banques transalpines mais aussi de celles de tous les autres pays. Dans ces conditions qui voudra donc encore prêter à qui ? On comprend que ce genre d'interrogation n'est pas pour encourager les prêts internationaux et tout particulièrement les eurocrédits bancaires.

Abondance d'émissions

La forte baisse des taux d'intérêt à court terme sur les dépôts en eurodollars a provoqué une vive activité sur le marché international des capitaux. Même si certains doutent encore de la consistance de la détente actuelle, celle-ci paraît durable à un nombre croissant d'opérateurs. Pour leur part, les emprunteurs longtemps sevrés de capitaux porteurs d'intérêts plus raisonnables se précipitent sur le marché euro-obligataire afin de profiter d'une occasion qui, à leurs yeux, n'est peut-être que passagère.

Tout ceci explique que dix euroémissions nouvelles totalisant près de 1,3 milliard de dollars ont vu le jour cette semaine. La Banque mondiale a ouvert le feu avec un euroemprunt de 450 millions de dollars en deux tranches, l'une de 250 millions à cinq ans et l'autre de 150 millions à six ans. Les deux offertes au pair avec un coupon annuel de 15 %, ont été rapidement absorbés, les conditions s'étant rapidement avérées généreuses par suite de la baisse simultanée des taux d'intérêt à court terme.

L'opération fera l'objet d'un échange (SWAP) contre des francs suisses. La politique de la Banque mondiale est en effet d'emprunter au taux le plus bas et, dans ce domaine, la devise helvétique est idéale. Comme cependant la Banque mondiale a beaucoup sollicité le marché suisse des capitaux, elle l'aborde maintenant indirectement. L'intégralité des 400 millions de dollars levés à travers son emprunt euro-obligataire va donc être échangée contre une multitude de petits placements privés en francs suisses réalisés par un grand nombre d'emprunteurs. C'est ainsi qu'on peut être à peu près certain que les 50 millions de francs suisses que la Société générale recherche actuellement en Helvétie par le truchement d'une opération privée à cinq ans à partir d'un prix au pair et d'un coupon de 7 % par an, seront troqués contre un montant équivalent en dollars provenant de l'euro-emprunt Banque mondiale. Il est également vraisemblable que la foule des débiteurs américains qui, présentement, se pressent sur le marché suisse et qui n'ont que peu de raisons de drainer des francs suisses, le font pour les échanger avec le produit en dollars de l'émission Banque mondiale.

C'est aussi dans le cadre d'un SWAP que la Banque de l'Indochine et de Suez lève 60 millions de dollars sur une durée de sept ans. Son euro-émission dotée d'un taux d'intérêt fixe de 15 % par an sera vraisemblablement échangée contre un autre emprunt en dollars porteur d'un taux d'intérêt variable. Mais l'identité de la contrepartie n'a pas été révélée.

La détente des taux d'intérêt à court terme s'est particulièrement fait sentir dans l'euro-transaction, d'une durée de six ans et d'un montant de 100 millions de dollars, lancée par une filiale de General Motors Acceptance Corporation. Elle a été proposée à un prix de 99,75 avec un coupon annuel de seulement 14,50 %. Ces conditions relativement basses pour les investisseurs ont tout d'abord surpris, pour ne pas dire choqué, le marché. Mais, les taux d'intérêt ayant par la suite poursuivi leur marche descendante, l'emprunt de la société américaine s'est, en fin de compte, placé entièrement d'une manière satisfaisante.

Ce sont toutefois les Canadiens, dont les besoins en capitaux sont désespérés, qui ont constitué le gros des troupes emprunteuses. Cinq débiteurs du pays à la feuille d'érable ont lancé pour 450 millions d'euro-obligations diverses. C'est un peu trop pour un seul pays et, vendredi, le marché commençait à avoir une indigestion de papier canadien, proposé sur cinq, sept, huit et dix ans, avec des coupons annuels allant, selon les durées et les emprunteurs, de 15 % à 15,50 %.

CHRISTOPHER HUGUES.

Les devises et l'or

Vif repli du dollar
Fermeté du métal précieux

Timidement amorcé la semaine dernière, le repli du dollar s'est confirmé et largement amplifié sur tous les marchés des changes, sous l'influence du fléchissement des taux enregistré aux Etats-Unis (voir en rubrique marché monétaire et obligataire). A Paris, le cours de la monnaie américaine est revenu de 6,90 F à moins de 6,70 F, tandis qu'à Francfort il glissait sous la barre des 2,40 DM et qu'à Tokyo il passait au-dessous de 250 yens.

Le vif repli a quelque peu surpris les milieux financiers internationaux, qui se contentent de l'enregistrer et restent sceptiques sur la profondeur et la durée du mouvement. Ils ne manquent pas de rappeler que la demande de dollars est toujours très forte, la plupart des opérateurs restant persuadés que la détente des taux aux Etats-Unis n'est que provisoire. Ils se plaisent à souligner que les banques centrales européennes se hâteront d'abaisser leurs taux en même temps que les banques américaines, ce qui maintiendra l'écart en faveur du dollar. Ils rappellent enfin que la tension au Moyen-Orient accentue le caractère de monnaie refuge attaché actuellement au « billet vert ».

Il n'en reste pas moins que dès le début de la semaine, à l'annonce que la progression de la masse monétaire américaine s'était inscrite dans la fourchette « basse », sans « exploser » comme on le craignait, le dollar a commencé à fléchir, le mouvement s'accélérant jusqu'à la veille du week-end. Cette évolution a pris nombre d'opérateurs à contre-pied, en particulier ceux qui avaient vu un dollar à 2,60 DM pour la fin de juillet.

La fermeté du franc suisse a été remarquée. Quant au franc français, son comportement reste irrégulier. Le cours du mark a beau s'élever lentement, oscillant maintenant entre 2,7830 F et 2,7850 F au plus, les autorités monétaires ne nourrissent guère d'inquiétude. A noter toutefois que, mercredi, la rumeur, non confirmée, d'un départ du gouverneur, M. de La Genière, faisait monter le mark fugitivement jusqu'à 2,79. Cela n'a pas empêché la Banque de France de faire rentrer le lendemain une vingtaine de millions de dollars, pour la première fois en dix jours.

Sur le marché de l'or, le recul du dollar et des taux d'intérêt a fini par pousser à la hausse le cours de l'once : il a dépassé nettement la barre de 350 dollars pour atteindre jusqu'à 368 dollars, contrairement à tous les pronostics.

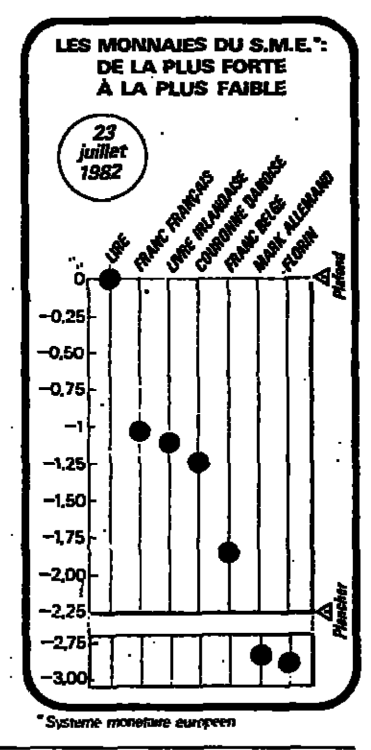
FRANÇOIS RENARD.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 16 AU 23 JUILLET

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
New-York	1,7630	–	14,9868	49,3827	41,7014	2,1857	37,6364	0,0740
	1,7195	–	14,4822	47,4158	40,2738	2,1119	36,5163	0,0718
Paris	11,7636	6,6725	–	329,50	278,25	14,5846	251,12	4,9425
	11,8731	6,9050	–	327,40	278,09	14,5828	252,14	4,9587
Zurich	3,5700	2,0250	30,3484	–	84,4453	4,4262	76,2137	1,5000
	3,6264	2,1090	30,5430	–	84,9375	4,4540	77,0129	1,5145
Francfort	4,2276	2,3980	35,9385	118,41	–	5,2415	90,2521	1,7762
	4,2695	2,4830	35,9594	117,73	–	5,2439	90,6700	1,7831
Bruxelles	80,6572	45,7500	6,8565	22,5935	19,0783	–	17,2186	3,3888
	81,4183	47,3500	6,8573	22,4513	19,0696	–	17,2904	3,4003
131,20 Amsterdam	110,80	5,8076	–				2,6570	39,8201 1,9681
	4,7088	2,7305	39,6596	129,34	110,28	5,7835	–	1,9666
Milan	2380,05	1350,00	202,32	666,66	562,96	29,5081	598,09	–
	2394,40	1392,50	201,66	668,26	560,81	29,4086	588,49	–
Tokyo	439,42	249,25	37,3548	123,00	103,94	5,4400	93,0008	0,1846
	438,12	254,00	36,9007	120,81	102,61	5,3812	99,0436	0,1829

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 23 juillet 2,6770 F contre 2,7099 F le vendredi 16 juillet.



* Système monétaire européen

Marché monétaire et obligataire

Nette détente des taux aux Etats-Unis

Attendue avec impatience par tous les partenaires des Etats-Unis et par les milieux financiers américains eux-mêmes, plusieurs fois amorcée, puis immédiatement avortée, la détente des taux outre Atlantique semble bien s'être engagée cette semaine, avec une ampleur qui n'avait pas été atteinte lors des précédentes tentatives. Sans doute, beaucoup demeurent dubitatifs quant à sa réalité et à sa durée, mais un fait est là : les taux ont nettement baissé. Sur le marché de l'eurodollar, bon baromètre de la tendance, le taux à six mois est revenu de 15 % à un peu plus de 13 1/2 %, soit un recul de 1,5 %, ce qui n'est pas mince. De même, le loyer de l'argent au jour le jour inter banque (la Federal Funds) s'établit maintenant un peu au dessus de 10 % contre 12 % précédemment. Enfin, les établissements bancaires ont ramené leur taux de base *(prime rate)* de 16,50 à 16 %.

Deux événements, à cet égard, ont marqué la semaine. Ce fut d'abord, la mesure spectaculaire prise le lundi 19 juillet par le Conseil de la réserve fédérale des Etats-Unis (le FED), qui réduisait de 0,50 % son taux d'escompte, fixé à 11,50 % contre 12 %. Certes, la mesure était un peu attendue, et beaucoup attendaient davantage (1 %). Mais c'est la première réduction depuis décembre dernier, date à laquelle le FED avait ramené son taux d'escompte de 13 % à 12 %, après l'avoir porté à 14 % au printemps 1981 pour lutter contre l'inflation et freiner la croissance de la masse monétaire jugée trop rapide. On sait qu'après s'être contractée en juin, cette masse monétaire était appelée, suivant tous les experts, à littéralement « exploser » en juillet sous l'impact de 40 milliards de dollars déversés dans le compte bancaire des particuliers par le versement trimestriel des pensions, des retraites et par la réduction d'impôts. Or, lundi matin, les milieux financiers américains et internationaux furent agréablement surpris par les chiffres de la masse pour la première semaine de juillet : la progression avait été de 6,4 milliards de dollars, (chiffre révisé, au lieu des 5,9 précédemment amorcés) prévision la plus optimiste, les pessimistes parlent de 13 milliards de dollars ou plus. Du coup, une bonne partie des appréhensions nommées précédemment s'envolaient à la hausse monétaire (M.1 = monaie en circulation et dépot à vue dans les banques) a diminué de 100 millions de dollars pendant la période hebdomadaire se terminant au 14 juillet.

Le deuxième événement a été les déclarations de M. Paul Volcker, président du FED, mardi 20 juillet, devant la Commission bancaire du Sénat des Etats-Unis. Tout en assurant que les autorités monétaires américaines poursuivraient une politique monétaire rigoureuse, sans laxisme, s'en tenant aux objectifs de croissance de la masse monétaire prédemment fixes (de 2,5 % à 5,5 % pour 1982), M. Volcker a admis que les impératifs de la relance de l'économie justifient une application *« souple et réfléchie »* de cette politique *« une croissance quelque peu supérieure aux objectifs serait temporairement tolérée dans des circonstances où il apparaîtrait que des soucis de précaution ou de liquidités, en période d'incertitude ou de turbulence économique aient des demandes d'instruments monétaires plus importants que prévu »*. Le président du FED est allé jusqu'à estimer que les experts du trésor pour couvrir le déficit budgétaire pourraient être satisfaits plus facilement qu'on le pensait.

Un risque d'indignation

En Europe, c'est le statuquo, du moins pour l'instant. La Banque de France a maintenu à 14,75 % son taux d'adjudication sur effets de première catégorie, ce qui a empêché le loyer de l'argent au jour le jour de fléchir au dessous de 15 %. Il est vrai que la France étant liée à l'Allemagne fédérale dans ce domaine, et la Bundesbank n'ayant pris aucune décision, l'Institut d'émissions français ne pouvait que demeurer sur la réserve. Cela n'a peu empêcher le ministre des finances et de l'économie à « inciter » vivement les banques à réduire leurs taux de base de 14 % à 13,75 %.

Cette réduction, la première depuis le 24 octobre 1981, date à laquelle le taux de base avait été ramené de 14,50 % à 14 %, après avoir atteint le sommet historique de 17 % au cours de l'été 1981, aurait pu être plus importante, selon le souhait de la rue de Rivoli, afin d'alléger les charges financières des entreprises.

Le marché obligataire continue à être très sollicité : cette semaine, sont lancés deux emprunts à coupon indexé sur le taux moyen de rendement des obligations (T.M.O.), Codetel et G.O.B.T.P., tous deux de 300 millions de francs, alors que le placement de l'émission S.N.C.F. de 2 milliards de francs en deux tranches est à peine terminé et que celui du « gros » emprunt de 4 milliards de francs de la Caisse nationale de l'énergie à 16,50 % bat son plein.

C'est désormais acquis : il n'y aura pas de trêve estivale, et le calendrier des émissions du mois d'août est particulièrement chargé. La première semaine, la Compagnie Bancaire, appellera, probablement, 1 milliard de francs, de même que la SAPAR, « sous main » d'E.D.F.. La seconde semaine, ce sera le tour de la Société Générale, 1,5 milliard de francs en deux tranches. Puis viendra celui du Crédit Lyonnais (800 millions de francs) du Crédit Commercial de France (500 millions de francs), du CIC (900 millions de francs), du Gaz de France (1,2 milliards de francs) pour une période habituellement chômée, cela fait beaucoup, et le marché risque d'être un peu saturé.

Cela se voit déjà, puisque l'emprunt de la Caisse nationale de l'énergie, destiné à l'E.D.F., se place très mollement, et que celui de la S.N.C.F., en tranches classiques, n'est pas encore complètement « casé ».

En ce qui concerne le rendement, le vent d'Amérique n'a que très modérément soufflé : en Bourse de Paris, les emprunts d'Etat à plus de sept ans se cotent à 15,04 % contre 15,11 %, les emprunts du secteur public sont à 16,05 % contre 16,09 %, et ceux du secteur privé à 17,22 % contre 17,25 %.

FRANÇOIS RENARD.



Les matières premières

Hausse persistante du cuivre et de l'argent

La tension internationale a été reléguée au second plan sur les places commerciales, plus sensibles cette semaine à la détente du loyer de l'argent survenue aux Etats-Unis. Un tel mouvement, déjà amorcé timidement en Europe a, toutefois, besoin d'être confirmé. Mais le réveil de l'activité économique n'en sera pas moins tardif et peut-être d'une ampleur plus faible que prévu.

MÉTAUX. — *Nouvelle avance des cours du cuivre au Metal Exchange de Londres. Ce ne sont plus les achats pour compte chinois qui sont à l'origine du mouvement de hausse, mais les interventions de la CODELCO, société chilienne du cuivre, sur le marché. Cette nouvelle politique de la part d'un membre du CIPEC aurait été décidée à Lima lors de la dernière réunion de cet organisme.*

Vif recul des cours de l'étain à Londres malgré les achats de soutien effectués par le directeur du stock régulateur. Les liquidations de métal excédentaire provenant des stocks stratégiques américains se poursuivent à un faible rythme. Mais, vu la situation excédentaire du marché, leur incidence est plus sensible. D'ailleurs, en l'espace de deux ans, 9 585 tonnes ont été mises à la disposition du marché. Aussi, le Conseil international de l'étain se propose-t-il d'envoyer une délégation aux Etats-Unis pour demander à la General Services Administration de suspendre ses ventes.

Vive hausse des cours de l'argent à Londres, qui atteignent leurs niveaux les plus élevés depuis avril dernier, en corrélation avec la nouvelle avance de l'or.

DENRÉES. — *Les cours du cacao sont revenus à leurs niveaux les plus bas depuis plus d'un an sur les différents marchés. Des ventes pour le compte de plusieurs pays africains ont déprimé le marché. La reprise a été de courte durée sur le marché du sucre, où la baisse a de nouveau prévalu. L'Inde, dont la récolte est évaluée à 8.4 millions de tonnes, supérieure de près de 3 millions de tonnes à la précédente, cherche à écouler des quantités importantes de sucre sur le marché mondial. Elle aurait d'ailleurs déjà vendu 400 000 tonnes en juin et plus de 150 000 tonnes ce mois-ci, selon les estimations des négociants. Les producteurs ont demandé au gouvernement d'acquérir 1 million de tonnes dans une première étape pour constituer un stock de l'ordre de 1.5 million de tonnes. A la fin de la campagne 1982-1983, les stocks indiens atteindront 4,5 millions de tonnes, en augmentation de 41 % environ.*

CÉRÉALES. — *Les cours du blé n'ont enregistré que des fluctuations de faible ampleur sur le marché aux grains de Chicago. La récolte mondiale est pourtant évaluée par le Conseil international du blé à 457 millions de tonnes au lieu de 460-465 millions de tonnes un mois auparavant. Elle serait inférieure de 2 millions de tonnes à la précédente. Les récoltes ont été mauvaises en U.R.S.S., pays qui importera, pour couvrir ses besoins, 2 millions de tonnes de plus, et en Australie, où la sécheresse a entraîné une diminution de 2,5 millions de tonnes.*

LES COURS DU 23 JUILLET 1982

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente)

MÉTAUX. — **Londres** (en sterlings par tonne) : cuivre (Wirebars), comptant, 886,50 (852,50) ; à trois mois, 896 (860) ; étain comptant, 6 230 (6 630) ; à trois mois, 6 365 (6 780) ; plomb, 318 (333) ; zinc, 415 (428,50) ; aluminium, 556 (557,50) ; nickel, 2 845 (2 995) ; argent (en pence par once troy), 408,50 (371). — **New-York** (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 66,90 (63,60) ; argent (en dollars par once), 6,97 (6,40) ; platine (en dollars par once), 312 (285,20) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), inch. (56,17) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 360-370 (360-375). — **Penang** : étain (en ringgits par kilo), inch. (29,15).

TEXTILES. — **New-York** (en cents par livre) : coton, octobre, 71,40 (71,14) ; décembre, 73,45 (73,28). — **Londres** (en nouveaux pence par kilo), laine (peignée à sec), août, 373 (374) ; jute (en livres par tonne), Pakistan, White grade C, inchangé (258). — **Roubaix** (en francs par kilo), laine, 44,50 (44,70).

CAOUTCHOUC. — **Londres** (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. (comptant), 50-51 (49,50-50,50). — **Penang** (en cents des Détroits par kilo) : 196,75-197,25 (201,50-202).

DENRÉES. — **New-York** (en cents par lb ; sauf pour le cacao, en dollars par tonne) : cacao, septembre, 1 447 (1 404) ; décembre, 1 507 (1 475) ; sucre, septembre, 7.92 (8,88) ; octobre, 8,09 (9.12) ; café, septembre, 124,75 (124,90) ; décembre, 116 (118,75). — **Londres** (en livres par tonne) : sucre, août, 108,75 (124,50) ; octobre, 116,15 (131,85) ; café, septembre, 1 120 (1 118) ; novembre, 1 017 (1 029) ; cacao, septembre, 904 (900) ; décembre, 945 (938). — **Paris** (en francs par quintal) : cacao, septembre, 1 055 (1 070) ; décembre, 1 118 (1 125) ; café, septembre, 1 360 (1 370) ; novembre, 1 255 (1 273) ; sucre (en francs par tonne), octobre, 1 470 (1 725) ; décembre, 1 475 (1 715) ; tourteaux de soja. — **Chicago** (en dollars par tonne), août, 179,50 (181,20) ; septembre, 179,80 (180,80). — **Londres** (en livres par tonne), août, 124,30 (126) ; octobre, 126,40 (129,50).

CÉRÉALES. — **Chicago** (en cents par boisseau) : blé, septembre, 348 1/2 (353 3/4) ; décembre, 370 1/4 (376 1/2) ; maïs, septembre, 257 1/2 (264 3/4) ; décembre, 258 1/4 (264 3/4).

INDICES. — Moody's, 1 011,40 (1 006) ; Reuter, 1 556,8 (1 574,1).

UN JOUR DANS LE MONDE

APRÈS DEUX ANS DE DISCUSSIONS

La France et la Thaïlande ont mis au point un accord sur le retour des détenus pour toxicomanie

Les trente-sept Français incarcérés en Thaïlande seront rapatriés au terme d'un « accord sur le transfèrement des détenus » *qu'ont paraphé, le vendredi 23 juillet, à Bangkok, M. Claude Copin, chef du service des accords de réciprocité au ministère des relations extérieures, et M. Sansern Krayitti, premier président de la Cour d'appel thaïlandaise (1). Cette convention, qui entrera en vigueur sitôt approuvée par les deux gouvernements s'applique à tous les prisonniers, qu'ils soient ou non toxicomanes. En Malaisie voisine, la jeune Française Béatrice Saubin, qui avait été condamnée à mort le 17 juin dernier pour trafic de drogue, a fait appel. En cas de rejet de cet appel, elle pourrait demander sa grâce au souverain de ce pays.*

De notre correspondant en Asie du Sud-Est

Bangkok. — Selon l'accord conclu à Bangkok, *qui servira de cadre aux* négociations à venir avec les Etats-Unis et le Canada, les intéressés devront purger un tiers de leur peine en Thaïlande sans que cette incarcération sur le lieu de leur délit ne puisse dépasser quatre ans. Sont exclus du bénéfice de cette convention les prisonniers dont la durée de détention est inférieure à un an et ceux qui se sont rendus coupables *de crime de lèse-majesté*, d'atteinte à la sécurité publique ou de trafic d'objets d'art.

Les discussions avec la France comme avec le Canada et les Etats-Unis, *traînaient* en longueur depuis deux ans. Jalouses de leur souveraineté judiciaire, les autorités de Bangkok ne souhaitaient pas se débarrasser à la va-vite des prisonniers étrangers. Au départ, elles donnèrent leur accord de principe à la signature de conventions de rapatriement sauf à préciser que celles-ci excluraient les toxicomanes. Or comme la très grande *majorité des quelque six cent cinquantes* étrangers incarcérés le sont pour trafic de stupéfiants, ces dites conventions auraient eu une portée très limitée. Aussi, elles acceptèrent d'en étendre le champ d'application aux consommateurs de poudre blanche à l'exclusion des trafiquants. En définitive, elles ont abandonné toute idée de discrimination. On se félicite, dans les milieux diplomatiques concernés, de l'esprit d'ouverture dont les responsables thaïlandais ont fait preuve pour résoudre cette délicate question.

En septembre 1981, un groupe de *détenus australiens*, appuyé par des camarades étrangers, avait fait une grève de la faim qui avait duré près d'un *mois et qui visait à obtenir notamment* la possibilité de purger la peine dans le pays d'origine et, à tout le moins, une amélioration des conditions de vie en prison. En 1981, deux toxicomanes — un Français et un Italien — étaient morts en détention et Paris avait voulu y voir un cas grave de négligence médicale de la part des autorités pénitentiaires.

L'image de marque d'un pays

Un geste avait été fait en mai lors de l'amnistie décrétée à l'occasion du bicentenaire de la fondation de la dynastie Chakri. Pour la première fois, le pardon royal avait été accordé à des toxicomanes étrangers : *une quarantaine — mais, à ce* jour, aucun Français — avaient alors été libérés.

Les responsables thaïlandais ont mesuré les économies qu'ils réaliseraient en se déchargeant de l'entretien des prisonniers étrangers. Ils ont surtout compris tout le profit qu'ils en tireraient au regard de leur image de marque, gravement altérée par la dénonciation d'injustices flagrantes et de *brimades* moyenâgeuses au sein d'un univers carcéral hors du commun.

JACQUES DE BARRIN.

(1) La colonie pénitentiaire française en Thaïlande compte, à ce jour, trente-sept membres dont cinq en attente de jugement. Sur ce total, trente-deux sont emprisonnés pour trafic de stupéfiants : cinq seulement sont poursuivis pour des délits de droit commun. Les peines s'échelonnent de un à trente-quatre ans de détention.

LA FIN DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE AU SÉNAT

M. Alain Poher dénonce « une situation qui menace gravement le caractère bicaméral des institutions »

Vendredi 23 juillet, les sénateurs ont amendé une dernière fois le projet portant création d'un Fonds spécial de grands travaux, avant de laisser l'Assemblée *nationale se prononcer définitivement* sur ce texte. Ils ont ensuite repoussé une nouvelle et ultime fois le projet établissant l'égalité pénale entre les délits homosexuels et hétérosexuels. De même, ils ont repoussé le projet relatif aux libertés des travailleurs dans l'entreprise, ainsi que le texte relatif à la participation des employeurs au financement des transports publics urbains. Ces deux projets ont été repoussés par l'adoption des questions préalables dont l'objet est de décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

M. Alain Poher, président du Sénat, a enfin prononcé le discours d'usage marquant la fin des travaux parlementaires de cette session extraordinaire. « *Une très longue session ordinaire prolongée*, a-t-il observé.

« *Par le dépôt incessant de textes de toute nature, par la pratique répétée de la procédure d'urgence, par la récente paralysie des commissions mixtes paritaires, par le vote de questions préalables qui en étaient souvent la conséquence, le Sénat*, a notamment déclaré son président, *a été mis dans l'impossibilité, faute du temps indispensable, de remplir le rôle de réflexion que lui assigne la Constitution.* »

Il ajoute : « *Cette situation menace gravement le caractère bicaméral de nos institutions (...). L'utilisation de plus en plus fréquente de la procédure d'urgence, rend impossible le dialogue entre les deux assemblées, et la proclamation prématurée de l'échec d'une commission mixte paritaire enlève au système bicaméral une part de sa substance (...). Nous ne pouvons admettre le développement vertigineux de l'utilisation de cette procédure. Celle-ci, doit-on le répéter ?, ne permet pas à l'une des deux assemblées de connaître les points de vue de l'autre (...). En bloquant le cours de la commission mixte paritaire dès la première difficulté, on interrompt le dialogue, on se prive volontairement d'une conciliation toujours possible et on ne respecte pas l'esprit de la Constitution (...).* »

« *Lors de la rentrée parlementaire*, conclut le président du Sénat, *je demanderai à la commission des lois de préparer une modification de notre règlement qui introduise une procédure nouvelle devant la commission mixte paritaire. Cette modification sera soumise au Conseil constitutionnel qui en décidera en dernière analyse (...).* »

« *La question préalable*, a-t-il souligné, *est de nature à altérer le dialogue entre les deux assemblées. Je dois à l'objectivité de constater qu'elle a été utilisée plusieurs fois au Sénat au cours de nos longues discussions. Le rejet pur et simple d'un texte est une forme d'échec. Seule la proposition, même si elle n'est pas retenue en définitive, démontre la qualité du travail parlementaire. Mais comment une telle réflexion serait-elle possible dans un contexte de précipitation et dans un climat de travail législatif à la chaîne ?* »

Répondant aux critiques du président du Sénat, M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, a admis que les C.M.P. ont parfois échoué avant d'avoir épuisé toutes les possibilités de la conciliation. Le ministre d'Etat a toutefois souligné qu'on pouvait imputer en partie la cause de ces blocages à la présence de députés de l'opposition. « *Quand nous étions dans l'opposition*, a-t-il précisé, *la majorité d'alors ne nous permettait pas d'être représentés dans les commissions mixtes paritaires.* »

ALAIN GUICHARD.

● *M. Frédéric Salmon* sera le candidat R.P.R. à l'élection législative partielle du 29 août destinée à pourvoir au remplacement de M. Gaston Flosse, qui a dû cesser d'exercer son mandat après son élection au poste de vice-président du conseil de gouvernement du territoire de la Polynésie française. M. Salmon était *jusqu'alors* le suppléant de M. Flosse. M. Flosse deviendra son suppléant car s'il y a incompatibilité entre les fonctions de vice-président du conseil de gouvernement et le mandat de député, il n'en est pas de même pour le mandat de suppléant.

LE JURY DE LA CITÉ DE LONDRES CONFIRME LA THÈSE DU SUICIDE DU BANQUIER ROBERTO CALVI

Londres *(A.F.P.)*. — Le banquier italien Roberto Calvi, retrouvé *pendu sous un pont de* Londres le 18 juin (*le Monde* du 22 juin), s'est bien suicidé, a conclu vendredi 23 juillet le jury d'enquête de la Cité de Londres chargé de déterminer les circonstances *de sa mort*. Composé de six hommes et trois femmes, ce jury a délibéré durant près d'une heure et demie avant de donner sa réponse.

La découverte de briques dans les poches du mort, la difficulté, pour un homme de sa corpulence et de son âge — soixante-deux ans — d'atteindre l'échafaudage où on l'a retrouvé pendu, avaient conduit de nombreux observateurs à pencher pour la thèse du meurtre. Mais pour le coroner il n'y avait aucune preuve que le président de la banque Ambrosino ait été emmené hors de son appartement ou qu'il ait été pendu de force. Avancer que M. Calvi avait quitté l'Italie pour échapper à son procès pour fraude, ou par crainte de la Mafia, relève de la spéculation pure, a-t-il ajouté à l'intention du jury. Quant au médecin légiste, il a affirmé qu'il *n'avait constaté aucune trace de* violence, et que le suicide ne faisait donc pour lui aucun doute. L'audition des diverses dépositions a duré environ douze heures. *(Lire également p. 13, l'article de Christophe Hughes « le fâcheux impact de l'affaire Ambrosiano »).*

Aux États-Unis

LE NETTOYAGE DE LA CENTRALE DE THREE MILE ISLAND COUTERA PLUS D'UN MILLIARD DE DOLLARS

Les premières images du cœur de la centrale du réacteur de Three Mile Island (Pennsylvanie) *ont* rassuré les *experts*. Recueillies par une petite caméra télécommandée introduite dans la cuve *(le Monde* du 23 juillet), elles montrent un lit épais de 1,5 mètre de décombres radioactifs au-dessus desquels *flotte* dans l'eau contaminée un nuage de particules en suspension. A première vue, elles confirment les évaluations faites au lendemain de la catastrophe du 29 mars 1979. L'arrêt du système de refroidissement ne semble pas avoir provoqué une fonte importante du combustible. Seuls, les étuis de zirconium des barres d'uranium auraient fondu dans le réacteur surchauffé.

L'opération consistant à envoyer une petite caméra dans le réacteur a coûté 2 millions de dollars. Le nettoyage de la centrale, qui devait être achevé dans trois ans, a déjà coûté 270 millions de dollars, et l'on prévoit que les dépenses totales dépasseront le milliard de dollars.

Ces dépenses devaient initialement être couvertes par les deux Etats qui utilisaient l'électricité venue de Three Mile Island : la Pennsylvanie et le New-Jersey, ainsi que par des fonds fédéraux et un apport des compagnies d'électricité de la région. Mais le Congrès, qui doit en fait fournir la majeure *partie des fonds*, rechigne à continuer à financer le nettoyage en pleine crise économique et lorsque le déficit budgétaire dépasse les 100 milliards de dollars.

DANS UNE ENTREPRISE AGRICOLE DE BERCK

Un accident du travail révèle l'emploi saisonnier d'un enfant de onze ans

De notre correspondant

Lille. — M. Leonardus Vandenberghe a bien des ennuis en ce moment. Cet homme, arrivé des Pays-Bas il y a vingt-cinq ans, dirige à Berck (Pas-de-Calais) une entreprise de bulbiculture, Les tulipes de Berck. L'entreprise emploie à l'année une bonne trentaine de personnes, auxquelles l'été viennent prêter main forte des saisonniers, des femmes, des jeunes le plus souvent, qui trouvent là un moyen de gagner *un peu d'argent*.

Tout allait bien jusqu'à ce mercredi 21 juillet au matin, au moment où la charpente d'un hangar s'effondrait sur un groupe *de personnes employées à l'arrachage* d'oignons de tulipe. Sept personnes étaient blessées mais aucune n'était gravement atteinte. Accident presque banal après tout, *si* l'on *n*'avait relevé parmi les victimes un garçon de onze ans et un adolescent de treize ans et si le hangar n'avait pas été en cours de construction. Il avait suffi qu'un chariot élévateur heurta un pied de la charpente, dont aucun n'était scellé, pour que l'ensemble s'effondre comme château de cartes.

C'est ainsi qu'on a découvert que Les tulipes de Berck employaient, sans les déclarer, des adolescents. Parmi les trente-sept saisonniers présents le jour de l'accident, vingt-cinq sont des mineurs, dont cinq ont moins de quatorze ans (1).

M. Vandenberghe affirme qu'il n'employait que des personnes âgées de plus de quinze ans, mais il reconnaît que des plus jeunes pouvaient être présents et même mettre la main à la pâte, accompagnant, selon lui, qui un frère, qui un cousin, qui un parent... Cela est confirmé *d'ailleurs par le garçon de onze* ans qui venait régulièrement tenir compagnie à sa mère : « *Il s'amusait et, de temps en temps, me donnait un coup de main*, déclare-t-elle, *cela me changeait.* »

Le patron des Tulipes de Berck affirme qu'il déclarait ses saisonniers. Mais il semble que la déclaration venait bien tard. Ce *n*'est qu'en recevant leur dernière enveloppe que les saisonniers, payés chaque semaine en liquide, se sont vu remettre le soir même de l'accident un formulaire à remplir pour une *demande d'immatriculation aux* assurances sociales agricoles. L'inspection du travail s'est saisie de l'affaire. La police mène l'enquête et le parquet de Boulogne devrait ouvrir une information au début de la semaine prochaine. — *(Intérim.)*

(1) L'article L 211-1 du code du travail dispose, pour les établissements industriels et commerciaux, que les enfants ne peuvent être ni employés ni admis dans un de ces établissements « *avant d'être régulièrement libérés de l'obligation scolaire* ». Des élèves en enseignement alterné peuvent effectuer un stage professionnel durant *les deux dernières années* de leur scolarité obligatoire (de quatorze à seize ans). Des adolescents de plus de quatorze ans peuvent effectuer des « *travaux légers* » pendant leurs vacances. L'article L 117-3 dispose, à propos du contrat d'aprentissage, que « *les jeunes âgés d'au moins quinze ans peuvent souscrire un contrat d'apprentissage, s'ils justifient d'avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire* ».

L'arrêté du 3 décembre 1970, modifié par celui du 13 juillet 1977, indique que ces dispositions s'appliquent aussi dans l'agriculture sauf dans les établissements où ne sont employés *que les membres de la famille*. Pendant les vacances scolaires, des enfants âgés de plus de douze ans et de moins de quatorze ans peuvent effectuer des « *travaux légers* » (dont la liste est limitative) « *à condition que lesdits travaux soient exécutés sous la surveillance du père, de la mère ou du tuteur salarié de la même entreprise* ».

L'AFFAIRE DES FAUSSES FACTURES DE MARSEILLE

Un fonctionnaire à double visage

De notre correspondant régional

Nice. — Au fil des semaines, l'escroquerie aux fausses factures de Marseille se révèle comme une véritable affaire à tiroirs.

Après avoir mis au jour les malversations commises au préjudice de la mairie de Marseille et tout en poursuivant leurs investigations sur les marchés passés par la Caisse primaire d'assurance maladie des Bouches-du-Rhône, les policiers ont désormais orienté leur enquête vers Nice, où l'un des inculpés, M. Julien Zemour, inspecteur central des impôts, avait créé une vingtaine de sociétés fictives spécialisées, pour la plupart, dans le matériel médical (« le Monde » du 24 juillet).

Ces sociétés « taxis » auraient *essentiellement été utilisées* pour des fournitures à des hôpitaux dans plusieurs villes du Midi ainsi qu'à Paris. Les inspecteurs de la section financière du S.R.P.J. de Marseille procéderaient prochainement à plusieurs interpellations.

Inculpé dès le début de l'enquête sur l'affaire des fausses factures de Marseille de faux, usage de faux et abus de biens sociaux, M. Zemour, quarante-six ans, avait été affecté à Nice il y a quatre ans. Fonctionnaire apparemment bien noté, il avait en réalité une double personnalité puisqu'en dehors de ses responsabilités professionnelles il avait créé une série de sociétés fictives permettant, *à travers une société-écran, de majorer* des factures de fournitures à des collectivités publiques. Plusieurs de ces sociétés constituées sous forme de S.A.R.L. avaient leur siège social dans la vallée du Paillon, près de *Nice, secteur dans lequel l'inspecteur* exerçait ses fonctions. Certaines étaient domiciliées sur la zone industrielle de Contes, d'autres à Drap, Vallon des Arnulf, où elles se réduisaient à une boîte aux lettres obligeamment fournie par une entreprise spécialisée dans la location de matériel de fêtes et notamment concessionnaire de la ville de Nice.

Les dirigeants de ces sociétés *n'étaient autres que* des membres de la famille ou de la belle famille de M. Zemour, dont sa propre épouse. L'enquête aurait permis de découvrir qu'un autre des inculpés *de l'affaire de Marseille, M. Roger* Salel, ami de M. Zemour, avait également participé à la création de ces sociétés. Selon les policiers, cette organisation était indépendante de celle des fausses factures de la mairie de Marseille. D'autre part, bien que l'on ait identifié dans *l'entourage de M. Zemour* un employé municipal de la mairie de Nice, elle n'aurati pas travaillé, du moins couramment, avec des municipalités mais avec des établissements *hospitaliers* dont la gestion est autonome. « *Nous analysons actuellement une masse de documents relatifs à ces sociétés*, nous a déclaré le commissaire divisionnaire Jean-Claude Vegnaduzzi, chef adjoint du S.R.P.J. de Marseille, qui dirige l'enquête. *D'ici peu nous passerons à une nouvelle phase d'interpellations et de mises en garde à vue* ».

Plus de rebondissements à attendre à Marseille

Selon le commissaire Vegnaduzzi, aucun rebondissement *n*'est en revanche à attendre dans l'affaire des fausses factures de la mairie de Marseille. « *Tout ce qui pouvait être exploité l'a été* », a-t-il précisé. Interrogé sur les déclarations faites au sujet de certains élus marseillais par le journaliste *Jean Montaldo* — entendu à sa demande par les policiers, le 13 juillet — il a indiqué que M. Montaldo « *n'avait fait état que de rumeurs circulant depuis longtemps à Marseille, sans les étayer d'aucune preuve* ». L'enquête relative aux *marchés* passés par la Caisse primaire d'assurance maladie des Bouches-du-Rhône serait cependant, quant à elle, « *loin d'être terminée* ».

GUY PORTE.

Fin de la grève des gardiens de musées

LE LOUVRE, LE CHATEAU DE VERSAILLES ET LE GRAND PALAIS ROUVRENT LEURS PORTES

La grève des personnels de surveillance des musées de France, lancée par le syndicat C.G.T., a cessé ce samedi 24 juillet. Un appel à la reprise du travail a été aussitôt lancé. Les musées qui *ont dû fermer* rouvrent donc ce samedi : le Louvre (sauf le pavillon de Flore qui devait n'ouvrir que dimanche), le château de Versailles et ses Trianons (qui avaient d'ailleurs pu ouvrir dès la veille), le Jeu de Paume, le Grand Palais, le musée Guimet, l'Arc de triomphe...

Après une première négociation rue de Valois au ministère de la culture, à la fin de la matinée, vendredi 23 juillet, la délégation C.G.T. a été reçue dans l'après-midi à Matignon. L'assurance ayant été donnée aux grévistes que le statut des agents de surveillance des *musées* de France sera publié mardi 27 juillet au *Journal officiel, ils ont décidé*, au cours de l'assemblée générale du samedi matin, de reprendre le travail. Toutefois, l'application du texte législatif n'entrera en vigueur qu'en octobre.

NOUVELLES BRÈVES

● *Le ministère britannique de la santé* vient d'annoncer la création d'une commission d'experts *chargés d'étudier les implications* morales, sociales et légales de la pratique de la fécondation en milieu artificiel, méthode qui suscite une vaste controverse en Grande-Bretagne.

● *Le meurtrier présumé de Pierre Declercq*, dirigeant indépendantiste assassiné à Nouméa en septembre dernier, Dominique Canon, a été mis en liberté provisoire, vendredi 23 juillet, sur *décision de la Chambre d'accusation* de la cour d'appel de Nouvelle-Calédonie. Le jeune homme, qui a toujours nié être l'auteur du meurtre, a été libéré sous caution de 500 000 F C.F.P. (27 500 francs). Cette somme a *été* versée par le comité de soutien constitué après son arrestation. M. Canon reste inculpé d'homicide volontaire avec préméditation et l'instruction de l'affaire se poursuit.

● *Inondations meurtrières à Nagasaki au Japon*. — Quatre-vingt personnes ont été tuées, entre cent et deux cents portées disparues au cours des inondations causées par les pluies diluviennes qui se sont abattues sur la ville dans la nuit de vendredi 23 à samedi 24 juillet. Cent trente et une personnes seraient bloquées sous les décombres, selon un bilan provisoire. Des dizaines de milliers de maisons ont été inondées et privées d'électricité, le trafic ferroviaire et routier a été paralysé. A Nagasaki même, plus de 300 mm de pluie sont tombés en trois heures. — *(A.F.P.)*

● *La comédienne Karin Petersen*, l'héroïne du feuilleton « la Dame de Monsoreau », a mis fin à ses jours, il y a plusieurs semaines. La nouvelle vient seulement d'être connue, la famille et les proches ayant souhaité garder le secret. Karin Petersen était âgée de trente-cinq ans.

Le numéro du « Monde » daté 24 juillet 1982 a été tiré à 485 880 exemplaires.